

Les lendemains de l'année terrible et de l'insurrection de la Commune de Paris ,1871.

Sommaire

Editorial du 1er juin 1871 (Félix Hémon).....	2
Nouvelles diverses (1er juin 1871).....	13
Le communiqué de Jules Simon.....	18
Brest, le 13 Juin 1871.....	20
Bulletin.....	25
Le discours de M. Thiers.....	31
Revue des journaux.....	38
Correspondance spéciale de l' <i>Electeur</i> (1).....	47
Paris, 13 juin 1871.....	53
Nouvelles diverses.....	59
Bazaine.....	71
Brest, le 17 juin 1871 (l'abrogation des lois d'exil).....	76
Correspondance spéciale de L' <i>Electeur</i> (2).....	82
Aux électeurs.....	95
Brest, le 20 juin 1871.....	98
Correspondance spéciale de l' <i>Electeur</i> (3).....	100
Un curé républicain.....	109
Manifeste de la Gauche radicale.....	113
Les élections : République et Monarchie.....	123
Une lettre de M.de Tocqueville.....	142
Brest, le 24 juin 1871 (Curé Sergent ou Evêque René).....	147
Elections complémentaires à l'Assemblée nationale.....	151
Chronique électorale(1)de Louis Hémon.....	153
Le clergé républicain.....	165
Saint Thomas.....	167
Editorial du 29 juin 1871.....	169
Devoir de voter.....	181
Devoir de propagande.....	183
Les candidats mystérieux.....	186
Conférence.....	189

Chronique électorale (2) de Louis Hémon.....	191
Erreur à rectifier.....	203

L'Electeur du Finistère; éditorial de Félix Hémon (1er juin 1871)

Les Républicains

Aujourd'hui, comme de tout temps, en 1871, comme en 1849, la tactique de la réaction consiste à rejeter sur le parti républicain tout entier la responsabilité des malheurs qui se produisent, des crimes qui se commettent sous la République. L'Empire jette-t-il la France dans les embarras inextricables d'une guerre d'invasion, c'est le parti républicain qu'on accuse de n'avoir pas fait l'impossible

pour la sauver. Les partisans de la Commune suppriment-ils les journaux, égorgent-ils les otages, et livrent-ils aux flammes nos plus précieux monuments , c'est au parti républicain qu'on en veut de n'avoir pas deviné à l'avance

leurs projets sinistres et de ne les avoir pas prévenus. Les habiles connaissent la valeur de ce système , déjà utilisé au lendemain des grandes crises ; mais les naïfs s'y laissent prendre. C'est pour ceux-ci, non pour les autres, que nous avons le devoir de protester. C'est pour ceux-ci , c'est pour les dupes éternelles des intrigants monarchistes que nous avons le devoir de repousser toute solidarité avec l'insurrection qui vient d'avoir à Paris et son lugubre épilogue. Si les affirmations ne suffisent pas, si l'on se défie des phrases, — et une douloureuse expérience nous a appris à en faire peu de cas, — nous fournirons des faits. Nous jetterons un coup d'oeil rapide, mais nécessaire, sur l'histoire des dernières années, si bien remplies, hélas! et surtout si instructives. Nous y constaterons à chaque pas une hostilité ouverte, une hostilité systématique du groupe ultra-révolutionnaire contre le groupe des républicains sensés et pratiques, représenté alors, comme maintenant par les députés de la gauche. En refusant donc d'identifier en quoi que ce soit notre cause, la cause du droit, de la justice, de la souveraineté populaire, inaliénable et imprescriptible , de la liberté légale et pacifique, avec la cause des ennemis constants de notre idée, nous serons conséquents avec nous-mêmes, conséquents avec nos

principes, conséquents avec l'histoire raisonnée des derniers jours de l'Empire et des premiers jours du régime nouveau.

En 1863, un certain nombre de candidatures ouvrières s'étaient déjà dressées en face des candidatures des députés de la gauche. MM. Fribourg et Tolain, entr'autres — proscrits, eux-aussi, par les gens de la Commune !- se présentaient au choix des électeurs dans les quartiers populeux. Ils eurent peu de succès, bien que la fondation de l'*Internationale* eût fait un certain bruit autour de leurs noms. Mais, à tort ou à raison, l'on demeura convaincu que la coterie impérialiste avait vu sans déplaisir ce germe de dissension dans le parti démocratique. Au su de tous, la presse officieuse et la police firent tous leurs efforts pour le développer. On eût ainsi obtenu ce double but de rendre suspects à la classe ouvrière ses meilleurs amis, et de les remplacer à la Chambre par des hommes d'une valeur infiniment moindre. MM. Fribourg et Tolain semblèrent le comprendre ; en 1869, ils renoncèrent à ce rôle. D'autres allèrent plus loin qu'eux, et on a pu soupçonner quelques-uns d'entr'eux se faire sciemment les affaires de l'Empire. M. Jules Vallès posa sa candidature dans; la 8^e circonscription contre M. Jules Simon ; il s'intitulait pompeusement : *candidat de la misère*. Les papiers secrets des Tuileries nous ont montré depuis ce qu'il y avait au fond de ces violences de langage et de ces extravagances de pensée.

Son échec fut piteux. Il en fut de même de M. Lefrançais, concurrent de M. Ernest Picard dans la 4^e circonscription. Pelletan n'était pas attaqué avec moins de vivacité dans la 9^e; on lui reprochait son spiritualisme, ainsi qu'à Jules Simon, et aussi certain article de journal où il avait dit librement sa pensée sur Proudhon. Fragilité des idolâtries ! Qui eût prévu en ce moment que les deux exécuteurs testamentaires de Proudhon, l'un, M. Langlois, serait désigné plus tard à la vindicte populaire, et que l'autre, M. Chaudey, tomberait fusillé par les mêmes hommes ?

Ailleurs, les rivalités, pour être plus honnêtes, n'en étaient pas moins acharnées. Dans la 5^e, M. Raspail faisait échec un instant à Garnier-Pagès, ridiculisé systématiquement par les journaux extrêmes du socialisme et de l'empire. Mais c'est dans la 7^e surtout que la lutte revêtit un caractère de véritable fureur. Il s'agissait d'y donner « une leçon » à M. Jules Favre. On reprochait, parfois avec une certaine raison, bien des faiblesses à l'éminent orateur de la gauche. Mais la « leçon » faillit dépasser toutes les bornes. Au premier tour, bien des électeurs, croyant à un triomphe de Jules Favre en province, s'étaient décidés contre lui. Mais quand on apprit qu'il avait échoué partout — même à Lyon, où le parti exagéré lui avait préféré Raspail — on ouvrit les yeux. On comprit quelle perte feraient la tribune française et le parti démocratique essuyait une nouvelle défaite définitive cette

fois. Ses rivaux ne virent pas ainsi les choses et jusqu'au bout il fut combattu avec rage. Tous ceux qui ont suivi de près les réunions publiques de la 7^o circonscription, on pu y entendre, comme nous, les réquisitoires violents de MM. Arthur Arnould et Chalain — tous deux membres de la Commune — l'un au Gymnase de la Sorbonne, l'autre à la rue Monge, contre le ministre actuel des affaires étrangères. Si, dans la 3^e M. Bancel ne fut pas attaqué, lui aussi, c'est qu'un long exil, d'où il sortait à peine, donnait à son nom l'avantage de la nouveauté ; c'est de plus qu'il était opposé à M. Emile Ollivier, et que l'opinion n'eût pas permis qu'on diminuât ses chances, de quelque façon que ce fût. Dans la 6^e circonscription, M. Jules Ferry bénéficia de la même situation ; il était concurrent de M. Cochin dans le quartier le plus clérical de Paris. Les tracasseries ne lui firent cependant pas défaut ; il serait trop long d'en faire ici l'histoire. Rappelons seulement le nom d'un de ceux qui le combattirent, M. Longuet, membre de la Commune.

La même tactique fut employée de nouveau , la même opposition entre les principes se manifesta, lors des élections complémentaires dans la 1^è circonscription, où Rochefort triompha de M. Carnot, ancien ministre de la République. C'est à cette époque que furent imaginées par le parti qui avait proscrit Jules Favre les candidatures des insermentés; parmi ceux-ci, l'on remarquait en première

ligne, M. Félix Pyat, l'un des membres les plus connus de la Commune, et qui entreprit alors contre les députés de la gauche une campagne des plus vives. En même temps, un nouveau journal, la *Marseillaise*, dirigé presque exclusivement contre la gauche, venait se joindre au *Réveil* ; MM. Arthur Arnould, Dereure, Paschal Grousset, Delescluze, Cournet et Razoua ne cessèrent, à partir de ce moment, de faire à Jules Favre, Jules Simon, Arago, Pelletan et leurs amis une opposition vraiment irréconciliable. L'un d'eux, M. Paschal Grousset, venait de quitter l'*Etendard*, journal bonapartiste, pour entrer à la *Marseillaise*. C'était le temps où MM. Blanchet et Clément, membres de la Commune, ainsi que les précédents, se faisaient payer par M. Piétri les manifestations démesurées de leur radicalisme. C'était le temps où le gouvernement faisait imprimer et répandre dans les campagnes les discours plus ou moins inouïs des orateurs de clubs, où Assi jouait dans les grèves du Midi un rôle qui n'a pas été plus éclairci que ses relations avec M. Rouher. D'autres, simplement fanatiques— comme M. Delescluze — n'étaient pas moins avancés. Tridon, autre membre de la Commune, écrivait l'apologie d'Hébert et des hébertistes. Vermorel, sancien collaborateur de M. Emile de Girardin, le plébiscitaire, et de Clément Duvernois, futur rédacteur du *Peuple français*, futur confident de la pensée impériale, publiait *les Hommes de 1848*, pamphlet calomnieux contre les Républicains de la gauche qu'il rapprochait des hommes de 1851. Ces attaques odieuses et répétées comme à plaisir

sont-elles le fait du démocrate ? Il est vrai que le même Vermorel se faisait chasser du *Courrier français* à cause de ses rapports au moins étranges avec le ministère d'Etat.

Bientôt, on se lassa même de parler et d'écrire ; on voulut agir; on tendit aux députés républicains une série de pièges où ils donnèrent leur tour. Un jour, c'est l'illustre Théophile Budaille , autre agent de police, dont on a publié une lettre touchante à l'empereur, qui somme M. Jules Simon de comparaître devant lui, représentant du peuple souverain, pour lui rendre compte; de sa conduite. M. Jules Simon, nullement effrayé, ne manqua pas au rendez-vous, et y trouva tout organisé en vue de son éreintement. Là, s'étaient réunis les meilleurs orateurs des réunions, entr'autres, MM. Briosne, Lefrançais et Gaillard. Cette fois, à force d'adresse et d'éloquence, il réussit à enlever les applaudissements d'un auditoire prévenu contre lui. Il fut moins heureux avec M.M. Pelletan et Bancel à la réunion de Clichy, où sa voix fut étouffée sous les vociférations des sectaires apostés là dans cet honnête dessein. Voilà fatalement à quelle conséquence on devait arriver par ce système d'excitations et de calomnies ; mais voilà qui démontre aussi combien profonde était alors déjà la distinction entre le parti démagogique et le parti démocratique, entre les républicains pratiques et raisonnables qui siègent à gauche, et les exaltés qui devaient former ou soutenir la Commune.

Est-il besoin de dire que cette distinction se maintint pendant tout le siège de Paris, au lendemain même du 4 Septembre ? Est-il besoin de rappeler le rôle que jouèrent alors la *Patrie en danger* et le *Vengeur* et le *Réveil* lui-même ? Ils étaient dans la logique de leurs idées et de leurs haines, en s'acharnant plus que jamais sur ceux qui composaient, non plus un groupe parlementaire, mais le gouvernement de la défense nationale. MM. Jules Favre, Jules Simon, Arago, Pelletan, Jules Ferry et leurs compagnons eurent donc à subir, tandis qu'ils tenaient tête à l'étranger, les attaques incessantes d'une partie de la presse parisienne (Et M. Millière ne rougit pas d'attaquer M. Jules Favre jusque dans sa vie privée, jusque dans son honneur). Le 31 octobre et le 22 janvier furent le prélude du 18 mars.

A cette dernière date, la minorité à laquelle appartenaient MM. Jules Vallès, Lefrançais, Félix Pyat, Delescluze, Razoua, Briosne, Gaillard, Budaille, Blanqui, tous les exagérés dont nous avons cité les noms et rappelé la conduite, s'empare enfin du pouvoir. Les intrigues réactionnaires de la droite lui fournissent un moyen facile de s'y maintenir, en persuadant à la masse aveuglée qu'elle avait à défendre la République, menacée directement. Que va-t-elle faire ? Comment va-t-elle se conduire vis-à-vis de ses adversaires de la veille, vis-à-vis des républicains légaux ? Les faits sont là qui nous

répondent : *La Cloche*, *le Temps*, *l'Opinion*, *le Siècle*, *l'Avenir national*, pour ne citer que les principaux d'entre les défenseurs de nos idées, sont tombés l'un après l'autre. Ils représentaient des nuances diverses de l'opinion démocratique ; mais tous étaient d'accord pour repousser toute pensée de restauration, pour vouloir asseoir la République sur le fondement solide du droit et de la volonté nationale. Leur mort violente nous montre assez éloquemment jusqu'à quel point nous avons raison de repousser, comme ils l'ont fait, toute solidarité avec les partisans de la commune, avec les meurtriers de la liberté de la presse. Il y a plus, parmi tant d'hommes éminents, que les services rendus, ou le poste élevé, désignent aux fureurs d'un Raoul Rigault, qui, ce bohème transformé en préfet de police et en procureur, faisait-il arrêter tout d'abord ? Qui gardait-il au secret, avec une sollicitude toute particulière ? Qui a-t-il froidement assassiné avant tous les autres ? Le républicain le plus convaincu et le plus éprouvé qu'il fût possible de rencontrer, l'ami le plus intime de Gambetta et de Langlois, Gustave Chaudey ! On le voit, ce n'est plus par les idées seulement que nous sommes séparés de ces hommes, c'est par le sang des meilleurs et des plus fermes d'entre nous, par le sang des républicains Chaudey et Clément Thomas. La réaction osera-t-elle nous assimiler plus longtemps à ceux dont le premier soin est de frapper nos amis ?

Quoi qu'elle dise — et elle sait à merveille à quoi s'en tenir là-dessus ! — ce n'est pas dans le sein de la Commune que nous choisissons les défenseurs de nos principes ; c'est dans la gauche républicaine que nous allons les prendre. Quels noms plus honorables et plus respectés de tous que ceux de MM. Vacherot, Littré, Henri Martin, Victor Lefranc, Schœlcher, Edgard Quinet, Arago, Magnin, Pelletan, Picard, Jules Favre , Dorian, Carnot, tant d'autres encore, dont les noms se pressent en foule sous notre plume ? Que le parti légitimiste nous montre donc dans son sein tant d'hommes d'un talent si incontesté, d'une énergie si inébranlable, d'une honnêteté si pure de tout soupçon ? Et s'il ne le veut ou ne le peut, qu'il cesse donc enfin de confondre — comme l'ambitieux général Ducrot, à qui répondait si fiement et si dignement l'autre jour Ernest Picard — les assassins des républicains avec les républicains eux-mêmes ! Qu'il s'acharne sur les premiers, si bon lui semble, bien qu'ils soient vaincus et à terre ; mais qu'il respecte au moins les seconds ! Qu'il respecte un peu plus ceux qui ont le droit, l'histoire en main, de protester

contre une confusion de ce genre. Sinon, il prouvera clairement à tous. que ce qu'il attaque, au profit d'un régime suranné, c'est la République seule, la République de la loi, de la justice et de la paix !

Félix Hémon

L'Electeur du Finistère, 3 juin 1871

Nouvelles diverses du 1er juin 1871

Une proclamation. La proclamation suivante a été affichée à Paris :

Habitants de Paris,

L'armée de la France est venue vous sauver. — Paris est délivré ! — Nos soldats ont enlevé , à 4 heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

Aujourd'hui la lutte est terminée ; l'ordre , le travail et la sécurité vont renaître .

Au quartier général, le 28 mai 1871.

Le maréchal de France, commandant en chef,

De Mac-Mahon, Duc De Magenta

La police prussienne . — Du côté de Saint-Denis, de Vincennes et de Charenton, les insurgés qui ont essayé de s'enfuir ont été arrêtés par les Prussiens, au nombre de plus de 3,000; ils ont été remis à l'autorité française, ainsi qu'un grand nombre de chevaux.

Les Gobelins. — La fabrique célèbre a horriblement souffert de l'incendie ; toutes les tapisseries, tous les

métiers du grand atelier ont été consumés, en dépit des précautions prises par l'administration et par les chefs d'ateliers. Les conduites d'eau avaient été coupées à l'avance par les insurgés. Ils avaient prévenu le personnel que l'établissement allait sauter, et l'avaient engagé à s'enfuir. Une poudrière voisine rendait le danger imminent : par bonheur, on a pu la noyer à temps. Les tableaux destinés à servir de modèles ont été sauvés.

Les derniers combats. — Comme il arrive toujours, la fureur des combattants a été terrible à la fin de la lutte. Les insurgés se défendaient avec rage dans leurs derniers retranchements.

Aux buttes Chaumont, au Père-Lachaise et sur les hauteurs de Belleville, les troupes de Versailles, exaspérées elles aussi, n'ont pas fait de prisonniers. Dix mille insurgés ont, assure-t-on, été tués. Parmi eux, on a reconnu un grand nombre de Belges.

Le *Siècle* nous apprend que ces étrangers, avec un certain nombre de Prussiens, d'Anglais, d'Espagnols et d'Italiens, tués aussi, faisaient partie de sociétés secrètes internationales.

Après la lutte. — Sur tous les points de Belleville, on trouvait hier des monceaux de fusils des barils de matières incendiaires, des dépôts énormes de poudre

La mairie du XI présentait un spectacle inouï. Un rédacteur du *Soir* a compté soixante-quinze cadavres dans la salle du rez-de-chaussée .

Le général Martimprey . — Le général Martimprey , qui avait été pris comme otage , malgré son incapacité résultant d'une attaque de goutte qui le rendait complètement impotent, est sauvé .

Madame La Cecilia . — La femme du général La Cecilia a été luéo derrière une barricade , non pas qu'elle défendait, mais à laquelle elle apportait des pavés Son corps a été retrouvé , percé de coups de baïonnette . Elle était mère d'un enfant de sept mois, qui n'a pas été retrouvé. On ne peut s'empêcher de déplorer que de pareils courages et des dévouements si héroïques aient été mis au service d'une si mauvaise cause.

Les Archevêques de Paris. — Depuis longtemps, les archevêques qui se sont succédé, à Paris, ont eu un sort assez triste.

En 1793, M. de Juigné mourut sur l'échafaud.

En 1813, le cardinal Maury dut se réfugier à Rome avec les membres de la famille Bonaparte.

En 1830, M. de Quélen eut aussi beaucoup à souffrir; le palais archiépiscopal fut mis à sac, puis complètement détruit.

Son successeur, M. Affre , tomba sur la barricade du faubourg Saint Antoine , le 24 juin 1848.

Mgr Sibour, qui lui succéda , fut assassiné par Verger en 1857.

Enfin, après l'épiscopat peu troublé du cardinal Morlot, Mgr Darboy est arrêté comme otage et assassiné par l'insurrection.

Les jésuites, — On lit dans *la Nuova Roma* :

« Il circule un bruit assez singulier. Les jésuites auraient offert à M. Thiers le paiement des dépenses de la guerre de façon à obtenir l'évacuation immédiate des Allemands. En retour de cette générosité , la France s'engagerait, une fois réorganisée , à envahir l'Italie , à faire *table rase* et à rétablir le pouvoir temporel du pape."

Cette nouvelle nous semble tout simplement un canard de la plus belle envergure . Nous croyons les "bons pères" très riches et nous ne doutons pas qu'ils aient grand intérêt et par conséquent grand désir de voir rétablir le pouvoir temporel du pape. Mais ils sont trop prudents et trop adroits pour avoir affiché publiquement leurs richesses.

Les prisons flottantes et terrestres. — Les prisonniers insurgés seront presque tous, paraît-il, répartis entre les villes maritimes. Nous avons annoncé que Brest devait en recevoir de huit a dix mille , voici ce qu'on écrit de Cherbourg en date du 29 mai : « En conformité des ordres

ministériels , les vaisseaux *Ville-de-Nantes*, *Tage* et *Tourville* sont destinés à recevoir des insurgés de Paris. 80 marins et soldats ont été embarqués à la date du 26 sur chacun de ces bâtiments qui sont commandés par des capitaines de frégate. Chaque vaisseau recevra 700 prisonniers. Les forts de la Digue , celui de l'île Pélée, le fort du Hommet, le fort de Querqueville et le fort du Roule recevront aussi un certain nombre de ces hommes dont 5,000 sont attendus très prochainement à Cherbourg .

Le premier convoi composé de 1,800 hommes, doit arriver aujourd'hui. Il est aussi question d'affecter au même service deux autres navires : le vaisseau *l'Arcole* et le transport *la Garonne*. »

Thiers à Paris. — La Commune avait promis, on s'en souvient, deux cents francs, à quiconque amènerait M. Thiers vivant à Paris. Les journaux anglais estiment que le maréchal Mac-Mahon a gagné , et bien gagné cette somme. Malheureusement, c'est-à-dire heureusement, il n'y a plus de Commune pour payer la somme promise.

Le sans cœur de ces dames. — Un de ces derniers soirs , à St-Germain. les promeneurs de la terrasse trop en proie à l'émotion qu'a dû causer partout dans le monde , l'assassinat de nos prélats et de nos magistrats, n'ont pu entendre sans protestation les éclats de rire qui partaient d'un cabinet du pavillon Henri IV, où festoyaient quelques doyennes de la galanterie entourées de petits crevés cosmopolites.

C'étaient Blanche d'Antigny, la dona prima di compositore Hervé et Anna Delion dont l'esprit est loin de briller autant qu'ils l'ont rendue célèbre.

Un officier supérieur, amputé s'est présenté comme la statue au festin de Pierre et a engagé ces viveurs inopportuns à déguerpir au plus tôt.

Il n'était que temps ; la population exaspérée de leur cynisme , lançait déjà des pierres dans les volets de la salle,

Victor Hugo . — Plusieurs journaux annoncent que par ordre du roi de Belgique , Victor Hugo a été sommé de quitter le territoire belge .

Nous ne reconnaissons plus là les errements de ce peuple indépendant.

OMNÈS .

L'Electeur du Finistère, 1er juin 1871

**Le communiqué du Ministre de l'Instruction
publique**

et

des cultes

M. Jules Simon vient d'adresser aux ministres des différents cultes la lettre suivante :

Monseigneur ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer la résolution prise par l'Assemblée nationale dans la séance du seize mai et qui est ainsi conçue :

L'Assemblée nationale, profondément émue des malheurs de la Patrie.

Décrète :

Des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.

Bien certain que, depuis le commencement de la guerre civile, vous n'avez cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs, l'Assemblée a voulu, Monsieur le, s'associer à vos prières en vous les demandant par un acte solennel, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la patrie.

Veillez agréer, Monseigneur ou Monsieur, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

JULES SIMON

L'Electeur du Finistère, 1er juin 1871

Brest, le 13 Juin 1871

*Nous reproduisons scrupuleusement avec son même format ,
sa même disposition, ses mêmes caractères typographiques,
la pièce suivante :*

Extrait

du Registre des délibérations du Club de l'Egalité de la commune de Brinon-les-Allemands, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Séance du 26 mars 1848

Les citoyens de Brinon, dans leur séance du 23 mars, ayant à l'unanimité pris la résolution de porter comme Candidat pour l'Assemblée Constituante M. l'Abbé Sergent, Curé de leur Commune , une Commission a été nommée pour lui faire part de cette détermination , et lui demander quels seraient, le cas échéant, les principes politiques et la ligne de conduite qu'il adopterait.

M. l'abbé Sergent s'est rendu au sein de l'assemblée, et après avoir remercié ses concitoyens du témoignage de confiance et de haute estime dont ils l'honoraient, il a répondu qu'il ne voyait de salut et d'avenir possible que par la République, à laquelle il fallait se dévouer entièrement et sans garder le moindre souvenir des différents régimes qui jusqu'ici ont pu exister en France.

Travailler à consolider les grandes libertés, qui, devenues le patrimoine de tous, seront la base forte et puissante de notre Constitution.

Liberté de conscience et d'enseignement, liberté de la presse et d'association, liberté d'élections avec le suffrage direct et universel.

Egalité devant la loi, principe électif appliqué à presque tous les emplois; ce qu'il ne peut atteindre, dominé par le concours et les conditions d'un avancement légitime et gradué.

La propriété respectée, le travail assuré et honoré, l'agriculture aidée et développée, l'habitant des campagnes éclairé et secondé, ***l'instruction primaire plus étendue, gratuite et obligatoire.***

La production des objets de première nécessité augmentée et leur prix abaissé, ce qui s'opérera sans détriment pour le producteur, en allégeant les charges qui grèvent ces objets : le pain, le vin, la viande, le sel, etc.

Les gros traitements rognés énergiquement, les rouages administratifs simplifiés et les sinécures retranchées ; les impôts diminués progressivement et à mesure qu'on pourra le faire sans gêner la marche du Gouvernement.

Pour extrait : Les Secrétaires du Club,

Signé : Garnier et Dubois.

Cette courte analyse de la séance , reproduisant avec fidélité tous mes principes et mes sentiments, je l'adopte sans réserve et la présente comme profession de foi aux suffrages des électeurs.

Brignon-les-Allemands, le 28 mars 1846

SERGEANT, Curé de Brinon

NOTA. Le Club a l'intention de publier prochainement, dans toute son extension le Compte rendu de sa Séance du 26 mars.

La profession de foi que l'Electeur publie en tête de ses colonnes n'émane point , comme on le voit, d'un de nos collaborateurs ordinaires ; mais elle rend si parfaitement notre pensée, elle est tellement conforme à nos principes et à nos aspirations que , tout en regrettant de ne l'avoir point formulée nous-mêmes , nous ne pouvons moins faire que de lui donner la première place dans notre journal.

Nos adversaires seraient désormais mal venus de nous accuser d'exclusivisme. Cette profession de foi , que *L'Electeur* arbore aujourd'hui comme son propre drapeau, est signée de M.SERGENT, simple Curé de Brinon au 28 Mars 1848 , mais qui depuis est parvenu aux grandeurs , dont le rendait digne d'ailleurs la seule noblesse des sentiments exprimés dans son programme politique.

Nous voyons dans l'avancement du courageux Curé de la Nièvre, une exception aux errements de l'Empire qui, on le sait, n'était pas prodigue de faveurs à l'égard des prêtres aussi franchement libéraux et républicains; par contre, nous ne nous tenons pas de rage comme les gens mal intentionnés qui ont essayé de nous faire voir dans l'ex-Curé de Brinon, aujourd'hui Monseigneur, un de nos ennemis politiques les plus acharnés...

Nous préserve le Ciel de penser jamais que ce digne ecclésiastique ait pu être un Léotard politique, faisant l'exercice du trapèze-volant sur la tête de toutes les opinions ! Le style, c'est l'homme ; et il n'y a qu'à remarquer la netteté et la fermeté de la déclaration de M. SERGENT pour reconnaître que c'est là un vrai caractère, qui ne peut que vouloir aujourd'hui ce qu'il a voulu hier. Le changement de position, le changement de résidence, le changement de traitement n'auront su, nous en sommes convaincu, influencer en rien sur ses opinions.

«Se dévouer entièrement à la République sans garder le moindre souvenir des différents régimes qui jusqu'ici ont pu exister en France , — travailler à consolider les grandes libertés qui deviendront le patrimoine de tous, — liberté de conscience et d'enseignement , liberté de la presse et d'association, liberté d'élections.— Le principe électif appliqué à presque tous les emplois; ceux qu'il ne peut atteindre se donnant au concours. - L'habitant des campagnes éclairé, *l'instruction primaire plus étendue , gratuite et obligatoire.* — Les sinécures retranchées, l'administration simplifiée, les gros traitements rognés énergiquement, etc., etc., etc. »

Voilà ce que veut M. SERGENT, et c'est aussi ce que nous voulons, M. SERGENT peut désormais disposer à son gré de notre publicité ; nous sommes réellement aussi Républicain qu'il l'est lui-même dans sa profession de foi. Nous lui sommes tout dévoué. Il existait un malentendu ; le Ciel, dans sa bonté divine, a envoyé jusqu'à nous la profession de foi de Brinon-les-Allemands, pour que ce malentendu soit dissipé.

Nous n'aurons plus de polémique avec nos confrères de Brest et de Quimper; ils reproduiront, nous en sommes persuadé d'avance , la profession de foi de Brinon-les-Allemands, et il ne nous restera plus qu'à nous embrasser fraternellement dans un grand baiser de paix. C'est la grâce que je vous souhaite à tous.

Léon Glandut

L'Electeur du Finistère, 13 juin 1871

BULLETIN

On se tromperait fort, si l'on prenait la satisfaction témoignée par une partie de la presse, à l'occasion du discours de M. Thiers, pour l'expression fidèle de l'opinion publique. Sans doute le résultat de cette importante séance qui rouvre la porte aux prétendants, peut réjouir les partisans du droit divin et les amateurs de fusion ; mais les esprits sensés, judicieux, ceux qui s'étaient sincèrement ralliés au jugement de M. Thiers que la République était le gouvernement qui nous divise le moins, entrevoient à la suite du dernier vote de la Chambre des complications peut-être graves et prochaines.

Les princes, nous dit-on, ont pris l'engagement de ne pas siéger à la Chambre et de ne susciter aucun obstacle au Gouvernement actuel ; de son côté, le Chef du Pouvoir exécutif, tout en transigeant avec la majorité monarchique, dans le but de ne pas désagréger les forces conservatrices, a mis à son adhésion des conditions et des réserves comminatoires. Garanties illusoire!

Nous admettons la bonne foi des princes et la parfaite loyauté de M. Thiers; nous sommes convaincu de l'une et de

l'autre; mais est-ce là le palladium qui nous préservera d'un de ces coups de surprise dont l'histoire de nos Assemblées parlementaires nous fournit de si nombreux exemples ?

Les princes, ne l'oublions pas, sont princes, fatalement , même *malgré eux* ; et qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, leurs partisans les tiennent pour des prétendants. Enhardis par un premier succès, ils n'en resteront pas là, et voudront pousser ce qu'ils appellent déjà leur victoire jusque dans ses conséquences extrêmes.

L'état de la Bourse à Paris est la pierre de touche de toutes les situations politiques ; et nous trouvons dans les documents que nous fournissent les journaux de la capitale, que le passeport de complaisance délivré par le Chef du Gouvernement au principe monarchique, a jeté dans le monde financier un véritable désarroi. C'est là, et non ailleurs, qu'il faut chercher la véritable cause de la lourdeur des affaires. Il faut, en effet, considérer comme un bruit inventé à plaisir la nouvelle de la rupture des relations entre l'Autriche et la Prusse, rupture qui, si elle était vraie , serait le signal d'une guerre européenne. Heureusement, pour le moment, nous n'avons pas à redouter de pareilles complications extérieures qui seraient non-seulement inutiles, mais déplorables pour la France , vu les conditions dans lesquelles elle se trouve actuellement.

On croyait d'autant mieux à l'installation définitive de la République, qu'elle est à cette heure débarrassée des fous

furieux qui la compromettaient ; on avait foi dans l'épreuve à laquelle elle était soumise conformément au pacte de Bordeaux ; le commerce, l'industrie, les finances n'attendaient que la confirmation de la trêve des partis pour se donner libre carrière; cette séance du 8 juin, désormais historique par les conséquences auxquelles elle va donner lieu, devait être le signal d'une reprise colossale des affaires mais elle a mal tourné et l'on voit s'ouvrir à nouveau, nous le craignons, l'ère des complications dynastiques et des révolutions.

La circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques français, sur les causes générales et premières de la crise épouvantable que nous venons de traverser, démontre le rôle important qu'ont joué les membres de l'Internationale. Sans doute cette Société plus ou moins secrète, et qui compte deux millions au moins d'adhérents, a été rudement atteinte; mais elle est loin d'avoir été mortellement frappée. Nous n'en voulons pour preuve que les troubles qu'elle vient de susciter encore à Lyon et à Toulouse, que l'agitation qu'elle fomenté dans ce moment même en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Allemagne. Tout le monde sent qu'il y a là un danger, tout le monde, excepté toutefois les partisans fanatiques du principe monarchique. Aveugles qui semblent vouloir fournir à plaisir des armes et des occasions aux ennemis de la société

Quelques journaux affirment que le comte de Chambord, dont on annonçait ces jours derniers la présence à Bordeaux, aurait eu une entrevue avec les princes d'Orléans. La France, de son côté, dément cette nouvelle et déclare en outre imaginaire le manifeste du même prince dont on a annoncé la lecture en pleine chaire dans toutes les églises de Versailles. Les démentis de la France sont sujets à caution. Mais un fait positif et indéniable, c'est l'agitation que les partisans de la légitimité entretiennent parmi les populations de l'Ouest, de la Bretagne principalement, en faveur d'une restauration monarchique et du rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

D'autre part, la réaction bonapartiste profite de la compétition des partis pour relever cyniquement la tête. Le prince sans-peur de la maison impériale a adressé ces jours derniers une lettre impudente à Jules Favre, accusant en quelque sorte ce dernier des malheurs de la patrie, et voici qu'aujourd'hui les journaux annoncent l'intention de MM. Forcade de la Roquette, Rouher, de la Guéronnière, Haussmann, etc., de se présenter aux prochaines élections complémentaires à l'Assemblée. Ces gens-là ont toutes les audaces de leurs lâchetés. Le brave Crait-Plomb, oubliant qu'il a une vieille affaire à régler avec le duc d'Aumale, se présenterait, dit-on, dans la Corse au risque d'être élu et de se trouver ainsi à portée de son ancien adversaire jusqu'ici soigneusement évité.

Comme on le voit, la situation est sombre, mais dussions-nous passer pour d'entêtés optimistes, nous sommes de ceux qui croient fermement que tout n'est pas perdu et que notre horizon politique peut s'éclaircir.

Dans la majeure partie de la France, dans le Midi surtout où nous avons été à même de le constater de nos propres yeux, et non seulement dans les villes, mais dans les campagnes elles-mêmes, la République est considérée comme une garantie d'ordre ; et la disposition des esprits est toute en sa faveur. Par République, nous comprenons bien entendu celle que nous aimons tous, la République honnête et modérée. Eh bien ! Si au 2 juillet prochain, date fixée pour les élections complémentaires à l'Assemblée, les électeurs sont intelligents et sages et votent selon leur opinion, la situation peut et doit se relever. Près de cent vingt sièges sont vacants ; il y a là de quoi constituer une majorité libérale, assez compacte pour battre en brèche toutes les tentatives des monarchistes même fusionnés.

Par suite des options de M. Thiers et du général Trochu, de la mort de M. de Kersauson de Pennendreff et de la démission de M. l'abbé du Marhallach, notre département va avoir quatre candidats à élire. La question posée aujourd'hui aux électeurs est dégagée de toute ambiguïté et de toute confusion : **République ou Monarchie?** Elle est tout entière dans ces deux mots.

République, c'est-à-dire maintien pur et simple de l'état actuel des choses et par suite sauvegarde de la tranquillité du pays, ou bien monarchie, c'est-à-dire changement de gouvernement, en d'autres termes révolution et, conséquence inévitable, guerre civile, non plus limitée à Paris comme l'insurrection qui vient d'être comprimée et vaincue *au nom de la République*, mais guerre civile générale, s'étendant sur toutes les parties du territoire, surgissant à la fois dans toutes les villes, avec l'aggravation de toutes les concurrences des divers prétendants entr'eux.

Dans de pareilles conditions qui sont vraies, qui sont évidentes, qui sont palpables, le choix ne saurait être douteux pour tous ceux qui, quelles que soient leur église politique et leur idole gouvernementale, mettent au-dessus de tout autre culte le culte de la patrie, et ont pour première ambition de travailler à son salut. Aujourd'hui, aux yeux de tous les hommes éclairés, sans distinction de parti ni d'opinion, le vote républicain est strictement et exclusivement synonyme de vote patriotique.

Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur cet important sujet.

LÉON GLANDUT.

L'Electeur du Finistère, 13 juin 1871

Le Discours de M. Thiers

Nous publions ci-dessous les passages principaux de cet important discours dont le texte nous est parvenu trop tard pour être inséré dans notre dernier numéro :

"On dit qu'on veut faire cesser les lois de proscription et que s'il y a un gouvernement qui doit se mettre au-dessus c'est le gouvernement de la République.

Je n'ai jamais appelé les lois de proscription que des lois de précaution et voici comment je les ai toujours considérées. Il est, en effet, impossible à deux gouvernements de coexister sur le même sol à côté l'un de l'autre. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont recouru à ces mesures prévoyantes que j'approuve ; la République , seule, contrairement à mon conseil, a négligé ces précautions et cette imprudence a profité à qui ? A la famille Bonaparte. Voici ce que je dis un jour à celui qui fut plus tard Napoléon III :

"Monseigneur, vous êtes ici malgré moi, les imprudents qui vous ont rappelé ne savent ce qu'ils font, vous pouvez être leur maître , mais jamais vous ne serez le mien. »

Cela posé, je me suis demandé si je remplissais mon devoir en déférant au conseil de mes amis et en m'associant au rappel des lois d'exil. Si je n'avais écouté que mes affections personnelles, je n'aurais pas hésité un instant, les princes d'Orléans le savent : j'ai été, je resterai leur ami ;

mais il y a quelque chose que je mets au-dessus de tous les amis, c'est mon pays. (Vifs applaudissements à gauche.)

Or, vous savez la situation et les nécessités qui s'imposent à ce pays.

Je me suis demandé si je pouvais adhérer à l'abrogation d'exil avec sécurité pour le pays, continue M. Thiers. Le pacte de Bordeaux pour moi reste aujourd'hui ce qu'il était il y a trois mois. *L'honorable chef du pouvoir exécutif examine la situation à l'époque de la réunion de Bordeaux . L'empire avait disparu devant le 4 septembre .*

Je puis en parler avec impartialité , ajoute M. Thiers, car je n'en ai pas fait partie , non par répugnance de m'associer avec les hommes du 4 septembre , mais parce que je n'adoptais pas son principe . Vous oubliez que vous avez tous désiré le 4 septembre et que vous avez été très satisfaits de ce qu'il avait éloigné . Le plus grand tort reproché aux hommes du 4 septembre a été de prolonger la guerre . Mais quelle était la situation du gouvernement de Paris ? Il devait se défendre . Ce n'était pas à lui de savoir si l'on devait continuer la guerre . Paris était seulement dans la position d'un brave défenseur d'une place-forte qui reste dans sa place jusqu'à ce qu'on vienne le relever. Le tort d'avoir prolongé la guerre a été à ces fous furieux qui ont voulu faire la guerre quand même et ont empêché le pays de se prononcer lui-même par l'organe d'une assemblée nationale .

Enfin, le gouvernement qui pesait sur la France a disparu, grâce à l'énergie de M. Jules Simon . L'Assemblée nationale a fait disparaître le gouvernement de fous qui voulaient régner, qui régnaient en despotes. A Bordeaux vous avez voulu ôter ce gouvernement aux mauvais républicains, vous n'avez pas voulu renverser la République. Nous avons accepté le gouvernement de fait et nous avons eu la mission de faire la paix et de rétablir l'ordre. Je suis le plus responsable de tous et je dois dans l'accomplissement de mes devoirs me demander si je marche bien également et régulièrement. Personne ne peut douter de ma loyauté ; eh bien ! En examinant ma conduite je puis loyalement me rendre cette justice que je ne suis pas sorti du programme que j'ai tracé devant vous à Bordeaux et que vous avez loyalement aussi accepté vous-mêmes.

Je demande qu'il soit entendu que vous ne voulez pas jeter le pays dans de nouvelles convulsions. Vous avez respecté le fait et réservé l'avenir. Voilà les conditions de notre pacte. Pour ma part, j'ai accepté cette situation et les devoirs qu'elle m'imposait. Je ne suis pas changé . Voici quel républicain je suis, j'ai longtemps étudié la forme de gouvernement qui s'appliquerait le mieux à notre pays, et j'ai rêvé pour lui la monarchie constitutionnelle , comme en Angleterre , où la liberté est plus grande que partout ailleurs. Mais pour que ce régime soit applicable en France, il faut que les princes subissent les conséquences de cette forme de gouvernement .

Il faut que les princes se disent que la monarchie dans les conditions modernes ne peut être au fond que le gouvernement du pays par le pays, c'est-à-dire une république avec un président héréditaire (Vifs applaudissements à droite).

Cette vérité, elle n'a pas été comprise, ajoute M. Thiers. Je disais, il y a quarante ans : « *Si l'on ne veut pas passer la Manche avec nous, on sera contraint de passer l'Atlantique.* »

J'ai dit une fois : dans ce gouvernement de tout le monde, qu'on appelle la République, si nous faisons bien, la République en profitera. L'avenir demeurant réservé, et au risque de servir la République, je gouvernerai le moins mal que je pourrai. Je respecte toutes les opinions. Il est loisible de vouloir la République comme de désirer la monarchie. Cela posé, j'ai la conscience d'avoir exécuté fidèlement le pacte conclu et de n'avoir trahi ni la République, ni la monarchie, et de ne m'être préoccupé que du succès de l'œuvre dont je m'étais chargé en dehors de toute préoccupation de parti. C'est en agissant ainsi que j'ai pu rendre au pays une armée réorganisée sans que cette réorganisation ait été inspirée par aucune préférence de parti que j'aurais jugée indigne de la France et de moi. (Applaudissements).

J'ai reçu la République, je l'ai gardée, je pourrais dire même avec quelque justice : Je l'ai sauvegardée.

Je me suis trouvé devant un grand nombre de députations de la province et de Paris. On accusait cette Assemblée de vouloir renverser la République . J'ai répondu : c'est faux. Oui , c'est faux, car tous les partis ont consenti à ce que je fusse nommé le chef de la République française. J'ai dit : Dans l'esprit d'un certain nombre il y a peut-être telle opinion qui changerait. Il y a une portion de ses membres qui a été élue par des électeurs monarchiques. Elle n'a pas cédé à cette origine . Elle accepte le fait actuel de la République . J'ai ajouté : Savez-vous ce qui menace la République , ce n'est pas elle, c'est vous. Conduisez-vous avec sagesse, élevez-vous contre les scélérats et vous sauvegarderez la République (Très bien !)

On m'objectait qu'un jour je n'aurais pas la même influence sur l'Assemblée. J'ai répondu que l'Assemblée m'écouterait loyalement et que si elle empêchait que je voulusse garder la forme de la République française telle que je l'avais reçue , je lui remettrais les pouvoirs qu'elle m'a donnés. Ce langage a été compris. Il a été reporté à ceux qui m'avaient envoyé leurs mandataires.

Toute la province est restée immobile sur mes promesses Quand on m'a interpellé, si on m'avait interrogé à cet égard j'aurais parlé comme je viens de le faire. Si j'ai dépassé votre intention , dites-le moi. Mais je ne trahirai pas l'avenir, je ne trahirai pas le présent. Si l'on voulait précipiter les solutions on jetterait la France dans la guerre

civile, terrible , immédiate . Nous avons obtenu la trêve des partis, c'est à nous de la continuer, et si cette trêve devait être une paix perpétuelle, faudrait-il nous en affliger ? Quant à moi, je ferai tout mon possible pour amener cette paix, pour prolonger cette trêve.

Si la monarchie doit se relever dans le pays, je veux que l'on puisse dire que l'essai de la République a été fait loyalement. L'essai de la République n'a jamais réussi, j'en demande pardon à ceux qui m'écoutent, dans la main des républicains (Mouvements divers !). Ce n'est pas une épigramme , le sujet est trop sérieux . C'est un éloge que je fais de ceux qui m'écoutent, ils ont permis que l'essai se fît par des mains autres que les leurs C'est une conduite qui les honore . Je le répète , il faut prolonger la trêve ; ne nous attaquons pas, ne nous calomnions pas, nous aurons le calme et la paix. Je sers ici la paix publique, je lui rends le plus grand service que je puisse lui rendre.

Maintenant, j'aborde directement la question qui fait l'objet de ce grand débat. Je me suis demandé si je pouvais, sans manquer à mon engagement , rouvrir les portes de la France aux princes exilés. J'avoue que j'inclinai à croire que cet acte pouvait être une imprudence. Je ne calomnie pas les princes, mais la Providence attache à leur personne une situation fatale et invincible qui implique de grandes difficultés et je me suis demandé si je pouvais prendre la

décision dont il s'agit sans compromettre la sécurité du pays.

N'oublions pas d'ailleurs qu'il y a plus d'une famille princière exilée et qu'il ne convient pas de faire ici des exceptions. Je me disais aussi que le suffrage universel, tout infaillible qu'il soit, peut commettre des erreurs. J'ai soumis à la Commission tous mes scrupules ; je lui ai parlé moins à titre de chef de gouvernement que comme administrateur de la fortune publique . Finalement j'ai accepté les conclusions de la Commission à une condition, celle de venir vous soumettre plus tard ce que j'avais fait pour garder la paix publique .

J'espère n'avoir pas dépassé votre patience. Je ne désire pas me prolonger au pouvoir. Nous sommes tous victimes du malheur public, mais je suis esclave de ce malheur et quand la fatigue m'abat je dois y céder.

En un mot, dit en terminant M. Thiers, je suis esclave de mon devoir. Je reste ici pourvu que vous m'accordiez votre confiance, si vous m'en croyez digne et en vous répétant que je ne tromperai personne . (Applaudissements et longue agitation).

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

L'Electeur du Finistère, 13 juin 1871

Revue des journaux

Il est bien entendu que le discours de M. Thiers occulte la première place dans les journaux de ce soir, et les remplit à peu près exclusivement ; c'est pourquoi nous n'aurons guère qu'à recueillir des appréciations en sens divers sur ce morceau d'éloquence et sur le vote qui l'a suivi.

La *Vérité* constate que M. Thiers est toujours resté partisan de la monarchie constitutionnelle et lui sait gré de la franchise de sa déclaration.

« Le seul gouvernement, dit notre confrère, qui puisse nous assurer le calme , le repos, l'ordre, la prospérité, est le gouvernement de tous par tous. On est convenu de l'appeler République. Peu nous importe le nom, mais nous tenons à la chose , autant par conviction que par amour de notre pays.

Or, le gouvernement de tous par tous s'accommoderait mal d'un président héréditaire, ce gouvernement s'accommoderait mal d'une chambre gratuite , nommée par un suffrage restreint, et telles sont cependant les bases fondamentales d'une monarchie constitutionnelle .

C'est pourquoi nous espérons que les monarchistes, quelle que soit leur église, sauront imiter la prudence du chef élu par eux, et l'aider à faire loyalement l'essai de la

République. S'il sont sages, ils feront acte de républicains sinon par conviction du moins par nécessité. "

M. Emile de Girardin se sert de ce discours comme point de départ pour se livrer à ses théories de philosophie politique, dont nous citons l'échantillon que voici :

« Je le demande à tous ceux qui liront ces lignes ; croient-ils que si le comte de Chambord apparaissait à Paris il y serait acclamé aux cris de : Vive Henri V ? Croient-ils que si le comte de Paris se présentait, il y serait acclamé aux cris de : Vive Louis-Philippe II ? Croient-ils que si le vaincu de Sedan revenait en France, il y serait acclamé aux cris de : Vive Napoléon III ?

Non ; je l'affirme, il y aurait un cri retentissant qui dominerait et couvrirait tous les autres cris; ce serait celui-ci : A bas la guerre civile ! A bas les conspirateurs! A bas les révolutionnaires!

La distinction qui a cours entre les mariages d'inclination et les mariages de raison s'applique non moins justement aux gouvernements.

Il se peut, je ne le nie point, que la République ne soit pas le gouvernement d'inclination de la France ; mais, vu le nombre des prétendants dynastiques, la République est pour elle le gouvernement de raison.

Aux mains d'hommes tels que MM. Thiers, président du conseil chef du pouvoir exécutif, et Grévy, président de

l'Assemblée nationale , il a de grandes probabilités pour que la République se fonde en France par la neutralisation des partis qui, sans elle, se déchireraient entre eux"

On pourrait facilement accumuler des citations d'articles élogieux , qui ont le défaut de se ressembler tous. Nous en donnerons quelques extraits seulement, empruntés à des journaux de couleurs différentes.

Voici comment s'exprime le *Temps* :

"Ajoutons, toutefois, pour être au complet, ou plutôt pour ne pas risquer d'oublier l'essentiel, qu'au milieu des hautes considérations générales, M. Thiers a trouvé le moyen de glisser deux déclarations d'un caractère plus positif, mais capitales.

La première , c'est qu'il a reçu des princes des déclarations spontanées et loyales, telles que l'engagement de ne point créer d'embarras au gouvernement. Par la seconde déclaration , M. Thiers s'est réservé le droit d'agir dans le cas où il verrait l'ordre menacé , et cela sous sa responsabilité et à la condition de soumettre aussitôt ses actes à l'Assemblée. — Cela allait de soi et n'avait peut-être pas besoin d'être dit . Le fort de pareilles déclarations et peut-être le discours tout entier de M. Thiers, c'est de faire les princes d'Orléans beaucoup plus prétendants qu'ils ne le sont, et qu'ils ne veulent l'être. "

La France insiste pour qu'on institue un pouvoir définitif, ou au moins, qu'on raffermisse le provisoire.

"De deux choses l'une, dit-elle:

Ou l'Assemblée se considère comme Constituante, et alors il est indispensable qu'elle le déclare en termes catégoriques et qu'elle fixe au moins approximativement l'époque à laquelle elle entend aborder la question constitutionnelle.

Ou bien elle entend se renfermer dans le rôle de souveraineté provisoire qu'elle a exercé jusqu'ici, pour le règlement des affaires les plus urgentes et pour la réorganisation générale du pays. Ici encore il y a urgence à ce qu'elle détermine le délai nécessaire, dans son opinion, à l'accomplissement de cette tâche réparatrice et qu'elle assigne un terme à son mandat.

Dans un cas comme dans l'autre, les circonstances demandent en outre qu'elle établisse un pouvoir exécutif investi d'une mission permanente, pour tout le temps qui devra s'écouler jusqu'à la promulgation de la Constitution future et à l'installation d'un gouvernement définitif.

Telles sont les obligations qui s'imposent à l'Assemblée nationale, si elle ne veut encourir la responsabilité d'aggraver le trouble des esprits, de perpétuer le malaise des affaires et de compromettre les négociations d'où dépendent à la fois le rétablissement de nos finances et la

délivrance de nos populations écrasées par l'occupation prussienne . »

Tout cela est fort juste ; et les événements ne tarderont pas à prouver qu'il faut prendre un parti.

D'autres journaux se déclarent contre la politique adoptée par l'Assemblée et contre M. Thiers, qui en est l'inspirateur. *L'Opinion nationale* s'exprime avec une véhémence excessive, mais ses raisons, pour être présentées avec trop d'âpreté, ne manquent pas de valeur. On en jugera par l'extrait que nous reproduisons :

“Au gouvernement qui nous divisait le moins, va succéder peu à peu et par une transformation d'abord insensible, bientôt manifeste , le gouvernement qui nous divise le plus. M.Thiers, vaincu sur ce point capital, se lassera vite de résister jour par jour, à une majorité envahissante et que la victoire va griser. Sans doute , dans les premiers jours, on fera de la modestie ; mais pour nous, le coup a porté. LA RESTAURATION EST FAITE. Entre le mot de M. Thiers : *l'Empire est fait*, et le coup d'Etat du 2 décembre , onze mois se sont écoulés. Combien s'écouleront entre la validation des princes d'Orléans et le jour où ils pourront s'asseoir sur les marches du trône de l'héritier de Saint-Louis ? Nous ne savons, mais ce n'est qu'une question de temps.

Si les Prussiens n'occupaient pas encore près de la moitié de notre territoire ; si nos emprunts étaient terminés; si la France était maîtresse chez elle, nous gémirions sans doute de cette fatalité déplorable qui veut que les partis chez nous n'apprennent et n'oublient rien, et qu'ils continuent leurs petites intrigues, sous le sabre des Prussiens, sans souci de la tragique gravité des circonstances. ; comme de vieux enfants qui installeraient un théâtre de marionnettes sur les ruines du Colysée, mais enfin nous pourrions compter sur le retour du bon sens national! pour mettre fin à cette ridicule parade.

Aujourd'hui, nous n'avons pas cette ressource . Chacune de nos fautes, et il ne pouvait pas en être commise de plus grave, est un gage pour notre implacable ennemi , qui s'en fait contre nous un instrument de ruine et de domination . »

Le Bien-Public ne croit pas qu'aucun embarras soit né des déclarations contenues dans le discours de M. Thiers.

« Nous sommes surpris dit-il de l'impression produite par le discours de M. Thiers et par la séance du 8 sur quelques membres de la gauche. L'examen le plus attentif nous persuade que la victoire remportée par les monarchistes — à supposer que ce soit une victoire — est toute apparente et sera forcément inféconde . Quel profit en peuvent-ils tirer ? Leur plus grand embarras serait d'être obligés d'user de cette victoire tout de suite : la situation est de celles dont

nul n'envie le fardeau et, sauf M. Thiers. nous ne voyons guère qui le pourrait porter. »

Le Phare de la Loire trouve avec raison que M. Thiers fait preuve d'une sévérité tout à fait imméritée à l'égard des hommes du 4 septembre .

Il le démontre en ces termes :

« Plus on relit le discours de M. Thiers, plus on déplore le langage injuste qu'il a tenu vis-à-vis des hommes qui voulurent, après le 4 septembre, défendre jusqu'au bout l'honneur de la France .

Nous le regrettons d'autant plus qu'il révèle chez le président du pouvoir exécutif l'existence de passions violentes, qui peuvent entraîner un homme politique aux fautes les plus graves.

Comment est-il possible de traiter de « fous furieux" ceux qui se prononcèrent en province pour la continuation de la guerre ? Mais la France tout entière n'était-elle pas pour la lutte à outrance ?

Spectacle admirable ! On a vu tous les partis faire taire leurs divisions et rivaliser de courage pour la défense de la patrie. A la voix de Gambetta , tout le monde s'est levé. Les représentants les plus recommandables du parti légitimiste ont offert leurs services au gouvernement de Tours; la France , sans murmurer, avec enthousiasme , a donné tout ce qu'on lui demandait ; les zouaves pontificaux se sont battus

héroïquement, côte à côte avec les soldats de la République .
 Personne n'a failli à son devoir , pas un journal n'a demandé
 la paix : tous, jusqu'à la capitulation de Paris , revendiquaient
 la guerre sans trêve , ni merci. Et par conséquent, le pays
 tout entier était librement d'accord avec Gambetta pour
 poursuivre jusqu'à la mort la lutte sacrée contre
 l'envahisseur. "

Les feuilles les plus hostiles à la république sont loin de
 critiquer si amèrement l'acte accompli dans la journée de
 jeudi ; témoin les lignes suivantes de la *Gazette de France* :

"La République appartient aux monarchistes et
 conservateurs libéraux : voilà le résultat des déclarations de
 M. Thiers. Jamais il n'avait été aussi explicite. C'est la
 rupture de fait avec le *parti républicain*, et cette rupture
 trace au pays son devoir dans les prochaines élections :
 éliminer des collèges tous les républicains, et envoyer à
 l'Assemblée des monarchistes pour gouverner la République .

La forme du gouvernement actuel qui permet à chacun de ses
 membres d'avoir une opinion isolée, particulière sur chaque
 chose et sur la forme de gouvernement, *absolument*
réservée, comme l'a déclaré à plusieurs reprises M. Thiers,
 offre cette particularité que chaque ministre peut rester
 lui-même , conserver l'intégrité de sa foi et de ses
 convictions, malgré les déclarations du chef du pouvoir qui,
 lui-même , fait part à l'Assemblée de ses vues intimes, de
 son jugement personnel sur toutes choses. Il est certain

qu'aujourd'hui, plus qu'en aucune autre occasion, M. Thiers a parlé de lui et n'a voulu engager que lui seul, décernant l'éloge ou le blâme à ses propres collègues, comme s'il ne s'agissait nullement de ses propres collaborateurs. »

Même *l'Univers*, qui s'exprime en ces termes, ne sort pas du style aigre-doux :

« Pour dire que c'est haut, lumineux, nourrissant, auguste, non ! A se représenter la situation, et ces combats, et ces crimes, et ces ruines, et ces deux ennemis présents encore, l'ennemi étranger si cruellement vainqueur, l'ennemi intérieur si douloureusement et si mal vaincu, à regarder le noir avenir où tant de sphinx nous attendent, on désirerait mieux. Le bon plancher, les bons câbles, les bons fanaux des principes rassureraient plus que ces ficelles. Mais ce n'est pas la manière de notre temps.

Enfin, l'élection des princes est validée, la loi d'exil abolie, et Bourbon rentre en France. Par ce vote, l'Assemblée reconnaît que le suffrage universel est au-dessus de la République, et au-dessus de lui-même. C'est un grand pas. Il méritait d'être fait certainement.

M. Thiers a signalé (en couloirs) que les princes ne franchiraient pas le seuil de l'Assemblée. On pouvait lui accorder cette satisfaction ; c'est assez qu'ils soient aux alentours, et que la France puisse avoir une tête. Alors, il ne

faudra plus qu'un mouvement républicain et M. Thiers verra remplie son attente : la République sera fondée."

Ainsi les deux camps se trouvent parfaitement tranchés ; d'un côté , ceux qui croient à la consolidation de la République , et de l'autre , ceux qui voient dans le vote de jeudi un acheminement à la monarchie.

L'Electeur du Finistère, 13 juin 1871

CORRESPONDANCE SPÉCIALE DE L'ELECTEUR(1)

Brest, le 15 juin 1871

Notre correspondant qui, poursuivi par la Commune , avait dû quitter Paris, est de retour aujourd'hui dans la Capitale , et peut fournir de nouveau à l'Electeur son intelligente et consciencieuse collaboration :

Paris, 12 juin .

Nous entrons aujourd'hui dans la période électorale. La presse prépare déjà ses batteries. On ne peut pas dire que les hostilités soient commencées. Tout se borne encore à quelques coups de feu d'avant-garde. La gauche républicaine modérée élabore, dit-on, un manifeste destiné à faire connaître aux électeurs quel est son programme. Ce programme sera, du reste, celui que les candidats légitimistes ou autres adopteront vraisemblablement; il sera basé sur la nécessité de maintenir la forme actuelle du gouvernement. En d'autres termes, on s'en tiendra comme profession de foi au compromis de Bordeaux.

Il faut espérer que le suffrage universel, d'ici au moment du vote, sera suffisamment éclairé et qu'il saura discerner l'ivraie du bon grain, l'hypocrisie de la sincérité.

On assure que la gauche radicale, faisant preuve de tact politique, est disposée en cette circonstance à faire cause commune avec la gauche modérée. C'est M. Henri Martin qui est chargé de la rédaction du manifeste.

En fait de candidatures à Paris, nous n'avons encore à enregistrer que celle de M. de Gasté, ancien ingénieur. On met bien en avant certains noms, mais aucune liste n'est encore arrêtée.

Dans certains départements, le mouvement électoral commence à s'ébaucher; plusieurs candidatures sont posées, on peut même dire qu'elles étaient posées d'avance.

Elles appartiennent surtout au parti impérialiste qui se flatte de faire entrer cinquante députés à l'Assemblée. *Ces gens-là ont de solides écailles sur les yeux.* Ils pourraient éprouver bien des mécomptes pour quelques succès qu'ils peuvent espérer en Corse et dans la Charente-Inférieure . Du reste, il paraît que l'accord ne règne pas précisément parmi les partisans d'une restauration napoléonienne ; les uns sont pour une restauration de Napoléon III, les autres penchent pour la régence de l'impératrice

—————.

Les princes d'Orléans, après avoir fait et reçu leurs visites, ont quitté Versailles. Le prince de Joinville se rend en Angleterre pour assister aux couches de la comtesse de Paris, et le duc d'Aumale va passer une saison balnéaire à Vichy.

Je puis vous assurer contrairement à ce qui a été dit que ni M. Jules Favre, ni M. Jules Simon, ni M. Victor Lefranc, ne sont allés voir les princes. On continue à dire que MM. d'Aumale et de Joinville vont donner leur démission ; mais on ne voit pas qu'ils mettent leur projet à exécution. Dans tous les cas, il faudra que le prince de Joinville, élu à la fois dans la Manche et la Haute-Marne, se décide à opter pour un de ces deux collèges, s'il veut se conformer aux exigences de la loi.

(Voir la 2^e correspondance)

Il a été positivement question d'un congé que l'Assemblée devait prendre . On a renoncé à ce projet. C'eût été folie, dans les circonstances actuelles , alors que tant de questions intéressantes exigent des solutions urgentes, immédiates. Il n'était pas décentement permis d'aller en villégiature et de ne pas s'occuper, au moins un peu, des souffrances, des misères que la guerre étrangère et la guerre civile ont accumulées sur la majeure partie de la population parisienne. On dit que la Chambre aurait compris qu'elle avait là des problèmes vitaux à résoudre. Elle prépare , assure-t-on, une campagne où la politique cédera le pas aux questions d'affaires ; une des premières sera celle des loyers, puis celle des échéances des effets de commerce .

Le monde financier s'occupe de plus en plus, je pourrais même dire exclusivement, de l'emprunt des deux milliards et demi. On croit généralement à la rapide souscription des titres à émettre , quel que soit le mode d'émission adopté (en 3 p. % ou en 5 p. %). Mais tous les renseignements se bornent là... le secret des Dieux du ministère des finances est parfaitement gardé , et tout ce qu'on colporte à ce sujet est de pure invention ou n'est que la réédition de combinaisons de vieille date.

Il est question d'un remaniement des cadres préfectoraux, d'un nouveau classement des préfectures, et de la suppression de quelques sous-préfectures C'est là le projet par lequel le nouveau ministre de l'intérieur, M. Lambrecht, inaugure son entrée en fonctions.

Paris , assure-t-on , n'aurait plus de troupes en garnison . Les gardiens de la paix et la gendarmerie seraient seuls chargés de maintenir l'ordre et de veiller à la sécurité des habitants. Les troupes seraient casernées dans les forts, loin des influences malsaines de la population des faubourgs.

Plusieurs des divisions de l'armée de Versailles ont quitté Paris et repris leurs campements à Satory : elles ont été passées en revue, hier, par M. Thiers. Le Chef du pouvoir exécutif était en calèche découverte.

Il est toujours question de Mgr. Dupanloup comme successeur de Mgr. Darboy.

Paris a retrouvé toute son animation , mais pas encore toute sa tranquillité. Les perquisitions et les arrestations

continuent. Il est à peu près certain que tous les personnages communeux qui ne sont pas encore tombés entre les mains de la justice n'ont point quitté Paris. Ces jours, on voyait à tous les étalages de librairie et de papeterie, les photographies de toutes les célébrités de la Commune ; je ne sais pourquoi ordre a été donné aux marchands d'avoir à retirer ces portraits-cartes.

On signale toujours une certaine agitation dans le quartier de La Villette.

Les convois d'insurgés continuent à être dirigés sur nos principaux ports de mer. Ces jours derniers un train portant 2,500 femmes s'est dirigé sur Toulon. Ceux des fédérés ou fédérées qui sont condamnés à la déportation doivent être envoyés à la Nouvelle-Calédonie où leurs familles peuvent les accompagner. On a l'intention d'appliquer à cet établissement pénitencier le système moralisateur anglais usité vis-à-vis des "convicts" (pour forçats). Les insurgés dont la conduite et l'application au travail auront été suffisants pourront, au bout de trois ans, recevoir des concessions de terrain.

Le chargé d'affaires de Russie à Versailles a pu se procurer la liste exacte des Polonais qui ont servi la Commune. Il y a plus de 600 noms sur cette liste.

Il est question de M.Jules Mahias Manias, actuellement encore secrétaire-général de la Préfecture de la Seine, pour le poste de préfet de Constantine. Le choix aurait pu être meilleur.

L'Electeur du Finistère, 13 juin 1871

Paris, 13 juin 1871

La séance parlementaire a débuté hier par la lecture d'une lettre que le prince de Joinville a adressée au président de l'Assemblée pour lui annoncer qu'élus à la fois dans la Manche et la Haute-Marne, il optait pour ce dernier département. Cette lettre fait tomber les bruits de démission que les princes devaient donner.

La lettre du prince de Joinville n'a été qu'un lever de rideau ; la grande attraction de la séance a consisté surtout dans la présentation par M. le ministre des finances, d'un projet de loi ayant pour objet d'établir des augmentations d'impôt et

de créer des impôts nouveaux . Voilà donc le *quart-d'heure de Rabelais* arrivé. Le détail des impôts augmentés ou créés est très intéressant à connaître . Ils portent sur quatre chefs :

1. L'enregistrement et le timbre.
2. Les douanes.
3. Les contributions indirectes.
4. Les postes.

Le volume de ces taxes et surtaxes donneront les ressources budgétaires qui s'élèvent à 660 millions environ . Les quatre contributions directes (impôt foncier, patentes, impôt personnel, contribution immobilière), n'auront à supporter aucune espèce d'augmentation. En d'autres termes, les nouvelles charges frapperont principalement les objets de consommation et les matières premières. Il est à regretter de voir figurer des objets de première nécessité, tels les sucres, le café, le vin, la bière , etc. On peut là s'exposer à bien des mécomptes, et l'expérience a déjà prouvé que moins un objet est imposé plus il rapporte à l'Etat.

Après une discussion dans laquelle M. Thiers est intervenu, le projet de loi du ministre des finances a été renvoyé à la commission du budget. M. Thiers a pris de nouveau la parole pour proposer à l'Assemblée de passer une revue de l'armée , dimanche prochain, à l'école militaire . On dit à ce propos,

le maréchal de Mac-Mahon s'étant rendu ce lundi à Versailles pour s'entendre avec M. Thiers sur cette revue , que ladite revue a un but politique et qu'elle produira sur l'armée un excellent effet. En convoquant les députés à cette solennité M Thiers, ajoute-t-on, pourrait bien poursuivre un autre but encore . On lui attribue , en effet, l'intention de chercher à obtenir que l'Assemblée rentre à Paris, en lui prouvant que le séjour dans la capitale n'offre plus aucun danger. Ce n'est plus, du reste, qu'une affaire de temps, et tout le monde parlementaire comprend que le divorce entre la province et Paris doit cesser. L'idée du retour du Siègne du gouvernement et de l'Assemblée nationale gagne tous les jours du terrain .

L'agitation électorale s'accroît. Les candidatures éclatent, la presse s'en occupe presque exclusivement. Chaque journal discute suivant sa manière de voir. Mais c'est une justice à leur rendre , aucun ne se passionne , chacun comprend que l'avenir du pays est en jeu.

Le parti orléaniste se tient encore à l'écart. L'attitude réservée des princes l'aurait-il découragé ? Par contre , le parti légitimiste est sur la brèche. Il organise partout des comités qui fonctionnent avec une activité que nous voudrions voir imiter par les républicains modérés. Ceux-ci en sont à élaborer leur manifeste, ils discutent et perdent un temps précieux que les habiles mettent à profit.

Les Bonapartistes, pris un peu au dépourvu et n'ayant pas de journaux pour soutenir leurs candidats, concentrent leurs efforts sur les chefs du parti. Voici quels sont les noms des coryphées mis en avant : MM. Dugué , de la Fauconnerie , dans l'Orne ; Jérôme David , Dréolle , Rouher, dans la Gironde ; Vuitry , dans l'Ain; Magne , dans la Dordogne ; Girod Pouzol, dans le Puy-de-Dôme ; Hausmann , à Paris; De La Guéronnière , dans les Basses-Alpes.

Outre la candidature de M. Hausmann , on signale à Paris celles du général Uhrich, de MM. Wolowski et Sebert . Celles-ci appartiennent au parti conservateur libéral. Les deux premiers sont connus. Le dernier, M. Sebert, est président de la chambre des notaires, et obtint, lors des dernières élections, au mois de février, près de 6,000 suffrages.

Le parti radical met en avant MM . Mottu et Beauvallet, qui sont portés sur la liste de *l'Internationale*.

En province, M. Edmond About pose sa candidature dans les Bouches-du-Rhône , et M. Alexandre Dumas fils dans la Seine-Inférieure . Vous savez que M. Dumas, qu'on voyait autrefois si assidu aux lundis de l'Impératrice , est un réactionnaire de la plus belle eau . Le tapage que le *Figaro* a fait ces jours derniers autour de la lettre que l'auteur de la

Dame aux Camélias a écrite sur la situation , était tout simplement une réclame électorale. M. Victorien Sardou se porte dans Seine-et-Oise .

Les conseils de guerre chargés de juger Rochefort, Assi et les principaux inculpés, devaient tenir aujourd'hui leur première séance ; mais ces graves affaires, on ne sait pourquoi, ont été renvoyées à la semaine prochaine . Rochefort est, dit-on , très abattu , très souffrant; on le dit phtysique . Il faut avouer que l'auteur de la *Lanterne* doit avoir cependant une solide santé pour être si souvent malade. L'opinion générale est qu'il sera condamné à mort, mais qu'au dernier moment il lui sera fait grâce de la vie. La peine de mort sera appliquée à tous les membres de la Commune et aux officiers supérieurs des fédérés.

On a arrêté hier, Regnaud , l'*alter ego* de Raoul Rigault. Il remplissait les fonctions de secrétaire général de la préfecture de police sous la Commune.

Blanqui , toujours interné au château du Taureau, est dans un état à peu près désespéré . Pascal Grousset touché par grâce sanctifiante passe, dit-on, son temps à se confesser. Je n'en crois rien, mais cela ne m'étonnerait pas.

L'agitation que je vous ai signalée à la Villette persiste. Les soldats et les gardiens de la paix chargés de maintenir le calme dans ces parages sont tous les soirs insultés. Des coups de feu ont été tirés sur eux hier dans la soirée. On parle de morts. Pourvu que la revue de dimanche ne soit pas l'occasion d'incidents regrettables.

Lord Lyons a reçu à Versailles l'assurance que les exécutions sommaires ont cessé et que chaque prisonnier sera traduit devant un conseil de guerre et jugé selon les formes. Il faut s'applaudir de voir revenir aux procédures régulières.

Dans le monde financier, on croit que l'emprunt ne sera émis qu'après la période électorale.

Rien de certain n'autorise cette croyance ; cependant certaines raisons militent en sa faveur. Les projets d'impôt dont je vous parle plus haut doivent être étudiés et votés avant l'emprunt. Ces impôts, en effet, sont destinés en grande partie à couvrir les charges résultant du futur emprunt , à servir de gage aux souscripteurs et par la suite à assurer même l'émission de l'emprunt ; d'autre part, les services du ministère des finances ne sont pas encore réorganisés. Ce sont là des motifs sérieux.

La France publie ce soir une lettre de M. Saintines qui signale les atrocités que les Prussiens commettent dans le département de l'Aisne , où ils ne respectent ni les personnes ni les propriétés.

On prépare, en Italie, au ministère des affaires étrangères, la circulaire qui doit avertir les membres du corps diplomatique de la prochaine translation du siège du gouvernement à Rome .

L'Electeur du Finistère, 15 juin 1871

Nouvelles diverses

La maison de M.Thiers — Le *Journal officiel* en date du 13 juin, contient la promulgation de la loi du 26 mai qui décide que la maison de M.Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, sera relevée aux frais de l'Etat.

Préparation aux prochaines élections. — Nous savons que sur plusieurs points de Paris, des comités électoraux se forment en vue d'arriver à une entente dans le sens de l'ordre et de la République modérée . Nous insistons pour que tout ce qui est apte à constituer un centre sérieux et influent soit utilisé en province comme à Paris .

L'Assemblée . — Le vide se fait peu à peu sur les bancs de l'Assemblée. Nombre de députés sont partis. Les uns dans le but de surveiller les élections complémentaires, les autres dans le but de prendre un repos qu'ils croient avoir bien gagné.

Les cadavres à Paris. — Hier matin, des ouvriers étaient occupés à enlever les corps des insurgés enterrés sur le quai, près le pont de la Concorde. Cette mesure était vraiment nécessaire et la prudence veut qu'on exhume tous ces corps enfouis à la hâte dans les tranchées de toutes les barricades. L'état sanitaire de Paris ne pourra s'améliorer qu'à cette condition.

Les princes d'Orléans.—Le duc d'Aumale et le prince de Joinville sont partis, l'un pour Vichy, l'autre pour l'Angleterre. Par contre on annonce l'arrivée à Versailles du Duc de Chartres.

La nouvelle forteresse d'Alsace . — On écrit de Berlin au Bund de Berne.... que le conseil de guerre , sous la présidence de Moltke, aurait décidé la construction d'une nouvelle

forteresse en Alsace-Lorraine sur la frontière. Strasbourg deviendrait ville ouverte , mais en revanche, la rive droite du Rhin serait armée de trois nouveaux forts.

Ernest Picard . — M. le président du conseil a reçu la lettre suivante de M. Ernest Picard, membre de l'Assemblée nationale :

Versailles, le 9 juin 1871.

Monsieur le président,

Vous avez voulu, en me nommant gouverneur de la Banque de France, honorer par une nouvelle marque de confiance le ministre des finances que vous aviez, trouvé en fonctions, quand vous avez été appelé au pouvoir.

Je vous en remercie, et je pense qu'il me sera permis d'être à la fois un peu fier et très reconnaissant du sentiment que m'avez témoigné, en me désignant spontanément pour ce poste important.

Ayant été le ministre des finances pendant la guerre et le ministère de l'intérieur pendant l'insurrection, j'ai acquis le droit de me consacrer, dans les circonstances actuelles, à mes devoirs de député.

Je vous prie donc, monsieur le Président de m'autoriser à ne point accepter les fonctions de gouverneur de la Banque de France.

Veillez recevoir, monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Ernest PICARD.

C'est là une noble et digne réponse aux attaques violentes, souvent odieuses, auxquelles M. Ernest Picard a été en butte tous ces derniers temps.

M. Thiers a répondu en ces termes à l'ancien ministre de l'intérieur :

Versailles, 12 Juin 1871.

Mon cher collègue,

J'ai reçu et lu avec un vif regret la lettre que vous venez d'écrire pour refuser le gouvernement de la Banque de France. Vous avez par votre esprit, votre courage, votre courageux bon sens, rendu au pays de notables services dans les graves circonstances que nous avons traversées.

Vous avez surtout géré les finances avec infiniment de prudence et maintenu le crédit pendant les horreurs d'un long siège. Vous appeler au gouvernement de la Banque, n'était donc pas une faveur, mais un acte de justice et de bonne administration. Vous aimez, mieux revenir sur les bancs de l'Assemblée nationale: je respecte votre résolution; mais j'espère qu'après un refus qui vous est dû, vous pourrez rendre encore au pays de nouveaux et importants services .

Recevez la nouvelle assurance de ma très grande estime et de ma sincère amitié.

A. THIERS

Jules Favre.— D'après le *Moniteur*, M. Jules Favre insisterait auprès de M. Thiers pour faire accepter à celui-ci sa démission de ministre des affaires étrangères ; M. Jules Favre serait nommé président de la cour de cassation.

Souscription Crémieux.—L'honorable M. Crémieux qui avait pris l'initiative d'une souscription publique en faveur de nos prisonniers en Allemagne , vient de verser entre les mains du ministre des finances une somme de 100,000 fr. qui sera employée suivant le vœu des souscripteurs.

La légion d'honneur. - On assure que le chef du pouvoir exécutif compte très prochainement demander à l'Assemblée , l'abrogation de la loi du 4 septembre , en vertu de laquelle la décoration de la Légion d'honneur est exclusivement réservée à l'armée.

Mac-Mahon . — Les départements de Saône et Loire et de la Charente-inférieure ayant eu la pensée de porter à la

députation le maréchal Mac-Mahon, celui-ci, en témoignant aux électeurs sa reconnaissance de leur offre , a décliné l'honneur qu'ils voulaient lui faire, estimant sans doute et avec raison que les généraux en activité se doivent tout entiers à leurs devoirs d'officiers.

Laurent Pichat.-Des journaux réactionnaires avaient annoncé l'arrestation de l'ancien rédacteur du *Réveil*; c'est heureusement une erreur complète. M. Laurent Pichat est fort tranquille dans Paris. Toujours opposé aux excès de la Commune, il ne saurait être ni arrêté ni même soupçonné .

Le maréchal Leboeuf — Le maréchal Leboeuf, l' ex-ministre de la guerre de NapoléonIII vit toujours en Hollande , installé à la Haye , avec toute sa famille . Qu'il y reste! C'est de la Hollande que lui était venu son souverain Dieu, par un chemin détourné , il est vrai;

La Bibliothèque nationale est rouverte, au moins les salles de lecture auxquelles on arrive par la rue de l'Arcade-Colbert.

L'Institut.—L'Institut est complètement réorganisé , les séances académiques sont rétablies et M. Pingard s'occupe

en ce moment de mettre au jour tous les travaux en retard.
Le personnel du secrétariat est rentré.

Les Ecoles — Les écoles centrale , de droit, de médecine et de pharmacie ont fait leur réouverture . La rentrée des élèves à l'école polytechnique est fixée à jeudi prochain.

Une affiche communeuse — L'affiche suivante a pu être placardée de nuit dans un quartier de Paris :

LIBERTE, ÉGALITÉ !!!

Au nom du progrès et de l'humanité, nous protestons de toutes nos forces contre les atrocités des traîneurs de sabre.

Nous déclarons que par tous les moyens nous vengerons nos frères massacrés.

Le Comité des vengeurs.

Rochefort. — De nouveaux documents trouvés chez, Henri Rochefort. dit *Paris-Journal*, retardent cette affaire et nécessitent d'importantes modifications dans l'acte d'accusation.

Ces débats seront menés aussi promptement que possible, et on espère pouvoir juger dans la même séance Rochefort et Assi.

C'est un capitaine d'infanterie de marine , M. Grimal, qui a été nommé rapporteur de ces différentes affaires.

Le général Faidherbe — On fait dans les départements du Nord une souscription pour offrir une épée d'honneur au général Faidherbe . Le nombre des souscripteurs s'élèvent déjà , pour la seule ville de Boulogne, a plus de trois mille.

La Préfecture de police . — Il se confirme que M. le général Valentin n'aurait pas de successeur comme préfet de police.M. Léon Say réunirait les deux préfectures et il n' y aurait qu'un simple directeur, M. Mettetal, à la tête de la police.

Le Cosmopolitisme communal. — 600 Polonais et Allemands, 76 Italiens, 13 Anglais et 3 Espagnols, voilà le bilan officiel, ou à peu près, de l'intervention étrangère dans l'insurrection de Paris. C'est un gros chiffre mais il reste encore , et de beaucoup, nous en sommes convaincu, au-dessous de la vérité .

Vol d'épaves. — Le *Droit* croit devoir signaler ce qui se passe dans les malheureux quartiers où l'incendie a causé de

si grands ravages, une foule de gamins et de gens sans âme qui probablement formaient, il y a quelques jours à peine, une partie du contingent des communeux, voire même des incendiaires, se glisse, un sac sous le bras, dans les décombres des maisons pour y chercher les objets ou les débris d'objets que le feu a épargnés, et s'empare, avec une avidité scandaleuse, de ces tristes épaves.

Trouvailles de poudre et d'armes. — Onze tonneaux à poudre ont été découverts, hier après-midi, par des pêcheurs sous une arche du pont Saint-Michel, qu'ils étaient vraisemblablement destinés à faire sauter. D'autres tonneaux auraient été trouvés dans la rivière. Un certain nombre de fusils à vent et une centaine de bombes explosibles viennent également d'être trouvés par un charretier dans les carrières Montmartre.

Les noyés de la Commune. — Il ne se passe pas de jour que la Seine ou le canal Saint-Martin ne rejette quelque noyé portant l'uniforme des fédérés. Avant hier, on en a retiré quatre ; hier encore on en a repêché deux ! Les uns sont tombés dans le fleuve pendant les péripéties de la lutte ; les autres y ont été précipités par le désespoir. Après une exposition de quarante-huit heures à la Morgue, les corps ainsi retrouvés sont inhumés. Un appareil Dagrón permet à l'autorité de conserver leur photographie pour aider aux investigations de la justice.

La Nouvelle Calédonie. Les insurgés qui seront condamnés à la déportation doivent être envoyés à la Nouvelle-Calédonie , où leurs familles pourront les accompagner. Ils seront partagés en deux catégories dont la première exécutera des travaux de construction et dont la seconde sera employée à des travaux de culture . Des ordres viennent , dit-on , d'être adressés au gouverneur de la colonie afin qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour préparer l'exécution de cette mesure.

Le voyage, en raison de sa longueur et des dépenses qu'il nécessitera se fera sur des bâtiments à voiles, qui partiront dans les premiers jours de juillet prochain pour Nouméa.

Les insurgés, dont la conduite et l'application au travail auront été satisfaisantes, pourront, au bout de trois ans, recevoir des concessions de terre qu'ils cultiveront à leur profit.

On sait que le climat de la Nouvelle Calédonie est très bon et que l'île possède déjà des établissements pénitenciers bien dirigés, mais qui manquent de bras.

(Patrie).

Les maisons incendiées.— Le nombre des maisons incendiées ou endommagées pendant les deux sièges de Paris serait, paraît-il, de 1,200.

Pour les réparer, il faudrait dépenser la somme de 440 millions. Dans ce chiffre élevé on ne compte que les valeurs immobilières, et non les bijoux et les objets d'art qui ont été la proie des flammes.

Les Gobelins. — Ou lit dans le *Journal officiel* :

La destruction des Gobelins n'est pas aussi complète qu'on l'avait cru le premier jour. On apprendra certainement avec plaisir qu'une faible partie des bâtiments de la manufacture a été dévorée par les flammes; et que dans ceux qui ont été sauvés, le travail des tapisseries a pu être repris dès lundi sur les métiers conservés. La fabrique des tapis de la Savonnerie, l'atelier des tentures, l'administration, les logements n'ont pas été atteints.

Dans les magasins même qui ont brûlé, quelques belles pièces ont pu être préservées. Nous citerons notamment le Christ mort, d'après Philippe de Champaigne, et le portrait de Louis XIV d'après Rigault, qui était l'honneur des Gobelins et un chef-d'oeuvre fameux de fabrication.

Enfin la collection des modèles anciens, dont une partie avait été récemment rendue aux Gobelins par l'administration des musées, est à peu près intacte.

Mirès.— Peu de personnes savent que Mirès qui vient de mourir est le fils d'un petit négociant de Bordeaux, et que le célèbre financier a débuté dans la vie par vendre, au

théâtre de Bordeaux, les lorgnettes que son père lui confiait. Puis Mirès vint à Paris et trouva une petite place dans la maison Fould où il est resté près de six ans sans sortir des limites d'un emploi très secondaire . Un jour, M. Fould, ayant besoin de faire faire un rapport dans l'espace de quelques heures, le donna à Mirès qui le rédigea de main de maître . C'est de cette époque vers 1841, que date la fortune de ce célèbre financier.

Épisode émouvant — On lit dans la *Cloche* :

Une cantinière de garde nationale est arrêtée. Cette malheureuse fuyait accompagnée d'un petit enfant, le sien. On l'arrête donc. On trouve sur elle une fiole de pétrole. Comment cette mère pouvait-elle emporter cette preuve de crime, c'est une inconséquence que je ne me charge pas d'expliquer. Le capitaine de la ligne donne aussitôt l'ordre de la fusiller.

Cependant il avise l'enfant.

— Lui reste-t-il un père demande-t-il.

— Il a été tué, répond la femme.

— Ainsi, pas de parents?

— Aucun.

— Je vous donne ma parole d'honneur, reprend l'officier, que cet enfant sera élevé convenablement.

Il enveloppe l'enfant dans sa capote, le fait emporter à quelque distance et commande le feu. Le capitaine a l'intention d'adopter l'enfant, dit-on.

La princesse Mathilde . — La princesse Mathilde aurait, dit-on, l'intention de rentrer en France ; elle en aurait fait demander à M.Thiers l'autorisation , ajoutant qu'elle entendait se tenir éloignée de toute intrigue politique.

Et des autres, princesse, pas encore ?

Omnès

L'Electeur du Finistère, 15 juin 1871

Bazaine.

Le Courrier de Marseille termine ainsi sa réponse à Changarnier, l'avocat de Bazaine :

Nous voudrions bien savoir comment le maréchal Bazaine expliquerait devant un conseil d'enquête parlementaire sa conduite politique, comment il justifierait devant un conseil de guerre d'avoir désobéi au règlement qui lui prescrivait d'approvisionner Metz.

Dans son rapport, il a cherché , nous le savons, à rejeter sur les autorités civiles et militaires de Metz, la responsabilité de cette faute. Cette responsabilité lui appartient tout entière , comme le prouve l'article du règlement cité plus haut. Lui seul, du reste, pouvait donner à son armée les ordres nécessaires pour ramener dans Metz les approvisionnements que son inaction laissait au pouvoir de l'ennemi.

Citons encore quelques passages du *Blocus de Metz* : ils sont signés de M. Magnin membre du conseil général , président du comice agricole de l'arrondissement.

...Après l'investissement, dit M. Magnin, plusieurs fermes ayant de grands approvisionnements n'avaient pas encore été occupées par l'ennemi. On les signala, mais toujours sans résultat, à l'autorité militaire; l'ennemi ne tarda pas à s'en emparer. C'est ce qui devait arriver vers la fin de septembre , à Colombey, resté jusque là garni de ses récoltes. Le 25 septembre , le propriétaire de ce domaine (M. de Tricornet) faisait connaître à l'intendant général de l'armée au Bas-Saint-Martin que ses granges contenaient encore pour 80.000 francs de denrées, qu'il mettait à sa disposition, savoir : au château , 10.000 kilogrammes de foin. 95 hectolitres d'avoine, 90 quintaux de blé et 2,500 gerbes non battues; à la ferme , 60 000 quintaux de fourrage et 20,000 gerbes de blé.

L'intendant lui répondit qu'on ne pouvait opérer la rentrée de ces denrées qu'en protégeant l'opération par une action militaire, et que le maréchal regardait à sacrifier des hommes pour un fourrage . Il lui fit objecter qu'on avait, quelques jours auparavant, le 22 septembre à Lauvallière et Vany des fourrages peu fructueux, qui avaient chaque fois nécessité l'occupation momentanée de Colombey. On en rapporta quelque peu de denrées évaluées à 15 quintaux par l'intendance , qui ne consentit qu'avec peine à en donner 1,600 francs au fermier, lequel estimait à 300 quintaux ce qu'on avait enlevé . Les granges de Colombey , encore à peu près pleines, furent incendiées avec le château et la ferme par l'ennemi .

M. Magnin attribue à l'insuffisance des voitures militaires et à l'inexpérience des soldats chargés de faire les fourrages le peu de résultats obtenus dans ces rares expéditions. Et il ajoute :

M Gœytzmann , chef des convoyeurs de la Meurthe , cultivateur très intelligent, fut frappé de cette circonstance ; il fit avec moi une démarche chez le maréchal Bazaine, lui offrit de diriger lui-même, au moment des sorties, un détachement de convoyeurs qui saurait ramener une quantité sérieuse de fourrages et de vivres.

Le maréchal accueillit favorablement cette proposition et nous dit à cette occasion qu'il était difficile de faire des sorties; que 40,000 allemands venaient renforcer l'armée de

blocus ; que les espions de l'ennemi le prévenaient à l'avance de tous nos mouvements au moyen de lettres renfermées dans des bouteilles vides et confiées au courant de la Moselle. Mais dans ces circonstances, comme dans toutes les autres, il sut rendre stériles les offres de concours de la population civile...

On sait comment le blé que possédait la place fut gaspillé, une partie consommée par les chevaux de l'armée . Cependant, en dépit de ces fautes, la place eut pu tenir encore plusieurs jours sous ses murs l'armée allemande et permettre ainsi à l'armée de la Loire de dégager Paris, si l'on se fût servi des vivres qu' on possédait encore . J'essayai une dernière démarche chez le général Coffinières, je lui parlai des nombreux chevaux possédés par les particuliers, des blés déclarés et cependant non réclamés ou réclamés en partie seulement par l'autorité militaire , notamment chez M. Viansson, maire de Plappeville, et chez moi.

Je lui rappelai le vœu exprimé dans une pétition couverte de nos signatures : Que l'armée , quittant Metz, cessât de consommer les vivres de la place, et d'abroger ainsi le temps de la défense . Le général me répondit que l'armée allait partir, qu'il fallait prendre garde , que nous serions bombardés. Et comme je manifestai notre intention à tous de subir un bombardement plutôt que de nous rendre , je compris, par l'attitude du général, que lui et le maréchal

Bazaine voulaient une capitulation immédiate et tenaient à pouvoir dire un jour qu'ils n'avaient fait que céder aux vœux de la population civile.

Que dire enfin de ce général qui fait répandre lui-même , dans son armée , les fausses nouvelles qui lui viennent de l'ennemi ; l'anarchie régnant en France , Lille et Rouen appelant, pour maintenir l'ordre , des garnisons prussiennes ! Et cela, toujours au mépris du « Règlement sur le service des places », qui, sous ce titre : " Responsabilité du commandant, » lui disait:

" Le commandant d'une place de guerre doit rester sourd aux bruits répandus par la malveillance, et aux nouvelles que l'ennemi lui fera parvenir, résister à toutes les insinuations et ne pas souffrir que son courage ni celui de la garnison qu'il commande soient ébranlés par les événements."

Que dire de ce général qui, livrant au vainqueur les drapeaux de la France , s'en console en écrivant dans son rapport :

< Du reste, les trophées militaires n'ont de valeur morale que quand ils sont pris sur le champ de bataille ; ils n'en ont aucune quand ils sont déposés dans un arsenal. »

» Arrêtons-nous sur ce mot, et, dans un temps où la justice frappe sans pitié tant de coupables de bas étage , souhaitons qu'on ne puisse pas dire avec La Fontaine : *Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*

Il ressort de tout cela que , quoi qu'ait dit M. Changarnier ,
invitant , d'un ton détaché , l'Assemblée à ne pas estimer
les accusateurs, ou, pour mieux dire , les victimes de M.
Bazaine , le pays continuera à ne pas estimer l'homme qui a
manqué à son devoir de soldat , et qui , après avoir amené la
chute de la ville qu'il devait défendre, a cherché à faire
porter la responsahilité de ses fautes sur ceux-là même
dont il a repoussé le concours dévoué et trompé l'héroïsme .
Il est une chose, surtout, que ce pays ne peut pas oublier,
c'est que M. Changarnier, général honoraire de l'armée de
Metz, et parlementaire officieux pour le compte du
maréchal Bazaine , a été trop directement mêlé aux
évènements militaires ou politiques qui ont précédé la chute
de Metz et la capitulation de l'armée, pour que le jugement
qu'il a prononcé avec la solennité naturelle à son caractère
et à son âge, soit un jugement décisif et sans appel.

L'Electeur du Finistère, 15 juin 1871

Brest , le 17 juin 1871

L'ABROGATION DES LOIS D'EXIL

Si nous avons eu l'honneur d'occuper un siège à l'Assemblée nationale, il y a longtemps que nous aurions proposé l'abrogation des lois qui condamnaient à l'exil les membres des dynasties déchues ; nous l'aurions fait, non point parce que nous prenons en pitié ces pauvres princes qui vivent grassement à l'étranger, mais parce que ces lois portent le cachet d'un droit contre lequel nous ne cesserons de protester, le droit du plus fort; mais parce qu'il importe de faire disparaître cette auréole qui ceint toujours le front des proscrits, et d'enlever jusqu'à l'occasion de réagir contre des arrêts qui sont une violation manifeste des plus simples lois de l'équité. Les princes, vus de loin, sont assez comme les bâtons flottants de la fable ; ils perdent à être vus de près, et ne répondent guère à la haute opinion qu'on avait conçue d'eux. Nous applaudissons donc à la motion de M. Brunei ; nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'elle se soit produite si tardivement, c'est que l'abrogation de ces lois d'exil n'ait pas été prononcée dès l'origine de la République ; nous aurions déjà vu à l'œuvre ces prétendus sauveurs de la France ; ils auraient tout au moins vécu de notre vie, et partagé les cruelles émotions que nous avons éprouvées pendant ces terribles épreuves que nous venons de traverser.

Cette abrogation vient tardivement, trop tardivement même, c'est notre opinion et elle sera partagée par tous ceux qui

connaissent la manière d'agir des légitimistes, et l'habileté avec laquelle ils savent tirer parti de toutes les circonstances. Ils ne manqueront pas de crier victoire et de dire sur tous les tons que le vote du 8 mai n'a été que l'expression des vœux du pays en faveur de princes qu'il n'avait jamais cessé de regretter, et d'une restauration sans laquelle il ne saurait y avoir pour lui ni paix ni sécurité. Il y a là tout un plan de campagne, et si nous n'y prenons pas garde, il nous conduira tout droit à la monarchie. Les démocraties qui devraient avant tout se montrer vigilantes, se laissent le plus souvent aller à une incroyable et coupable insouciance, et c'est à cela, plus qu'à toute autre chose, qu'elles doivent attribuer leurs revers ; le 2 décembre, ce triomphe de la ruse et de la force brutale sur le droit, en est la preuve éclatante.

Bien simples sont en effet ceux qui s'imaginent que les membres des dynasties déchues, vont accueillir avec reconnaissance l'abrogation des lois qui les condamnaient à l'exil. L'exil, si poignant pour le citoyen qui laisse derrière lui, non seulement la Patrie, mais une femme, des enfants, une mère, l'exil n'a qu'une amertume médiocre pour des princes millionnaires. Bien plus simples encore sont ceux qui croiraient à la sincérité possible des engagements pris par les membres de la famille d'Orléans, et dont M. Thiers se porte garant avec une naïveté plus apparente que réelle, car il est trop expert en fait d'hommes, princes ou non, pour ne pas apprécier ces engagements à leur juste valeur.

Les membres de la famille d'Orléans ne siégeront pas à la Chambre, nous le croyons; nous croyons même qu'ils s'abstiendront de toute manifestation compromettante ; en général, les princes n'aiment pas la haute lutte et lui préfèrent les menées souterraines qui font explosion au milieu d'une belle nuit. La fusion leur crée d'ailleurs un nouveau rôle et il faut bien qu'ils le remplissent. Certains journaux ordinairement bien renseignés disent que c'est la branche cadette qui a fait les plus larges concessions , qu'elle a épousé les idées de la branche aînée, que les princes d'Orléans ont déclaré qu'ils n'auraient d'autres vues que celles de *l'aîné de leur race* et qu'ils ne rentreraient en France qu'avec lui. S'il en est ainsi, et nous n'avons pas de motif pour en douter, le droit populaire, que la famille d'Orléans avait prétention de représenter, a cédé le pas au droit divin, *le coq s'est effacé devant le lys*, la Révolution de 1830 n'est plus qu'un accident regrettable, l'avènement de Louis-Philippe , au Trône, l'une de ces peccadilles dont les familles princières ont donné tant d'exemples ; on reprendra les choses au point où elles en étaient, le 26 juillet; on passera une éponge sur tout ce qui a été dit et fait depuis cette époque, et tout sera fini. Que ceux des partisans de la famille d'Orléans qui conservaient encore quelques illusions, se le tiennent pour bien et dûment signifié : il n'y a plus d'Orléanistes, il n'y a plus que des Bourbons.

On s'explique parfaitement bien alors pourquoi les princes d'Orléans ne siégeront pas à la Chambre , pourquoi aussi ils

s'abstiendront de tout ce qui de leur part, pourrait faire croire à des visées personnelles. On comprend parfaitement pourquoi ils ne veulent pas exercer aujourd'hui les fonctions que leur a conférées le suffrage universel, cette négation radicale du droit d'hérédité . La logique ou plutôt la fusion le veut ainsi. Ils ne sont plus à cette heure que les membres d'une seule et même race , dont le chef, l'*aîné*, aspire ouvertement au trône.

Cet aîné restera-t-il également tranquille ? Se contentera-t-il de jouir paisiblement des droits de citoyen qui viennent de lui être rendus, et attendra-t-il stoïquement que le peuple l'arrache aux splendides solitudes de Chambord, et le supplie de prendre en main ses destinées ? Un tel rôle pourrait peut-être convenir à l'humeur essentiellement pacifique de ce prince, mais son entourage ne voudra pas qu'il en soit ainsi. Le parti légitimiste, tout aussi bien que le parti démocratique , a ses impatients, ses exaltés, ses énergumènes; ceux-là voudront aller de l'avant, brusquer les choses, précipiter le dénouement ; ils ne sont pas à redouter, la République en viendrait facilement à bout; mais si elle n'a rien à craindre d'une agression brutale , elle doit soigneusement se tenir en garde contre ces menées dans la pratique desquelles les royalistes excellent et qui s'accommodent si bien avec les habitudes d'une partie de leurs auxiliaires.

Il faut surveiller ces menées avec d'autant plus de soin qu'elles sont plus habiles à se dissimuler. Les plus enragés ne se gênent déjà plus, et l'encouragent par l'impunité, ils organisent une véritable croisade contre la République; la propagande se fait sur une large échelle : les villes, mais surtout les campagnes, sont inondées de pétitions, les unes adroitement anodines, les autres allant droit au but; et comme il faut à toute force qu'elles se couvrent de signataires, on met en réquisition les petits garçons, les petites filles, les femmes, tous les êtres inconscients de leurs actes, fraude pieuse et licite quand il s'agit de la bonne cause ; on va plus loin encore, les curés de Versailles lisent pudiquement une lettre pastorale de leur évêque dans laquelle celui-ci signale aux fidèles « le noble manifeste d'Henri de Bourbon » ; aux portes de Paris, à Herblay, le curé annonce en pleine église qu'il a reçu, de ce même évêque, l'ordre de faire dire, pendant trois jours, des prières pour Henri de Bourbon, le sauveur prédestiné de la France. Ils n'osent pas encore dire le roi de France, mais patience, cela viendra et bientôt, si rien n'arrête un si beau zèle.

En un mot, la réaction a jeté le masque, et marche à visage découvert ; les bonapartistes eux-mêmes se mettent de la partie et revendiquent aussi le droit de sauver le pays qu'ils ont ruiné, déshonoré, tué. *Les voilà tous à l'œuvre, les voilà tous qui montent à l'assaut de ce trône si convoité et pourtant si peu convoitable.* Tant mieux ! Nous préférons la

lutte ouverte à ces escarmouches qui n'aboutissent à rien ; nous aimons mieux l'ennemi qui se présente à poitrine découverte, en rase campagne , à celui qui se cache dans l'ombre.

Nous disions, dans un précédent article, que la crise était proche , nous ne nous trompions pas, elle est arrivée. Voici venir les élections complémentaires ; elles ont, en ce moment, une importance énorme ; elles exerceront une influence peut-être définitive sur l'avenir de la Mère-Patrie ; il dépend des démocrates que cette lutte suprême tourne à la confusion de leurs adversaires ; il suffit pour cela qu'ils le veuillent énergiquement ; qu'ils s'organisent, qu'ils se livrent à une propagande active, incessante, qu'ils opposent à la croisade cléric-royaliste, une croisade républicaine .

Allons ! pas de fausses illusions, pas de défaillances!

Sursum corda ! Haut les cœurs!

SAILLET

L'Electeur du Finistère, 17 juin 1871

Correspondance spéciale de *L'Electeur* (2)

Paris, 14 juin.

Le gros évènement du jour est le discours que le général Trochu a prononcé *pro domo sua*. L'ex-gouverneur de Paris avait le gouvernement de la défense nationale à justifier. Discours fort long, mais intéressant. Ce qu'il a raconté des évènements qui ont précédé le 4 septembre et la journée du 4 septembre est plein de révélations inattendues. D'après le général, c'est le gouvernement de la régente et le cabinet du 12 août (cabinet Palikao) qui sont seuls responsables des désastres de Sedan. Il y a là une peinture très curieuse des méfiances que le gouverneur de Paris soulevait aux Tuileries et des obstacles que lui suscitait le ministre de la guerre. Tout ce qui a trait à l'investissement et au siège de Paris présente un intérêt moins vif. Tout le monde connaît aujourd'hui l'attitude admirable de la population parisienne pendant cette période et les immenses efforts accomplis pour la défense de la capitale.

Cette plaidoirie a tenu toute la séance; elle n'est pas finie cependant et peut-être tiendra-t-elle encore toute la séance de ce jour.

L'Assemblée l'a écoutée avec une bienveillance marquée. Elle tient absolument à une prompt reddition de comptes par les membres du gouvernement de la défense nationale, et par la vivacité avec laquelle elle veut procéder à l'enquête sur les actes de la délégation de Bordeaux, elle montre qu'elle se laisse dominer par ses passions et ses rancunes. Alors, nous l'avons dit, que des questions vitales réclament ses

préférences, elle se laisse aller à des discussions rétrospectives et inopportunes, à de stériles récriminations sur le passé. Il n'est que trop visible que cette ardeur à fouiller les actes de la délégation de Bordeaux n'est que le désir de **tomber** la République. Nos honorables oublient les misères et les souffrances des populations ruinées ou molestées encore par les Allemands pour ne s'occuper que de satisfaire leurs passions étroites et peu patriotiques.

On a distribué aux députés le rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition ayant pour but la nomination d'une Commission d'enquête sur les causes de l'insurrection. Le rapport est d'avis que l'enquête doit être uniquement politique et non judiciaire. Ce rapport est une paraphrase de la circulaire de M. Jules Favre et il estime que la cause première de l'insurrection est le système impérial et la cause incidente *l'Internationale*.

L'extrême gauche parlementaire vient de publier le manifeste électoral dont je vous ai parlé. M. Quinet qui a signé ce document, a joint en outre, une adresse particulière aux électeurs parisiens dans laquelle il déclare, avec raison, que la République seule peut nous sauver. Il est fâcheux que l'entente dont on avait parlé ne semble pas s'être établie entre l'extrême gauche et la fraction plus modérée de la gauche. Il est toujours, en effet, question du manifeste que M. Henri Martin est chargé de rédiger au nom de cette nuance.

Les comités électoraux commencent à s'organiser en vue des prochaines élections. Parmi les républicains, dit *l'Avenir national*, il n'y aura d'autres candidatures, que les candidatures posées par les électeurs eux-mêmes. Voici quelle serait la marche suivie pour arriver à ce résultat. Un comité central provisoire, ayant pour programme l'affirmation très nette, très caractérisée de la République, sera formé. Ce comité provisoire n'aura qu'une mission ; il servira de noyau central, de point de ralliement aux délégués de tous les comités républicains des arrondissements de Paris, et ce seront les délégués de tous les arrondissements représentant la majorité des électeurs républicains qui adopteront la liste sur laquelle les citoyens parisiens qui veulent fermement le maintien de la République seront invités à porter leur suffrage .

Dans les sphères officielles, et je tiens ce renseignement de bonne source , on croit que les élections seront en général , favorables au maintien de la forme républicaine. Je l'espère aussi ; mais il faut, en cette occurrence compter avec les évènements.

On attend d'heureux résultats de la fusion des deux branches de la maison de Bourbon ; car il paraît que c'est un fait accompli. Les princes d'Orléans qui sont venus sournoisement visiter la capitale, ont déclaré au comte de Chambord qu'ils se soumettraient avec respect à la volonté du pays si le suffrage universel acclamait le représentant

du droit divin. Les Orléanistes sont fort mécontents de la déférence de leurs chefs et il est très probable que, par dépit, ils se rallieront à la fraction modérée de la gauche . Dans ce cas le gouvernement de M. Thiers est assuré et les légitimistes si remuants à cette heure pourront rentrer dans l'ombre .

Ce parti vient de commettre une jolie maladresse électorale. Je veux parler de la pétition adressée à l'Assemblée nationale et signée des noms du cardinal archevêque de Rouen et de quatre autres prélats; et dans laquelle ils demandent formellement aux représentants du pays de protester contre la violation des traités et les attentats commis envers le chef de l'Eglise et d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères en vue du rétablissement du souverain pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action(sic!) et au gouvernement de l'Eglise. En d'autres termes, les pétitionnaires demandent la guerre avec l'Italie. Le moment est bien choisi !

Avec le décret de convocation des électeurs, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une instruction très détaillée concernant les dispositions à prendre pour garantir la parfaite liberté du vote et la sincérité du scrutin. Elle rappelle entre autres choses que le scrutin ne durera qu'un seul jour de six heures du matin à six heures du soir.

Par suite de l'option du prince de Joinville , les électeurs de la Manche sont convoqués à élire un député le 9 juillet. Les électeurs des départements d'Oran et d'Alger sont également convoqués à cette date pour donner des successeurs à MM. Andrien et Garibaldi démissionnaires et pour remplacer M. Gambetta qui a opté pour le Bas-Rhin.

Voici encore quelques noms de candidats à ajouter à la liste précédente. Je dois vous prévenir que je ne les donne pas comme définitifs. M. Clément Duvernois, dans les Hautes-Alpes ; M. de Soubeyran dans la Vienne, il aura pour concurrent le général Ladmirault dont le corps d'armée s'est distingué dans les derniers évènements insurrectionnels; dans le département de Seine-et-Oise, MM. Ed. Scherer du Temps, de Labelonge , Jouvencel, Desmarest se disputent les suffrages ; MM. Raoul Duval, Vaugnier du Traversain , le colonel Robert dans la Seine-Inférieure ; M. Duvergier de Hauranne pose sa candidature dans le Cher ; MM. Gambetta, Chaix-d'Est-Ange , Dreolle dans la Gironde , MM. Guyot-Montpayroux et Pinard, directeur du comptoir d'escompte, MM. Tirène . capitaine de vaisseau, et le général Clinchant dans la Seine.

On me donne comme positif que les derniers convois de prisonniers venus d'Allemagne font une propagande antibonapartiste très heureuse dans les campagnes.

La presse est unanime à stimuler le zèle des électeurs et à traiter de crime et de lâcheté l'abstention. Il est de fait que

dans les circonstances actuelles, la désertion serait criminelle.

Des arrestations importantes auraient été encore opérées dans le quartier des écoles. On aurait en même temps découvert chez un fabricant de produits chimiques de petites fioles remplies d'une substance composée qui jetée sur un groupe, devait produire en se volatilissant des morts foudroyantes dans la proportion de 60% .

On se prépare beaucoup dans l'armée à la grande revue qui doit être passée dimanche au Champ-de-Mars. Cent vingt mille hommes défileront devant l'Assemblée nationale . Après la revue, des médailles militaires et des décorations seront distribuées aux troupes, un certain nombre d'officiers étrangers viennent d'être désignés par leurs gouvernements pour assister à cette solennité militaire : L'Angleterre , l'Autriche. l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Espagne , la Suisse, seront représentées par des députations militaires dont les membres sont attendus incessamment.

On pense toujours que cette revue servira de prétexte pour préparer le retour de l'Assemblée à Paris.

Paris, 15 juin .

L'Assemblée nationale , qui, depuis le discours du général Changarnier à propos de la capitulation de Metz, semble prendre goût aux conférences d'histoire , a entendu hier la seconde partie du plaidoyer *pro domo* du général Trochu. La fin de cette justification n'a pas répondu au commencement : elle a été consacrée à l'examen des griefs articulés contre la défense de Paris, notamment en ce qui concerne l'incapacité du général en chef et l'absence de plan de défense. Les événements du siège, les sorties de l'armée, les manifestations de l'opinion, le bombardement, etc., ont été présentés d'une façon claire, saisissante par l'orateur.

Tout ce qui concerne l'organisation de la garde nationale est fort instructif et, j'appelle votre attention sur ce point, l'ex-gouverneur de Paris nous a enfin donné connaissance de ce fameux plan qui pendant longtemps a été considéré comme un mythe . Aller sur Rouen , ravitailler Paris par l'Ouest et prendre la mer; pour base d'opération, tel avait été, en trois mots, le secret de la défense. La paternité de ce projet doit, paraît-il, en revenir tout entière au général Ducrot. Dans ce récit, bien des points intéressants sont restés encore dans l'ombre. L'enquête parlementaire qui vient d'être résolue les mettra sans doute en lumière .

La Chambre a écouté la longue apologie du général Trochu avec une attention bienveillante presque affectée ; la droite a notamment applaudi le passage où le général a jeté par dessus bord son collègue Gambetta. L'ex-dictateur est

définitivement devenu la tête de Turc sur laquelle tout le monde assène ses coups. C'est le bouc-émissaire chargé des péchés d'Israël. Mal venus sont ceux qui ont le courage de prendre la défense du jeune patriote. On peut dire que , dès à présent, le général Trochu a habilement, sinon d'une façon concluante , mis sa personne hors de cause, et que le verdict de l'Assemblée , qui sera lourd pour certains hommes du 4 septembre , sera négatif à son égard . Au point de vue de la forme, on remarque la précision des détails, la pureté de langage et l'accent de sincérité qui règnent dans ce discours ; mais l'on remarque aussi cette note personnelle , agaçante comme une note fausse, qui se fait entendre d'un bout à l'autre de cette longue page d'histoire .

Après le général Trochu, le général Chanzy a demandé lui aussi les éloges de la Chambre pour la conduite des armées de province pour lesquelles le général Trochu ne semble pas professer une admiration convaincue. Enfin , M. Jean Brunet , ancien officier, a voulu, à son tour, parler de la garde nationale, de son rôle dans le siège de Paris, se proposant de réhabiliter les soldats-citoyens trop rabaissés par l'ex-gouverneur. Le malheureux défenseur a, dès les premiers mots, provoqué un accès général d'hilarité. Son discours interrompu restera comme un pavé d'ours. Disons encore que M. Louis Blanc, mis incidemment sur la sellette par le général Trochu s'est énergiquement défendu de toute connivence avec les émeutiers du 31 octobre .

En résumé, deux jours de perdus pour l'Assemblée qui aurait pu les employer plus utilement.

Il était trop tard hier pour pouvoir vous parler du manifeste de la **gauche républicaine**, dont le texte ne m'est parvenu qu'après la clôture de ma lettre. Celui-ci est plus net, plus catégorique que celui de la **gauche radicale**. Il est revêtu d'un grand nombre de signatures appartenant pour la plupart aux députés de la province. Les signataires posent carrément la question et déclarent, en présence de l'attitude des partis monarchiques qui ont rompu avec le pacte de Bordeaux, qu'il est nécessaire d'affirmer la République fondée sur l'ordre et la loi, sur le respect de tous les droits et la pratique de tous les devoirs, en un mot la consolidation de l'état provisoire avec M. Thiers, l'homme d'état éminent dont le patriotisme n'est contesté par personne et qui a promis de garder intact le dépôt de la République.

L'agitation électorale, ou du moins ce qu'on est convenu d'entendre par ce mot, est jusqu'à présent confinée dans les journaux, les comités s'organisent mais ne semblent pas encore définitivement constitués. L'entente entre les journaux de même nuance est laborieuse; et M. de Girardin, l'homme aux paradoxes, aux idées multiples, se livre à ce sujet à un galimatias où l'on perd son hébreu. N'accouple-t-il pas dans la même liste Louis Veuliot, Thimothée Trim et

Louis Ulbach. Des autres candidats dont les noms sont mis en avant, je ne vous en dirai plus rien jusqu'à nouvel ordre . Ce sont pour la plupart des candidatures fantaisistes dues à l'esprit inventif des reporters.

D'après les racontars recueillis au palais de Versailles, le ministre des finances se serait mis d'accord avec la commission du budget en ce qui concerne le chiffre et le mode d'émission de l'emprunt, rélégué, comme vous pouvez le voir, pour le quart d'heure au second plan. Le chiffre primitif du projet de loi fixé à 2 milliards et demi serait réduit de 500 millions. Le mode d'émission serait celui de la rente 5% française. Quoique ce bruit soit très accrédité et n'ait rien d'improbable, je vous engage à ne l'accueillir qu'avec circonspection.

On retire depuis quatre ou cinq jours une grande quantité d'effets prorogés, indice certain de la reprise des affaires, mais l'ajournement de l'emprunt a enlevé à la spéculation l'autorité qu'elle commençait à montrer. Le marché est redevenu extraordinairement calme.

Dans cet ordre d'idées, il est question dit-on dans les conseils du gouvernement qu'un arrangement à intervenir entre l'Etat et la ville de Paris, ayant pour but de transformer prochainement la dette municipale en rentes sur l'Etat. Cette combinaison en facilitant à la nouvelle administration municipale l'émission d'un emprunt lui permettrait de réparer plus promptement les ruines

accumulées par la Commune. Cette consolidation de la dette municipale va faire pousser des cris de paon à tous les créanciers de la ville qui vont voir s'évanouir les châteaux en Espagne qu'ils bâtissaient sur l'éventualité des primes.

Le **général de Cissey**, le nouveau ministre de la guerre , s'occupe très activement dit-on, de la réorganisation militaire. Il s'inspire, assure-t-on, des idées de M. Thiers. Pour le moment sa sollicitude se porte exclusivement sur l'artillerie. Les régiments d'artillerie qui, au commencement de la guerre , n'étaient que de vingt seront portés à trente , sans compter la création d'une artillerie nombreuse destinée à l'armée de réserve.

Il est question de M. de Ploëuc sous-directeur de la Banque de France, comme gouverneur de cet établissement financier.

Les convois de prisonniers français revenant d'Allemagne se succèdent aux gares du Nord et de l'Est. Je puis affirmer que ce n'est pas l'affection pour le César tombé qui éclate dans leurs propos.

Voici quelques chiffres intéressants : le nombre d'armes saisies aux insurgés jusqu'à cette heure ou rendues à l'Etat, s'élèvent 543,000 fusils de tous modèles (chassepots, fusils à tabatière ou à piston) avec leurs baïonnettes, sabres-baïonnettes et fourniments correspondants; à

56,000 sabres de cavalerie ; à 14,000 carabines ; à 39,000 révolvers; à 10,000 armes diverses (poignards, stylets, etc...) Près de 3,000 chassepots et 11,000 revolvers manquent à l'appel et se trouvent encore entre les mains des sectaires qui disposent, paraît-il, de pas mal de munitions. Le nombre des pièces de canons et de mitrailleuses enlevées aux communeux s'élève à 1,700.

Le ministère de la guerre et l'administration communale se livrent, en ce moment, à de minutieuses recherches sur le nombre et l'identité des hommes tués sous le régime de la Commune. Tâche difficile !

On a, assure-t-on, retiré des décombres de l'Hôtel-de-Ville, un certain nombre de cadavres calcinés; ce sont les restes des victimes détenues dans les caves de l'ex-Préfecture , et que la Commune avait transformées en prisons.

La police continue sa chasse souterraine dans les égouts et les catacombes. Cette chasse, disent les reporters des petites feuilles , est fructueuse et a amené des arrestations importantes.

Vous devez avoir remarqué la réserve que j'apporte à vous entretenir des arrestations de certaines notabilités communales, arrestations problématiques qui servent de prétexte aux reporters pour fabriquer des nouvelles à la main . La vérité vraie est que les arrestations continuent,

mais qu'il ne transpire rien de positif sur l'individualité des personnes arrêtées.

Parmi les cancans qu'il faut accueillir avec une grande réserve , je rangerai celui-ci d'après lequel des objets ayant appartenus à M. Thiers avant la destruction de sa maison auraient été découverts dans le domicile de M. Rochefort. Jusqu'à confirmation du fait, je me plais à le considérer comme une odieuse calomnie .

En réponse à la lettre pastorale des évêques allemands au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, pour condamner les manifestations anti-infaillibilistes, le professeur Dollinger et les membres du comité catholique de Munich vont lancer un brûlot de guerre dans lequel ils déclarent, en substance , qu'ils persistent à rejeter le dogme de l'infaillibilité, qu'ils le considèrent comme une innovation périlleuse pour l'Etat et la société, et inconciliable avec les lois et les institutions des différents pays, la porte du schisme est ouverte.

L'Electeur du Finistère, 17 juin 1871

AUX ELECTEURS

D'un manifeste publié par un grand nombre de journaux de Paris, nous extrayons les passages suivants :

Les agitations bourbonniennes ont encouragé une autre monarchie à relever la tête :

Les Bonapartes, si près encore de Sedan, viennent déjà revendiquer les débris de la France , par eux-seuls conduite à sa ruine et livrée aux mains de l'étranger, sanglante et mutilée.

Aux périls qui nous environnent, quel est le remède? Il est devant nous, il est sous notre main : les élections.

La France a 115 représentants à élire pour compléter l'Assemblée nationale.

Qu'elle fasse connaître, par ses choix, ce qu'elle pense , ce qu'elle veut!

Que faut-il à ce pays qui sort de si effroyables épreuves?

Il lui faut la paix intérieure, le travail, la sécurité, le crédit, la prospérité de l'agriculture et de l'industrie.

Il lui faut aujourd'hui une nouvelle trêve imposée aux passions politiques, la consolidation de l'état provisoire actuel avec M. Thiers, l'homme d'état éminent dont le patriotisme n'est contesté par personne , et qui a promis de garder intact le dépôt de la République.

Il lui faudra plus tard un ordre définitif, qui ne soit que le développement de l'état actuel et la confirmation du gouvernement de la nation par elle-même.

Cet ordre ne peut être que l'ordre républicain.

Plus de liste civile, plus de cour, plus de faste stérile et corrompteur ! Plus de révolution nouvelle ! — Il y a trois monarchies rivales. Il n'y a qu'une république.

Des choix favorables aux prétentions de l'une ou de l'autre des trois monarchies accroitraient l'agitation publique. et retarderaient indéfiniment l'évacuation du territoire que foulent encore les armées étrangères.

Les républicains libéraux de la veille ou du lendemain, les patriotes qui veulent une république fondée sur l'ordre et la loi, sur le respect de tous les droits et la pratique de tous les devoirs, ceux-là seuls donneront à la France la stabilité et le repos dans le progrès et dans la liberté.

Électeurs, c'est à vous de choisir !

M. Rameau, président (Seine-et-Oise) ;

MM. Le Royer (Rhône), Ch. Rolland (Saône-et-Loire), Sadi Carnot (Côte-d'Or), secrétaires ;

M.M Guinard (Savoie), Turquet (Aisne), questeurs ;

M.M. Emmanuel Arago (Pyrénées orientales) , Eugène Pelletan (Bouches-du-Rhône), Le Blond (Marne), Humbert (Haute-Garonne) comité de direction;

Suivent les signatures d'un grand nombre de députés, les premiers adhérents à ce manifeste.

L'Electeur du Finistère, 17 juin 1871

Brest, le 20 Juin 1871 .

La période électorale est ouverte. On nous dit que dans le Finistère le parti républicain propose MM. Rousseau, Le Breton, Morvan et Théophile de Pompery et le parti légitimiste, M.M. Leguen, de la Grandière, Revault et Cloarec.

Voilà huit noms très honorables. De telles listes n'agitent pas les questions de personnalité, mais des discussions de principes où la polémique est plus à l'aise et plus digne. Les deux partis veulent fonder l'avenir du pays, ils diffèrent sur les moyens qui leur paraissent les plus propres à y parvenir.

Le parti clérical et légitimiste croit qu'il est nécessaire de revenir aux principes d'avant 89 : il veut un roi au-dessus de

la Nation, supérieur au suffrage universel , en dehors de la vie nationale, pour ainsi dire ; octroyant au pays ce qu'il trouvera bon , retenant ce qu'il jugera mauvais, une sorte de roi providentiel qui n'aurait de compte à rendre qu'à la suprématie religieuse dont il tirerait ses inspirations ; et contraint , sous peine de renier son origine de rétablir la puissance temporelle du pape, en déclarant la guerre à l'Italie , qu'elle ait pour alliée la Prusse ou l'Europe. Ce parti veut, en augmentant le nombre des députés de la droite , hâter son arrivée au pouvoir, quelles que soient les secousses auxquelles elle exposera la France épuisée.

Nous croyons, au contraire, que les chutes successives de toutes les monarchies sont une preuve que nous sommes à une époque où la tutelle de la Nation est devenue impossible. Il faut que la Nation au lieu de fonder avec légèreté des monarchies, détruites avec plus de facilité encore , se donne la peine de se gouverner elle-même. Elle a , quand elle l'a voulu , renversé les pouvoirs qu'elle avait établis; il faut qu'elle comprenne qu'ayant ce droit et cette puissance , elle en accepte les charges en conservant d'une manière permanente les rênes de l'État dans sa main.

La République est la seule forme de gouvernement où la nation reste maîtresse d'elle-même et responsable de ses volontés. Elle seule peut être à l'abri des révolutions ou peut les réprimer avec vigueur , parce qu'elle seule permet de constater que ce sont bien les volontés de la majorité qui

prédominant. C'est aussi le seul gouvernement qui, n'étant pas poussé par aucun intérêt dynastique ou de gloire personnelle, puisse nous faire espérer la paix dont nous avons tant besoin , et que nous maintiendrons d'autant plus facilement, que l'Europe toute entière est intéressée à la reconstitution de nos finances, de notre travail, et de notre ordre intérieur.

Dans ce but , nous nous groupons autour de M. Thiers, dont le patriotisme s'est élevé jusqu'à l'abandon des espérances qui lui tenaient le plus au coeur, parce qu'il les trouvait dangereuses, dont la sagesse , la prudence et l'habileté offrent à la France toutes chances de salut, sans lui faire courir les dangers d'une ambition personnelle .

La Rédaction

L'Electeur du Finistère, 20 juin 1871

CORRESPONDANCE SPÉCIALE DE L'ELECTEUR. (3)

Paris, 17 juin 1871.

L'Assemblée a continué hier la discussion sur la question relative à la revision des décrets du gouvernement de la défense nationale . Les hommes parlementaires de la droite qui se laissent conduire par leurs passions étaient d'avis d'invalider en bloc tous les décrets rendus depuis le 4 septembre . D'autres moins ardents se contentaient d'une simple révision. C'était plus sage. Naturellement la discussion a eu aussi des récriminations. Le ciel parlementaire était gros d'orages. La tempête allait éclater. La bourrasque a passé. L'Assemblée s'est arrêtée à un *mezzo termine* ; elle a chargé une commission de rechercher ceux des décrets qui doivent être rapportés ou modifiés.

La Chambre a encore fait preuve de tact à l'occasion du débat qui s'est engagé sur la proposition de M. Haentjens concernant l'enquête sur les causes de l'insurrection de Paris. La question était brûlante, et le débat a failli dégénérer plusieurs fois en attaques personnelles. Les chefs des partis accusés ont, comme on devait s'y attendre , rejeté sur leur prochain la responsabilité des désastres amoncelés par la Commune . Les jacobins, les bonapartistes , les socialistes , la Prusse, l'*Internationale* ont tour à tour été mis sur la sellette. M. Dilpit, rapporteur de la commission chargée de l'enquête dont il s'agit, a parlé du manifeste attribué au comité central de l'*Internationale*. M. Tolain a pris la défense de l'*Internationale* dont il est l'un des principaux membres. C'est un rude joueur. Il y a dans

l'ouvrier-député un vrai tempérament de tribun. Il faudra tôt ou tard compter avec lui. La séance a été levée au milieu de l'agitation produite par le discours du député radical.

Puisque j'en suis sur ce sujet, j'ajouterai que *Paris-Journal* qui pendant le règne de la commune et depuis, a été parfaitement renseigné sur les agissements de l'association Internationale, publie encore ce soir trois nouveaux manifestes électoraux du comité central de la fédération de la gauche nationale, indiquant le nom des candidats à nommer, et déclarant formellement que l'association ne désarme pas et veut désormais combattre au grand jour. Les tergiversations de M. Tolain, mises en face des manifestes de la mystérieuse société, ont frappé tous les hommes impartiaux ; elles sont de nature à lever les doutes sur l'origine de ses documents incendiaires. Toutefois, je crois de mon devoir de chroniqueur sincère de vous engager à vous tenir en garde sur ce que sous l'empire on appelait les manœuvres électorales. Chat échaudé craint l'eau froide.

La formation du syndicat des dix-huit journaux orléanistes, bourbonnistes et bonapartistes, véritable *alla podrida*, défraie aujourd'hui les conversations des cercles politiques. Cet accouplement bizarre est bien un indice de la confusion des idées et il y a là de quoi déconcerter l'électeur honnête en quête de candidats sérieux, je veux dire de candidats aimant leur pays et décidés à ne voir dans leur mandat que le moyen d'être utile à leur pays. En présence d'un pareil

désordre moral dans le domaine de la politique, l'opinion publique se tient dans une grande réserve.

Les comités républicains qui s'étaient constitués, je vous l'ai annoncé, se sont réunis en un comité général d'initiative chargé d'organiser et de diriger le mouvement électoral. Le comité général est, d'accord avec une réunion d'électeurs des divers arrondissements, chargé de soutenir les candidats qui déclarent vouloir le maintien de l'ordre des choses actuel.

Il paraît qu'on ne s'endort pas au château de Chiselhurst. Le *Peuple français*, l'organe par excellence du parti impérialiste devait paraître ce soir sous la direction de M. Auguste Vitu avec tout le personnel de l'ancienne rédaction. Pour ses débuts (repris), l'ex-confident journaliste de Napoléon III devait nous servir un petit appel au peuple. Vieux procédé. Il paraît que sur le conseil des plus chauds partisans de la majorité déchue, l'idée de placer le prince impérial sur le trône avec la régence de l'impératrice a été abandonnée. On se serait arrêté à une restauration pure et simple. Mais on m'annonce qu'au moment de paraître, le *Peuple Français* a reçu l'ordre de suspendre sa publication. Ces messieurs avaient oublié que nous sommes en état de siège et qu'il fallait une autorisation préalable. Il leur était si facile, *autrefois*, de fonder des journaux que l'on comprend qu'ils aient pu oublier cette légère formalité. En attendant, voici venir toutes les colonnes de l'édifice

qui n'eut jamais de couronnement. M. Emile Ollivier, le ministre au cœur léger, rentre d'un pied non moins léger, en compagnie de M. Clément Duvernois. Ils ont l'intention de se porter candidats aux élections de Paris... Vous riez ? Je parle cependant très sérieusement. Est-ce ma faute si ces hommes sont fous ?

La question de l'emprunt

La question de l'emprunt est résolue. C'est un bruit très accrédité à la Bourse qui l'a accueilli par une forte baisse. D'après ce bruit, l'émission que l'on croyait ajournée après les élections se ferait le 26 courant. C'est, assure-t-on avec la maison Rothschild que les négociations ont été conclues hier dans la soirée. On ajoute que la loi autorisant le gouvernement à le conclure a été votée à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui. L'émission aurait lieu en titres de dette 5% au prix de 82 fr. 1/2. Je ne vous donne encore ceci que comme un bruit qui mérite confirmation.

On assure qu'il faut s'attendre à lire prochainement dans le *Journal officiel* la nomination de M. Jules Favre aux fonctions de procureur général auprès la cour de cassation. M. le Duc de Broglie prendrait le portefeuille des affaires étrangères. Il se confirme que M. Guillaume Guizot sera envoyé comme représentant en Suisse. On s'explique maintenant la visite de l'ancien ministre de Louis-Philippe à

son ancien adversaire, actuellement au pouvoir. Le père venait intriguer en faveur de son fils. Il est toujours question de M. de Bourgoing pour le poste de la Haye et de M. Jules Ferry pour celui de Washington.

M. le comte d'Harcourt, ambassadeur de France près du St-Siège, serait sur le point de recevoir un congé illimité. On sait ce qu'il faut entendre par cet euphémisme diplomatique. C'est M. le comte Lefébure de Behaigne qui serait chargé de la gestion des affaires concernant la France près la cour pontificale.

Il est question d'apporter très prochainement une modification importante au tarif des dépêches entre l'Allemagne et la France . Le tarif serait sensiblement baissé.

Les dépêches de Berlin, irritantes pour tout coeur français, nous renvoient l'écho de l'enthousiasme des populations à l'occasion de la rentrée des troupes allemandes. L'empereur Guillaume a accordé des faveurs ; M. de Moltke a été nommé feld-maréchal, et le général de Roon a été élevé au rang de comte .

Paris, 18 juin .

Triste séance encore hier. Toujours les mêmes discussions rétrospectives, toujours les mêmes récriminations à propos du gouvernement du 4 septembre.

M. Jules Favre , qui avait une belle occasion de se taire et d'opposer le silence du dédain, a tout d'abord repris la parole pour répondre à une révélation malignement faite par M. Valon, dans la discussion de la veille , sur le rôle que le ministre des affaires étrangères avait joué dans les pourparlers de paix, lors de l'entrevue de Ferrières.

Puisque l'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale est décidée , et que les membres de ce gouvernement appellent de tous leurs vœux la lumière sur leur gestion, il nous semble qu'il serait plus équitable et plus logique pour les uns, de ne pas préjuger la question , et plus sage et plus digne pour les autres de garder une attitude réservée et d'attendre le résultat de l'enquête .

Après cet incident, la séance n'a présenté qu'un intérêt médiocre . Plusieurs propositions de loi ont été déposées sur le bureau, ainsi que le projet de loi sur l'emprunt. J'ai été bien inspiré en vous conseillant à n'accueillir qu'avec circonspection les billets mis en circulation à la Bourse . On était allé trop loin. La loi n'a pas été votée , comme on l'avait affirmé ; ce n'est même qu'après-demain qu'elle viendra à l'ordre du jour . Par suite , tout ce qui avait été dit de l'affaire conclue avec la maison Rothschild est au moins prématuré. D'après les conclusions du rapport, la commission

serait d'avis d'émettre la somme de rentes 5 % nécessaire pour produire un capital de deux milliards et couvrir les frais de l'emprunt. Les titres auraient le caractère perpétuel et seraient aliénés par voie de souscription publique. La commission réserve, en outre, au Trésor, la faculté de demander à la Banque au fur et à mesure des besoins les sommes qui ne pourraient être immédiatement réalisées par l'emprunt, en limitant toutefois le chiffre à 1,530 millions; il ne faut pas perdre de vue que les avances faites à l'Etat par notre grand établissement de crédit s'élèvent déjà à 1,330 millions.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la grande revue qui devait avoir lieu aujourd'hui a été contrecommandée et remise à un autre jour. La note officielle dit que c'est par suite du mauvais temps, et c'est bien je crois, dussé-je passer pour naïf, la seule cause de l'ajournement. Mais le public n'est pas satisfait de cette excellente explication, et l'on a été chercher mille raisons à ce contre-ordre. Les uns prétendent que c'est parce qu'elle aurait coïncidé d'une manière fâcheuse avec l'anniversaire de Waterloo, ce qui aurait donné lieu à des insinuations malveillantes; d'autres, parce que les volontaires de Cathelineau avaient l'intention de défiler aux cris de: *Vive le Roi!* Ces volontaires ne devaient pas figurer à la revue; ils sont d'ailleurs dissous. — D'après une troisième version, la Prusse aurait interdit la

revue , et c'est ainsi que s'expliquerait l'échange actif de dépêches que l'on signalait entre Berlin et Versailles. Enfin , certains nouvellistes disent à voix basse qu'on a découvert une conspiration organisée dans le but de cribler de bombes de pétrole l'armée et l'assemblée nationale. Tout cela est fort ridicule; il pleut à verse depuis quatre jours. Voilà la vraie, l'unique raison du contre-ordre , et l'on a sagement fait de ne pas exposer à attraper des fluxions de poitrine cent mille hommes de troupes et le double de curieux .

On s'attendait, je vous l'ai annoncé , à l'occasion de cette revue , à voir lever l'état de siège qui ne s'accorde guère avec le principe de la liberté de la période électorale . Il est probable que le gouvernement n'attendra pas longtemps pour accorder aux électeurs parisiens toutes les facilités possibles de se réunir. Du reste, si j'en crois un bruit fort accrédité, l'état de siège serait définitivement levé, avec ou sans revue , dimanche prochain ; d'autre part, il se confirme que les élections primitivement fixées au 2 juillet seraient reportées au 10 du même mois.

Rien de nouveau dans la situation électorale. On en est , pour ainsi dire , à la période de gestation. Le parti républicain s'organise , le parti légitimiste s'agite, le parti bonapartiste intrigue , telle est en trois mots la situation .

Il est bien positif que M. Clement Duvernois pose sa candidature à Paris. M. Rouher est arrivé ici, M. Ollivier est en route .

Et l'Internationale ?— Celle-la est prête. Le comité central de la garde nationale fédérée est définitivement reconstitué depuis vendredi et a mis à sa tête comme président un certain Dominerow, d'origine russe .

Il est question d'étendre à la presse la loi qui ordonne l'arrestation de tout dénonciateur convaincu de calomnie ; en certains cas, le ministère public poursuivrait d'office. Les perquisitions continuent; elles amènent toujours de nombreuses arrestations et la découverte d'une grande quantité d'armes.

M . le comte de Bourgoing est définitivement nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la France à la Haye.

L'Electeur du Finistère, 20 juin 1871

Un Curé républicain

Un curé républicain du Jura, révolté de voir les manœuvres royalistes exercées en pleine chaire par les curés des

paroisses avoisinant la sienne, a, à son tour, adressé à ses paroissiens le sermon suivant :

Mes très-chers frères, et vous mes très-chères soeurs.

Aimez-vous! Aimez-vous ! C'est le seul moyen de devenir libres, égaux et fiers. Que faut-il faire pour arriver à cet amour immense de nos semblables, non seulement en France , mais encore sur toute la surface de la terre ?

Ecoutez-moi. Jusqu'à présent, les puissants du monde, les Phariséens, abusant de votre désunion , de votre ignorance, vous ont dit : « Prenez un roi ! » Un roi qui sera la sagesse infallible, un roi qui fera de vos fils des soldats, de vos filles des courtisanes, de vos femmes des servantes; prenez un roi qui prendra vos trésors, épuisera vos forces, pour satisfaire son ambition , enrichir ses adulateurs, attaquer ses ennemis, « non les nôtres » un roi qui vous jettera dans de terribles aventures de guerre, ruinera votre commerce , dépeuplera vos campagnes, désunira vos familles; prenez un roi qui sera, comme ils ont toujours été : votre fléau et votre ruine . »

Voilà ce que disent les puissants du monde , parce qu' à côté de ce monarque , ils trouvent pour eux honneurs, influences et richesses.

Mais moi, ministre d'un Dieu de paix et d'amour, voici ce que je vous dis de sa part, en vous rappelant une leçon de Samuel au peuple de Dieu demandant un roi :

« O Israël, peuple chéri du Seigneur, pourquoi veux-tu quitter son joug qui t'a fait libre et puissant, pour te mettre sous la domination d'un homme ? Pourquoi veux-tu changer les saintes lois de l'égalité, de la fraternité, de la liberté, qui jusqu'à ce jour, ont dirigé tes destinées ?

Tu veux un roi qui te commande devant les ennemis ? As-tu donc oublié que Moïse, Josué, Gédéon n'étaient point des rois, et que, cependant ils surent te délivrer de l'esclavage, vaincre les Philistins et assurer ton indépendance ?

Pourquoi veux-tu un roi ? »

O mes frères, ces paroles du livre des Juges, je vous les adresse aujourd'hui que la guerre civile dévore notre France, que l'étranger foule notre sol.

Pourquoi voulez-vous un roi ?

Parce que vous ne vous aimez pas vous-mêmes parce que vous ne pratiquez pas la parole chrétienne :

« Aimez-vous les uns les autres. »

Qu'avons-nous besoin, aujourd'hui que nous sommes libres et maîtres de nous-mêmes, de nous donner à tel ou tel ingrat qui nous exploitera, nous ruinera ?

Aujourd'hui, mes frères, nous avons le gouvernement de l'amour. C'est la République ; gardons-la ! C'est la pensée de tous présidant au bien-être de tous et pour tous. C'est la loi

égale pour tous, punissant les coupables, protégeant les bons, soutenant les faibles.

Nous avons le gouvernement de Dieu et vous voulez le changer contre l'autorité d'un homme comme vous, ignorant comme vous ?

Si vous voulez un roi, un roi, un monarque , un empereur, qui prendrez-vous ?

Trois prétendants sont on présence : Henri V, fis de Saint-Louis. — Le comte de Paris, duc d'Orléans, — et enfin l'illustre Napoléon ou son fils, « Louis de la Balle »

Examinons notre situation.

Paris brûle , nous nous battons entre frères, les Prussiens qui nous ont battus riant de notre sottise. Ajoutez que vous devez plus de vingt milliards , que la ruine et la désolation habitent nos villes et nos campagnes.

Que , pour réparer nos maux, il nous faut de l'ordre, de l'économie et de la tranquillité .

Y a-t-il un de ces princes qui puisse payer vos dettes ? Non .

En est-il un qui se passera de liste civile , de courtisans, de fonctionnaires grassement payés ? Non.

Si vous prenez un roi ne faudra t-il pas doter, renter et des princes et leurs nombreuses familles ?

Comment ferez-vous des économies avec tant de gens à engraisser ? Comment paierez-vous les Prussiens avec une armée à nourrir, des courtisans à satisfaire, et une foule de fonctionnaires à payer ?

Ne parlez jamais d'ordre dans nos finances, d'économie dans nos dépenses, votre dernier sou y passera .

Mais ce n'est pas tout, remarquez-bien une chose : si vous choisissez l'un des trois, les deux autres seront contre et voilà la guerre civile ; adieu l'ordre, adieu la tranquillité dont nous avons tant besoin. Et puis, en fin de compte , après bien des luttes, bien des désastres, des ruines, il vous faudra revenir au point où nous sommes, à la République , au gouvernement de Dieu ou du peuple, c'est tout un. Restons donc comme nous sommes, aimons-nous les uns les autres, et vive la République !

C'est la grâce que je vous souhaite .

Ainsi soit-il.

L'Electeur du Finistère, 20 juin 1871

Manifeste de la Gauche radicale .

Sur plusieurs questions antérieures , nous avons été séparés et restons séparés de quelques uns des signataires de ce manifeste . Mais les appréciations et les conseils qui sont contenus dans cet appel aux électeurs nous semblent justes et basés sur l'intelligence exacte de la situation présente, et le salut à venir de la Patrie .

Aux électeurs.

Chers concitoyens, le moment est venu où chaque français doit affirmer ce qu'il veut, ce qu'il pense , ce qu'il croit. S'abstenir, dans les circonstances où nous sommes, c'est renoncer à la vie politique.

De quoi s'agit-il? De nous refaire une France, de la régénérer. Or, la régénération commencera par vous par le vote que vous allez déposer dans l'urne . Voilà le principe de notre renaissance . Cette renaissance elle est encore une base dans vos mains.

La monarchie a relevé son drapeau . C'est l'occasion pour nous de relever le nôtre .

Ne vous laissez pas endormir jusqu'au jour où vous vous réveillerez, brusquement dans la monarchie .

La monarchie ne peut que vous ramener au césarisme , et le césarisme à la décadence suprême , irrémédiable .

Pour y échapper vous n'avez qu'une issue. Vous n'êtes séparés de l'abîme que par la République. Attachez-vous

donc à ce dernier abri, il n'y a au-delà que la chute après la chute dans le vide sans fond.

Vous êtes dans une de ces heures où un peuple a à choisir entre la vie et la mort, toute illusion sur ce point vous perdrait sans espoir.

La mort, c'est le retour à un passé que tout a condamné chez nous, quelque nom qu'il ait pris: ancien régime , Napoléon, Charles X, Louis-Philippe, Louis-Bonaparte. Ces régimes divers ne vous rappellent que des chutes et des ruines.

Assez de ruines! Reposons-nous enfin dans ce qui est, dans l'esprit moderne : l'esprit moderne s'appelle: Liberté ! République !

Ne luttons pas contre la force des choses qui entraîne vers les choses mortes; dynasties, monarchies. Elles nous entraîneraient dans leurs tombeaux .

Faisons alliance avec les choses vivantes , elles guériront nos plaies, elles nous rendront l'espoir, elles nous communiqueront leur force. Elles rendront à notre France sa jeunesse immortelle. Vive la République !

Versailles, 13 juin 1871.

Edgard Quinet, A. Peyrat, Schoelcher, Edmond Adam, Langlois, Henri Brisson, C-F. Colas, P. Joigneaux, Caroon (Côte-d'Or), L. Greppo, Rathier, (Yonne), Louis Blanc, E. Farcy, La Flize, Angelon, Viox, Berlet, Michel Renaud, Martin

L'Electeur du Finistère, 20 juin 1871

Nouvelles diverses

Les élections à Paris. — On lit dans la *Vérité*:

Nous sommes aujourd'hui au 18 juin et l'état de siège n'est pas encore levé. Si nous sommes bien informés, la levée du siège n'aura lieu que dans une semaine, c'est-à-dire vers le 23 ou le 25 juin .

En revanche , les élections qui devaient avoir lieu le 2 juillet seraient ajournées au 10 du même mois. Nous approuvons pleinement une telle mesure : des élections trop précipitées sont toujours une chose déplorable ; huit jours de plus après le rétablissement du régime normal ne seront pas de trop pour permettre aux électeurs de se concerter et de s'éclairer sur le choix des candidats.

Les élections des Conseils généraux . — Les élections pour les conseils généraux auront lieu, à ce que présume le *Temps*, dans la dernière semaine de juillet.

Nos gouvernants. — Le tableau suivant de l'âge de nos gouvernants n'est pas dénué d'intérêt :

M. Thiers, né en 1797 . — 74 ans.

M. Dufaure , 1798. — 73 ans.

M. Barthélémy-Saint-Hilaire , 1800, — 71 ans.

M. de Larcy, 1805 ,— 66 ans.

M. Jules Favre , 1800,--- 71 ans

M. Victor-Lefranc, 1809, — 62 ans.

M. le général de Cissey, 1812,--- 59 ans.

M. l'amiral Pothuan ,1814, — 57 ans.

M. Jules Simon, 1815 , --- 56 ans.

M. Pouyer-Quertier, 1817, — 54 ans.

M. Lambrecht, 1818, — 53 ans.

Les Prussiens et l'émeute.— Le 14 mai alors que Paris brûlait et que le ciel était rougi par les flammes, un grand dîner réunissait, à Chatou, une quantité d'officiers prussiens qui semblaient fort joyeux de ce spectacle horrible et grandiose.

Nous tenons d'un témoin oculaire et auriculaire que leurs propos ne pouvaient laisser dans l'esprit aucun doute sur la

conviction où étaient ces officiers d'une connivence secrète de la Commune avec de grands personnages allemands. Ceci s'accorde bien avec notre propre opinion déjà appuyée sur plusieurs faits de même genre . ___S. A. (Bien Public)

Rouen . — Les Prussiens ont complètement évacué Rouen. Le 3è régiment de hussards qui tiendra garnison dans cette ville y doit arriver le 20 juin .

Mulhouse . — Des troubles viennent, paraît-il , d'éclater à Mulhouse: les ouvriers réunis en bandes se ruent sur les Prussiens qu'ils rencontrent ; il régnerait une grande effervescence parmi la population.

M. Pouyer Quartier . — M Pouyer Quartier est malade depuis trois ou quatre jours, En son absence, c'est M. Thiers, l'homme universel, qui remplit l'intérim et s'occupe de la question financière, la plus importante du moment.

Le duc de Chartres . — Le duc de Chartres demande , nous assure-t-on, à être envoyé en Algérie comme chef d'escadron grade qu'il remplissait pendant la guerre contre l'Allemagne.

L'Archevêque de Paris . —*Paris-Journal*, croit savoir que ce sera Mgr Guibert, archevêque de Tours, qui sera nommé archevêque de Paris : Mgr Dupanloup, dont on avait d'abord annoncé le nom, n'ayant pas été agréé par le pape, à cause de la campagne faite par lui au dernier concile contre le dogme de l'infailibilité.

M. Cail — M. Cail, chef des grandes usines parisiennes, est mort dans une de ses terres, près de Ruffec ; il laisse un nom qui est le symbole de l'honneur comme celui de l'intelligence.

Le général Trochu . — A la suite du dernier discours du général, l'épigramme suivant, sous forme de quatrain, a été mis en circulation dans le monde parisien :

Grand orateur, grand tacticien ,

N'aurait-il donc pu mieux s'y prendre?

Il se défend... ma foi ! trop bien :

C'est Paris qu'il fallait défendre.

M.de Charette . — On nous assure que le général de Charette , commandant la légion des volontaires de l'Ouest, s'attend à voir son corps maintenu dans la nouvelle organisation de l'armée ; il exprime tout haut ses espérances à ce sujet. Réussira-t-il ? Que fait-on de la loi qui a aboli tous les corps francs ? Et pourquoi le maintien de cette force armée en dehors de notre armée régulière ?

Rochefort . — On dit que l'abbé Croze a écrit au conseil de guerre chargé de juger Rochefort, pour lui dire qu'emprisonné par la Commune , il avait été délivré par les

soins de Rochefort. Rochefort avait effectivement écrit la lettre suivante :

Le 12 mai

Mon cher Cournet,

Je m'étais bien promis de ne rien demander à la Commune; mais on a emprisonné un digne abbé qui jadis avait pu adoucir mon sort à Mazas. Tâchez qu'il soit relâché, vous me rendrez un service personnel , etc.

La Cecilia . — *Le Journal de Lisieux* annonce l'arrestation du général de la Commune, La Cecilia, qui s'était réfugié dans le village de Banneville situé près de Troarn sur le bord même de la route départementale de Caen à Rouen.

Pendant l'armistice , La Cecilia, alors qu'il était colonel des francs-tireurs parisiens dans le corps de Lipowski avait trouvé, au château de M. Banneville une charmante hospitalité . Il essaya de s'y réfugier, mais la châtelaine qui avait fait le meilleur accueil au défenseur volontaire de la France, ferma sa porte au secrétaire de la Commune , et La Cecilia fut pris dans le village quelques heures après son renvoi du château .

Les ports de la Manche — Une très grande surveillance est exercée sur tout le littoral de la Manche. On craint que

quelques uns des insurgés de Paris ne parviennent à traverser le détroit sur des barques des pêcheurs.

Un avis affiché dans tous les ports prévient les patrons de bateaux que quiconque prendra à son bord un individu non muni de passeport en règle , sera immédiatement arrêté .

OMNES

L'Electeur du Finistère, 20 juin 1871

Brest , le 22 Juin 1871 .

UNION RÉPUBLICAINE DE LA PRESSE,

Divers journaux publient, en l'adoptant, la note suivante :

Les journaux dont les noms suivent, convaincus que l'intérêt du pays doit dominer toute autre considération ;

Que l'affermissement définitif de la République et le maintien du pouvoir actuel sont les conditions essentielles de l'ordre et de la liberté,

S'unissent pour engager les électeurs de Paris et des départements à ne voter que pour des hommes fermes et

modérés, attachés par des convictions anciennes ou sincèrement ralliés à la République, dont le caractère soit un gage contre les espérances ou les tentatives royalistes ou bonapartistes, aussi bien que contre le retour des folies ou des crimes de la Commune ,

Ils les invitent, en conséquence , à ne prêter leur concours qu'à des comités qui adhèrent à ces principes, déjà proclamés dans le manifeste de la gauche républicaine modérée.

Ils espèrent que les journaux dont le nom ne se trouve pas au bas de cette déclaration voudront bien s'y associer et fortifier ainsi le parti national, qui seul peut affermir la paix et encourager le travail.

La Cloche, l'Opinion nationale, le National, Le Bien public, le Petit national.

Dès les premiers troubles de la Commune , dès les premières intrigues monarchiques, *L'Electeur du Finistère* a nettement formulé son programme : *Ni réaction, ni insurrection !*

C'est dire que nous adhérons complètement à la déclaration de nos confrères de Paris.

L'Electeur

L'Electeur du Finistère, 22 juin 1871

LES ÉLECTIONS

République et Monarchie

Sous ce titre, on lit dans *l'Océan* :

Il ne faut pas se dissimuler la gravité des circonstances au milieu desquelles va s'exercer, de nouveau, le suffrage universel.

Quel que soit le vote du pays dans les élections complémentaires, il sera considéré par la France et par l'Europe entière comme l'expression réelle du sentiment des masses, au sujet desquels deux grands principes nous divisent aujourd'hui.

Il nous semble donc impossible de transporter la question des élections prochaines sur un autre terrain que celui des principes sur lesquels elle s'est posée d'elle-même sans commettre un non-sens. N'est-il pas évident, d'ailleurs, que dans les circonstances actuelles toute question de personne ne saurait se produire que comme une simple fiction, en dehors des principes, quelle que soit la valeur personnelle du candidat choisi.

La lutte est engagée entre les monarchistes d'une part et les républicains de l'autre : à quoi servirait de le cacher ? La dissimulation, d'ailleurs, ne saurait rien changer à cet état de choses et ne tromperait personne . Les partis honnêtes doivent toujours être francs.

Quelle que soit donc la valeur relative des deux partis en présence et l'égale honnêteté de leurs représentants loyaux et convaincus, nous ne pouvons admettre qu'un candidat quelconque puisse se présenter aux élections prochaines, sans publier à cet égard une profession de foi parfaitement explicite. Il ne s'agit pas en effet d'élections municipales ou départementales qui ne sauraient exiger que des aptitudes spéciales unies à l'honnêteté. Il s'agit aujourd'hui d'élections politiques et sociales, et le premier devoir de tout électeur sérieux n'est-il pas d'exiger, tout d'abord, de son représentant, une profession de foi politique et sociale en harmonie intime avec ses propres inspirations?

Quant à nous, simples électeurs *ruraux*, nous publierons aussi notre profession de foi, car il n'est pas inutile, croyons-nous, que le candidat qui sera le nôtre , puisse savoir d'une manière positive ce que nous lui demandons :

Nous sommes Français, avant tout, et par conséquent catholiques ; le catholicisme n'ayant jamais cessé de demeurer en France la religion de tout le monde et la nôtre en particulier. Nous sommes encore catholiques, parce qu'en dehors de tous les partis le catholicisme est un terrain

neutre sur lequel tous les honnêtes gens peuvent s'entendre

.

Nous ne sommes pas républicains parce ce que nous n'avons jamais pu comprendre ce qu'on entend en France par le mot de république : chaque républicain l'interprétant à sa façon, ce qui n'a jamais lieu en Amérique ni en Suisse.

Nous professons pour la liberté un culte traditionnel : le besoin de liberté est pour nous comme une loi de nature, une question de tempérament , une affaire de race; les peuples celtiques, gaulois ou francs ont toujours vécu pour la liberté, pour la justice : ils n'ont été grands que par elles et n'ont jamais failli, d'une manière absolue, à ces deux lois de leur être , que sous la domination républicaine ou tyrannique des despotes d'aventure !

Nous ne sommes pas républicains, par ce que les républicains honnêtes de 1792 n'ont pu nous donner autre chose que la République de 93.

Nous ne sommes pas républicains, parce que la république honnête de 1848 n'a pu produire, en France, que les journées de juin et la révolution du deux décembre.

Nous ne sommes pas républicains, enfin, parce que sous le gouvernement de la république actuelle, aucun autre parti que le parti républicain lui-même ne pouvait produire les communeux de Paris.

Nous pensons qu'il serait au moins imprudent de risquer encore une nouvelle expérience républicaine sur le bord de l'abîme que trois expériences successives ont creusé sous nos pas : nous pourrions y tomber !

Il serait sage , croyons-nous, de remettre à plus tard une quatrième expérience . Nous ne désirons être, d'ailleurs y être ni députés, ni ministres; nous voulons être libres.

Nous sommes donc monarchistes et *monarchistes fusionistes* parceque la monarchie française ne peut être tenue en dehors de la maison de France, et que nous ne pouvons pas diviser cette maison.

Nous sommes encore monarchistes fusionistes parce que la maison de France est la seule qui soit sortie des entrailles de la nation ; la seule qui représente notre race, nos aspirations , nos besoins de justice et de liberté *pour tous* , en dehors de toutes les ambitions !

La France ne peut pas être soumise à un parti : comme chacun de nous-mêmes elle a le droit d'être libre et de vivre de sa vie propre ,de sa vie traditionnelle et constitutionnelle. Elle a le droit de se soumettre aux exigences de son tempérament ; il ne faut pas qu'elle se détruise elle -même !

Aux urnes donc , et que la France elle-même se prononce sur son sort.

Ch. Du Breil , marquis de Rays .

Notre réfutation de l'article qui précède sera très formelle, mais aussi, et nécessairement, très rapide. Nos lecteurs nous excuseront de ne pas donner à notre travail tous les développements qu'il comporte ; nous sommes pressé par le temps, ce grand tyran du journaliste , surtout du journaliste de province, qui a à s'occuper, par lui-même , des mille détails du métier.

Nous devons, tout d'abord, remercier l'honorable correspondant de l'*Océan* de la netteté et de la parfaite franchise de sa déclaration ; comme nous l'avions fait à la fin de notre bulletin du 13 juin, il a placé la question électorale sur le terrain réel de ses débats. Ce n'est pas, ainsi qu'il est dit dans un autre article de l'*Océan* , entre le 1789 révolutionnaire du Jeu-de-Paume et le 1789 national des états généraux que nous avons à choisir. Aujourd'hui les *Révolutionnaires*, ou en d'autres termes, ceux qui veulent un changement de gouvernement, sont les monarchistes. Les conservateurs, au contraire, c'est-à-dire ceux qui veulent le maintien de l'état actuel des choses, sont les Républicains.

République ou monarchie ! La question électorale est donc tout entière dans ces deux mots : et c'est sur l'un ou l'autre de ces deux principes dégagés de toute ambiguïté , de toute confusion, que devra se fixer, au 2 juillet prochain, le choix

des électeurs. Pas plus que l'honorable M. Du Breil, nous ne voulons d'équivoque , et, comme lui, nous demandons à tous les candidats, qui se présenteront à nos suffrages, de formuler une profession de foi parfaitement explicite.

Mais si jusqu' à cet endroit de son article nous nous sommes trouvé en parfaite conformité de pensée avec M. Du Breil, nous nous séparons complètement de lui dans toutes les appréciations qui suivent :

« Nous sommes français avant tout, dit M. Du Breil et par conséquent catholiques. » — Certes, nous ne doutons nullement que M. Du Breil ne soit français de cœur comme de naissance , aimant la France avant et par-dessus tout. Mais la conséquence qu'il en tire ne nous semble pas d'une logique irrésistible. Nous connaissons d'excellents français aussi qui sont protestants, et nous ne doutons pas qu'il ne s'en trouve dans tous les autres cultes. C'est là d'ailleurs, ce nous semble, une de ces vérités qui n'ont point besoin de discussion pour s'affirmer. Il suffit de les indiquer. Pour nous, le terrain neutre n'est donc pas, comme le croit M. Du Breil, le catholicisme , **mais bien la liberté entière de conscience, la séparation complète des questions politiques d'avec les questions religieuses.** On peut être excellent français sans être catholique ; et excellent catholique sans être français. M. Du Breil qui est Français et catholique ne peut se résoudre à être aussi républicain : l'une des raisons qui l'en empêche, c'est qu'il n'a jamais pu

comprendre ce qu'on entend en France par le mot de République. — Il est certain que les adversaires de la République ont, comme à plaisir, dénaturé le sens de ce mot en la confondant sans cesse, sciemment ou par erreur, avec le Terrorisme, le Communisme, le Saint-Simonisme; en la présentant comme l'ennemie de la religion, de la propriété, de la famille, etc., etc. Mais ces jugements, tout gratuits, ne sauraient avoir quelque valeur que pour les consciences les plus légères. Les esprits sérieux approfondissent mieux les choses, et nous ne faisons pas à M. Du Breil l'injure de considérer son aveu d'ignorance autrement que comme une boutade. M. Du Breil sait, assurément, que la base de la République est le gouvernement du pays par le pays lui-même; gouvernement confié à un « président » élu par le peuple ou ses représentants. Il est bien entendu, d'ailleurs, que ce président ne tire son autorité d'aucun droit divin; il tient tous ses pouvoirs de la nation, est soumis au contrôle dans tous ses actes administratifs et reste révocable. En République, pas d'hérédité au pouvoir, cette folie incroyable des régimes monarchiques, grâce à laquelle les intérêts d'un peuple peuvent être jetés, comme à la voirie, entre les mains d'un incapable ou d'un malhonnête homme. Sous le régime républicain, au contraire, la nation reste toujours maîtresse d'elle-même, et libre, par conséquent, de confier la direction des affaires au mandataire qui lui paraît offrir les plus grandes garanties de probité et d'intelligence.

La République est encore ce gouvernement d'économies, aujourd'hui si nécessaires, où il n'y a ni monarque à grosse liste civile, ni famille de monarque à grosses pensions sur l'Etat, ni cour, ni grand veneur, ni chambellans à clefs, ni écuyers à grands ramages, ni dames d'atours et d'honneur, *toutes choses qui coûtent fort cher et rapportent fort peu.*

La République est encore ce gouvernement où la dignité du peuple est respectée, et sous lequel l'Etat n'est pas représenté par un homme en costume de cheval, qui entre, la cravache à la main dans une assemblée délibérante, en disant: *C'est moi.*

M. Du Breil, qui n'aime pas la République, aime la liberté. Comme lui, nous avons le culte de la liberté; mais notre culte se base, non pas comme le sien, sur la tradition; hélas! Il ne faudrait pas remonter bien haut dans l'histoire, pour nous trouver à cette époque de servage et d'aplatissement, où la justice, elle-même, était esclave de la volonté du maître, où il était de bon ton, pour un grand seigneur, de faire fouailler les « manants », qui n'avaient même pas la liberté de se plaindre; notre culte est basé sur la raison; nous estimons qu'il y a plus de garanties pour la liberté sous un régime où les hommes ne sont plus les sujets d'un autre homme, mais bien également les citoyens d'un même pays. Et c'est encore une des raisons pour lesquelles nous sommes républicains. Quant à la domination républicaine, dont parle M. Du Breil, c'est là un composé hybride, admettre l'autorité

sans domination , étant de l'essence même de la République , qui répudie les despotes d'aventure , tout comme les despotes de naissance .

L'un des griefs que M. Du Breil déclare encore avoir contre la République, c'est qu'elle a toujours été suivie d'insurrection. — Cette raison ne nous semble rien moins que probante ; une simple coïncidence de date est prise ici à tort pour cause déterminatrice ; c'est plus haut qu'il faut chercher l'origine des révolutions sanglantes et des tentatives d'anarchie exercées contre la société. Jusqu' à ce jour, en effet, la République n'est jamais apparue , en France , qu'à la suite de fautes immenses commises par la monarchie , et alors que ces fautes avaient profondément bouleversé et ébranlé l'édifice social. Dans toutes les agitations violentes, d'où vient la secousse , la lie remonte au haut du vase , et les gens sans aveu, qui n'appartiennent à aucun parti qu' à celui du désordre et du sang , quittent le fond(s) où ils grouillaient et reparaissent à la surface. C'est pour éviter aujourd'hui même à la France , déjà fatiguée et sur le bord de l'abîme , une nouvelle secousse de ce genre , que nous voulons le maintien de ce qui existe, et que nous répugnons à une restauration monarchique , qui , s'il est douteux qu'elle puisse même s'accomplir , ne durerait du moins certainement pas, et nous ramènerait encore , dans un temps plus ou moins rapproché, à une nouvelle expérience républicaine, faite encore, comme toujours, dans des circonstances déplorables.

M. Du Breil se trompe étrangement , quand il semble confondre dans le culte d'une même idée politique le parti républicain avec les Communeux de Paris, et voir une relation quelconque entre eux deux . Il est un fait qui répond à ces paroles : c'est que l'insurrection a été vaincue par la République , au nom de la République . — et il serait dangereux de l'oublier — pour la République .

Alors qu'il suffit d'un soulèvement de deux jours, à Paris , pour culbuter une monarchie , l'insurrection du 18 mars, formidablement armée , organisée et résolue , disposant de moyens de guerre effroyables, répandant ses agents dans tous les grands centres de la France , n'en a pas moins été comprimée et écrasée par la République .

Les villes seraient-elles restées paisibles et réfractaires au mouvement insurrectionnel, si l'insurrection s'était faite contre une monarchie? Nous laissons à l'équité publique le soin de répondre .

M Du Breil est monarchiste fusioniste. Ce n'est là qu'un mode de monarchie qui n'a point place dans la discussion des principes généraux que nous soutenons. M. Du Breil est partisan de la fusion, parceque , dit-il, nous ne pouvons pas diviser la « Maison de France" .

Ceci prouverait seulement que nous sommes bien meilleurs pour cette maison qu'elle ne l'a été pour elle-même . Tout le monde en effet connaît la division qui dure encore peut-être

, qui aura en tous cas longtemps duré dans cette famille, par suite de griefs réciproques de ses membres les uns contre les autres et de fautes très vulgaires commises par des hommes et des femmes, ce qui tendrait à prouver que le droit divin ne garantit pas de la faiblesse humaine .

M. du Breil ne veut pas que la France puisse être soumise à un parti ; nous ne le voulons pas, nous, non plus, mais, à *fortiori*, nous ne voulons pas qu'elle puisse être soumise à une « maison » ou à un homme . Nous voulons la France maîtresse d'elle-même , maîtresse de ses destinées, maîtresse de son argent, maîtresse de son sang et de sa dignité , à l'abri des guerres inutiles ou désastreuses, au-dessus des caprices d'un potentat quelconque et des complaisances de courtisans de ce potentat. Après tous les désastres qui viennent de nous frapper, nous avons besoin plus que jamais du calme à l'intérieur; nous ne voulons pas d'un nouveau changement qui nous amènerait inévitablement encore une nouvelle perturbation et de nouveaux dangers.

Les électeurs jugeront comme nous que le bien de la Patrie est intéressé au maintien de l'état actuel des choses, et ils enverront à la Chambre des représentants décidés à soutenir M. Thiers dans sa noble et patriotique mission : le salut et la régénération de la France !

Léon Glandut

L'Electeur du Finistère, 22 juin 1871

Correspondance spéciale de l'Electeur

Paris, 19 juin 1871.

L'union parisienne de la presse n'a pas recruté de nouveaux adhérents ; loin de là, les éléments disparates dont elle se compose ne tarderont pas à montrer que c'est la confusion qui règne au sein de cette fusion de feuilles appartenant qui à la légitimité, qui à la monarchie constitutionnelle, qui au césarisme. Le *Figaro* prône , ce matin, avec une candeur admirable la candidature de M. Haussmann . On se demande , si avant de patronner l'ex-préfet impérial, il s'est mis d'accord avec le *Journal des Débats* ? A mesure que nous nous rapprocherons du terme fixé pour les élections, vous verrez s'accroître la note discordante . Le seul lien d'union de tous ces journaux c'est la haine de la République . Tuer complètement la République , tel est leur but sauf à se dévorer ensuite entre eux.

Le parti légitimiste sent le terrain lui manquer sous les pieds. Il s'allie volontiers aux partisans de la dynastie napoléonienne , afin de faire passer ses candidats ; il redouble ses appels à l'opinion publique et chacun de ses

actes révèle une maladresse. Comme autrefois Napoléon III, le représentant du droit divin a la manie malheureuse d'écrire : Le comte de Chambord vient d'adresser une lettre au baron de Carayon Latour, lettre évidemment destinée à la publicité, où le prétendant professe une admiration réfléchie pour l'armée qui vient de rétablir l'ordre. On ne peut vraiment lire sans répugnance les plates flatteries et les éloges calculés que le comte de Chambord adresse aux soldats, aux officiers et surtout au maréchal de Mac-Mahon, auquel il affecte d'affirmer exclusivement la reconstitution de l'armée . Un de ses zélés partisans va plus loin. Si M. de Chambord omet à dessein le nom de M. Thiers et la part qu'il a prise à cette réorganisation de l'armée , le bouillant, l'impatient M. Dahirel, ce député qui voulait ces jours derniers que l'Assemblée se déclarât constituante, M. Dahirel, dis-je, dans une lettre adressée à la France, déclare qu'il désire ardemment la monarchie, et prend à parti M. Thiers, de ce que le chef du pouvoir exécutif se refuse à prendre ses collaborateurs parmi les monarchistes !

Pendant ce temps, l'exemple de l'archevêque de Rouen et de ses suffragants trouve des imitateurs. L'*Univers* annonce que l'archevêque et les évêques de la province d'Auch et de la province de Cambrai viennent d'adresser une pétition à l'Assemblée , dans le même sens, c'est-à-dire en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, et afin que la France ,

malgré ses récentes blessures, aille reprendre son poste d'honneur au Vatican, au risque d'une nouvelle guerre .

Le parti bonapartiste fait moins de bruit, mais il fait plus de de besogne , besogne ténébreuse , il est vrai. Il y a du carbonaro dans la façon dont il prépare sa rentrée en scène . Un des hommes les plus retors de ce parti, M. Lagrange, l'ancien commissaire de police du service politique , et qui s'est acquis une si grande notoriété dans le complot jugé à Blois, était entré en campagne . Il était parti de Londres, muni vraisemblablement des instructions du maître , mais il a été arrêté hier à Versailles et écroué de suite dans les prisons de la ville.

L'Avenir national et la *Liberté* expriment des doutes sérieux sur l'authenticité des manifestes électoraux publiés par *Paris-Journal*. Je vous le disais bien, ces jours derniers, que malgré leur caractère de vraisemblance, il ne fallait accueillir ces documents qu'avec une certaine réserve, surtout pendant la période de préparation électorale. Qui sait si l'ancien commissaire de la police impériale n'était pas venu à Paris à la seule fin de découvrir un petit complot !

On croit que la loi relative à l'emprunt sera portée dans la séance de demain . M. Godin (de l'Aisne) a présenté comme

amondement un système ayant pour base la création d'une banque de l'Etat avec émission de billets de circulation portant intérêt à 3 fr. 75 % par an. Mais le gouvernement a son siège fait. Le ministre des finances, ajoute-t-on, pourra rendre l'arrêté ouvrant la souscription avant la fin de la semaine. Je puis me tromper mais je persiste à penser que l'émission n'est pas aussi proche qu'on veut bien le dire à la Bourse. Avec la meilleure volonté du monde, les préparatifs matériels nécessités par la souscription ne pourraient être terminés avant une quinzaine de jours : or, dans une quinzaine de jours on se trouvera alors en pleine fièvre électorale, et je crois que la prudence fera, à nos gouvernants, un devoir d'ajourner cette grande opération financière.

La loi sur les loyers ne satisfait décidément personne, ni locataires, ni propriétaires. Nous en dirons autant de la loi sur les échéances des effets de commerce. Un grand nombre de négociants parisiens viennent de prendre l'initiative d'une pétition à l'Assemblée pour demander que la loi sur les loyers soit appliquée au terme de juillet prochain.

Les députés de l'Est ont été reçus hier par M. Thiers; ils venaient demander que les Facultés de Strasbourg.

supprimées par suite de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne , soient reconstituées à Nancy. Il s'agirait d'installer dans cette ville les facultés de médecine, de théologie pour la confession d'Augsbourg , car Nancy possède déjà des Facultés des lettres, des sciences et de droit.

Des convois de prisonniers libérés partent tous les jours pour Versailles. Par contre, les relaxations sont de plus en plus nombreuses. Bon nombre d'individus contre qui l'instruction n'a révélé aucune charge de nature à les faire renvoyer devant les conseils de guerre , sont rentrés à Paris.

Paris, 20 Juin

Séance courte et peu intéressante à l'Assemblée nationale. La chambre a émis une proposition qui donne le droit de vote, sans condition de domicile, aux citoyens des territoires cédés à l'Allemagne qui optent pour la France. C'est un acte de justice , et c'est bien le moins qu'on puisse faire pour ces enfants qui sacrifient leurs intérêts pour ne pas se séparer de la Mère-Patrie.

L'Assemblée a ensuite adopté la loi sur le commerce et la fabrication des armes de guerre . Le commerce sera soumis aux restrictions antérieures au décret du gouvernement de la Défense Nationale. La fabrication par l'industrie privée reste autorisée sous le contrôle de l'Etat. Dans les

circonstances actuelles, il eût été dangereux de permettre la libre circulation des armes ; toutefois, la question de liberté de fabrication reste réservée à des lendemains plus calmes.

Notons aussi la déclaration de M. Jules Favre au sujet des prisonniers français , dans laquelle, au 20 mai dernier, 280,000 de nos compatriotes étaient encore prisonniers en Allemagne. Il est de plus en plus évident que les jours ministériels de M. Jules Favre sont comptés. L'incident soulevé l'autre jour par M. Vallon et ses aveux sur les négociations de Férrières, ont rendu la situation du ministre des affaires étrangères impossible. Il se répète que le duc de Broglie est appelé à lui succéder.

Un bruit qui gronde aussi en grande consistance dans les cercles politiques est celui de l'organisation éventuelle d'une seconde chambre, ou haute Chambre . La droite parlementaire et même la gauche libérale seraient favorables à ce projet qui pourrait bien devenir le bloc enfariné de la fable. Ce serait, ce nous semble, le meilleur acheminement à une Constituante et par suite une porte ouverte à toutes les tentatives de restauration monarchique. La haute Chambre serait nommée par les Conseils généraux . Mais jusqu' à plus ample informé, je me plais à croire que ce

n'est là qu'un ballon d'essai lancé par les intéressés pour tâter le pouls de l'opinion.

Les candidats et les listes pullulent en province ; tandis qu'à Paris les électeurs sont fort embarrassés sur les noms à élire, en province on n'a que l'embarras du choix ; il y en a pour tous les goûts et pour toutes les nuances. L'apparition sur quelques listes électorales de certains noms appartenant à la magistrature debout, vient d'obliger le garde des sceaux à adresser aux procureurs généraux une circulaire pour leur signaler l'incompatibilité qui lui paraît exister entre les fonctions judiciaires amovibles et le mandat de député ; il prévient les membres du parquet qui seraient dans l'intention de se porter aux élections que quel que soit le résultat du vote, il se verra dans l'obligation d'exiger d'eux leur démission. Cette circulaire fait grand honneur au ministre de la justice, elle montre que le gouvernement actuel est sincèrement décidé à *désintéresser la justice de la politique*. Il est grand temps de réhabiliter la magistrature dans l'opinion publique et de rompre d'une main ferme avec les errements du régime impérial.

Une affiche apposée sur les murs de Paris annonce que l'emprunt national de deux milliards au moyen d'une émission de rente 5% donnera lieu prochainement à une souscription

publique qui sera ouverte aux caisses du Trésor chez les receveurs généraux et particuliers et les percepteurs. Il nous semble qu'il eût été plus parlementaire d'attendre le vote de l'Assemblée avant de trancher ainsi la question du mode d'emprunt. L'affiche officielle semble indiquer de la part du gouvernement l'intention d'ouvrir la souscription aussitôt que la loi sera votée et elle ne saurait tarder à l'être, car c'est aujourd'hui que s'ouvre la discussion du budget financier. Il est à présumer, au cours des débats, que le gouvernement fournira quelques explications au sujet de la précipitation de l'ouverture de la souscription; il faut des motifs graves pour faire coïncider l'émission d'un emprunt aussi colossal avec l'agitation de la période électorale. Quoi qu'il en soit, les hommes de la haute finance sont convaincus que l'emprunt sera immédiatement couvert. Les établissements financiers de France et de l'étranger se sont, assure-t-on, intéressés pour un milliard, et si le gouvernement avait voulu y consentir la totalité de la souscription aurait été couverte par eux. Je vous dirai à ce propos que le ministre des finances, rétabli aujourd'hui de sa laryngite, lorsqu'il sera appelé à faire l'exposé général de notre situation financière doit nous la montrer beaucoup moins compromise qu'on s'était plu à l'annoncer.

Quoi qu'en aient dit certains journaux, Félix Pyat est resté jusqu'ici introuvable; par contre on signale l'arrestation de

Mesmier, autre communeux important. Vermorel est, dit-on, mort des suites de sa blessure .

M. Roulher a traversé Paris hier; il se rend à Bordeaux et a vu ici, à son passage , MM. Duvernois et Giraudeau.

L'Electeur du Finistère, 22 juin 1871

Une lettre de M. de Tocqueville .

Nous trouvons dans un journal de la Manche , la *Vérité*, une nouvelle lettre de M. le comte Hippolyte de Tocqueville, que nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs. Les électeurs du Finistère pourraient profiter des conseils donnés aux électeurs de la Manche.

M. de Tocqueville ne voit d'espoir de régénération future et de grandeur pour la France que dans la pratique des institutions républicaines. Voici sa lettre :

A Monsieur Ferré des Ferris, ancien conseiller général,

Cher et ancien collègue,

L'adresse que vous critiquez si amèrement, et qui, sur mon initiative, a été envoyée à L'Assemblée, ne l'a point été par le conseil municipal de Beaumont, mais bien par les

conseillers municipaux du canton de Beaumont, ce qui est différent, comme importance et comme légalité, ces conseillers agissant individuellement sans délibération entre eux et simplement comme notables. Puis elle demande, non pas la proclamation de la République, ce qui impose une innovation, mais bien sa continuation et son maintien définitif, ce qui n'est qu'un acte éminemment conservateur. Quant à désirer que les autres conseils municipaux du département imitent cet exemple, j'avoue que j'aurais mauvaise grâce à m'en défendre. Convaincu que l'établissement définitif de la République peut seul nous sauver de l'anarchie, je voudrais, s'il était possible, voir la France entière le demander avec moi.

Si, selon vos paroles, une souple discipline nous a donné une leçon chèrement payée, je ne puis me résoudre à penser avec vous qu'il faille en voir la cause dans notre indiscipline sous le gouvernement impérial, dans notre résistance obstinée à l'impulsion centrale. Je désire, tout autant que vous, voir notre malheureuse patrie, relevée de ses ruines, en état de troubler le sommeil de ses envahisseurs. Mais je ne crois point que ces relâchements, par vous signalés comme la cause de notre faiblesse, aient été aussi funestes que notre somnolence sous l'aile asphyxiante du pouvoir, et notre lâche et volontaire abdication de toute initiative individuelle.

Pas plus que vous, cher Monsieur, je ne dispute à nos représentants leur mandat souverain. Je ne cherche point à l'amoinrir par une pétition qui vous offense, et qui n'a pour but que de l'éclairer sur les voix des électeurs. Nos députés sont d'honnêtes gens qui ne demandent qu'à les connaître pour s'en inspirer. Ils ne sauraient voir ce qu'il vous plaît d'appeler un *pronunciamento* dans une adresse respectueuse, ni une insulte à leur autorité dans une supplique qui leur est soumise . Il me serait aussi impossible d'en douter que de redouter d'être pris pour un séditieux.

Que la Manche, lors des élections, ait arboré le plus haut le drapeau de l'idée monarchique, je le reconnais ; mais c'est précisément pour ce motif qu'elle me semble tenue en conscience envers les autres départements de la rejeter la première, quand, à la vue de nos malheurs et de nos divisions, elle en peut mesurer la funeste influence. Hélas, nos maux ne sont-ils pas assez grands pour éveiller nos scrupules, et pour que chacun se demande avec terreur s'il n'y a pas contribué par son aveuglement et par ses passions politiques plus ardentes que réfléchies !

Quel engouement politique peut valoir cette patriotique délicatesse? Puis, si nos populations rurales ont peine à agiter le mot république, mot dont on leur a fait si longtemps un épouvantail, il n'en est pas de même des réformes que la République peut seule amener, et je ne vois pas que nos

campagnes, en définitive, soient moins désireuses d'améliorations que nos villes.

Un homme de votre expérience m'étonne, monsieur, quand il me demande pourquoi je n'ai pas plutôt recours à un pétitionnement général ou respectant la légalité. Quel temps n'eût pas demandé une pareille entreprise, devant les difficultés matérielles de laquelle, je n'aurais d'ailleurs pas reculé ? Le temps, monsieur, le temps, voilà ce qui nous manque pour conjurer les coups précipités du malheur. Pour l'épargner, j'ai dû me borner aux signatures des notables du canton, qui tous sont conseillers municipaux, et dont l'opinion sur nos désastres ne peut différer de celle du public. La légalité n'en est pas moins respectée. Mais dût une prescription de dixième ordre avoir reçu un semblant d'application, qu'au milieu de l'effondrement social qui menace de tout engloutir, moins heureux que vous, je ne me sentirais pas assez de calme stoïque pour m'arrêter à si peu de chose .

Quant à M. de Bismark dont vous voulez effrayer notre manifestation républicaine, j'ignorais qu'il eût reçu par l'art. 7 du traité de paix mission de nous imposer un gouvernement de sa façon, un monarque vassal, sorte de vice-roi prussien chargé d'exploiter la France au profit de l'Allemagne . Une telle clause serait notre acte de décès, et je ne puis admettre votre interprétation par trop pessimiste. Notre pauvre patrie , quoique bien humiliée , n'est pas encore une

Pologne sous les yeux d'un autocrate, et les cinq cent mille soldats prussiens dont vous vous armez pour m'accabler, me causent encore moins d'inquiétude que ne ferait votre terreur à son sujet, si jamais elle devenait contagieuse.

Je comprends que les lauriers des municipalités du midi de la France n'excitent pas vos convoitises. Moi j'aime la France dans son entier, et sous toutes ses latitudes, même avec toutes ses misères, et c'est pourquoi ce mot de lauriers, s'il ne le fallait pour vous répondre, je n'aurais pas même le courage de le prononcer. Les anciens sont, hélas! ternis par trop de navrantes défaites, et les nouveaux, si consciencieusement qu'ils soient cueillis, me font frémir, couverts qu'ils sont de sang français. Quant au drapeau de la concorde, c'est-à-dire de l'union des cœurs, quel peut-il être au milieu de nos divisions sanglantes, sinon celui du gouvernement qui nous divise le moins, le drapeau de la République ?

Que l'Europe soit encore, sinon de loi, du moins de fait, presque entièrement monarchique je serais bien malheureux de l'ignorer. Mais je n'ignore pas qu'elle a été aussi esclavagiste, puis féodale ce qui ne l'a pas empêchée de devenir libre, puis de proclamer l'égalité politique presque partout, on attendant qu'elle en vienne à se faire républicaine. Dans toute transformation des sociétés, il faut que l'une d'elles donne l'exemple la première, et la France, quoique humiliée, reste toujours le peuple des

grandes initiatives. C'est un rôle que j'ambitionne de lui voir conserver ne fût-ce que pour la raffermir en la consolant. Relevée alors à ses propres yeux, elle le sera bientôt à ceux de ses voisins, dont elle peut mériter l'estime et gagner les sympathies par la dignité et le génie , et non par la servilité que produit le vasselage... Agréez, mon cher collègue , l'assurance de tous mes sentiments distingués et très affectueux.

Comte de Tocqueville.

L'Electeur du Finistère, 22 juin 1871

Brest le 24 juin 1871

Nous reproduisons scrupuleusement avec son même format , sa même disposition, ses mêmes caractères typographiques, la pièce suivante :

Extrait

du Registre des délibérations du Club de l'Egalité de la commune de Brinon-les-Allemands, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Séance du 26 mars 1848

Les citoyens de Brinon, dans leur séance du 23 mars, ayant à l'unanimité pris la résolution de porter comme Candidat pour l'Assemblée Constituante M. l'Abbé Sergent, Curé de leur Commune , une Commission a été nommée pour lui faire part de cette détermination , et lui demander quels seraient, le cas échéant, les principes politiques et la ligne de conduite qu'il adopterait.

M. l'abbé Sergent s'est rendu au sein de l'assemblée , et après avoir remercié ses concitoyens du témoignage de confiance et de haute estime dont ils l'honoraient, il a répondu qu'il ne voyait de salut et d'avenir possible que par la République , à laquelle il fallait se dévouer entièrement et sans garder le moindre souvenir des différents régimes qui jusqu'ici ont pu exister en France .

Travailler à consolider les grandes libertés, qui, devenues le patrimoine de tous, seront la base forte et puissante de notre Constitution.

Liberté de conscience et d'enseignement, liberté de la presse et d'association, liberté d'élections avec le suffrage direct et universel.

Egalité devant la loi, principe électif appliqué à presque tous les emplois; ce qu'il ne peut atteindre, dominé par le concours et les conditions d'un avancement légitime et gradué .

La propriété respectée, le travail assuré et honoré , l'agriculture aidée et développée, l'habitant des campagnes éclairé et secondé, *l'instruction primaire plus étendue , gratuite et obligatoire.*

La production des objets de première nécessité augmentée et leur prix abaissé, ce qui s'opérera sans détriment pour le producteur, en allégeant les charges qui grèvent ces objets : le pain, le vin, la viande, le sel, etc.

Les gros traitements rognés énergiquement, les rouages administratifs simplifiés et les sinécures retranchées ; les impôts diminués progressivement et à mesure qu'on pourra le faire sans gêner la marche du Gouvernement.

Pour extrait : Les Secrétaires du Club,

Signé : Garnier et Dubois.

Cette courte analyse de la séance , reproduisant avec fidélité tous mes principes et mes sentiments, je l'adopte sans réserve et la présente comme profession de foi aux suffrages des électeurs.

Brignon-Les -Allemands, le 28 mars 1846

Sergent, Curé de Brinon

Nota. Le Club a l'intention de publier prochainement, dans toute son extension, le Compte rendu de sa Séance du 26 mars.

oooooooo

Le premier numéro de l'*Electeur* qui contenait la profession de foi de M. Sergent , nous est demandé de toutes parts, et il ne reste plus aucun exemplaire de ce numéro dans notre collection.

Nous ne pouvons pas cependant nous résigner à repousser par un refus le désir si légitime de nos compatriotes, de connaître les opinions politiques de leur Prélat (le curé de la Nièvre est désormais évêque de Quimper et du Léon. Ndlr.) ; nous nous sommes donc décidé à reproduire aujourd'hui ce document, auquel d'ailleurs, nos lecteurs ordinaires le reconnaîtront, on ne saurait donner trop de publicité.

Cette déclaration républicaine si ferme, si vraie, si sincèrement formulée, tire des circonstances actuelles et de la haute position qu'occupe son signataire, une autorité autour de laquelle nous voudrions voir se rallier tous nos compatriotes.

Du reste, plusieurs électeurs républicains du Finistère , apprenant les principes démocratiques que professait Monseigneur Sergent dès son entrée dans la vie politique, avaient eu la pensée de lui offrir une candidature pour les

élections du 2 juillet prochain. Ils ont renoncé à leur projet, dans la seule crainte que quelques unes des opinions, exprimées si résolument par le Prélat, ne fussent de nature à heurter de front les susceptibilités conservatrices de notre pays.

Espérons que lorsque le suffrage universel aura été , selon l'expression de Mgr. Sargent , *éclairé et secondé* par **l'instruction gratuite et obligatoire**, il reconnaîtra la légitimité des principes, très entiers, nous en convenons, que l'honorable candidat de 1848 avait posés devant le *Club de l'Egalité*.

L'Electeur

L'Electeur du Finistère, 24 juin 1871

Elections complémentaires à l'Assemblée Nationale

Liste Républicaine

de l'Ordre et de la Paix.

ROUSSEAU , Ingénieur des Ponts et Chaussées.

LE BRETON (Père) ; Docteur-Médecin à Pleyben, ancien Représentant du Peuple.

DE POMPERY (Théophile), Agriculteur à Rosnoën, ancien Conseiller général.

MORVAN , Docteur-Médecin à Lannilis, ancien Conseiller général.

oooooooo

Profession de foi
des Candidats Républicains du Finistère
aux Elections du 2 Juillet.

Chers Concitoyens,

En nous présentant à vos suffrages, nous venons vous faire connaître la ligne de conduite que nous suivrions à l'Assemblée.

Notre ferme résolution serait de nous opposer à toutes tentatives de restaurations monarchiques, persuadés qu'elles auraient pour seul résultat de jeter le trouble dans le pays et d'attirer de nouveau sur lui les calamités d'une guerre étrangère.

Nous voudrions conserver le pouvoir entre les mains de M. Thiers, jusqu'au jour où la France, rentrée dans le calme, pourra se prononcer avec maturité sur la forme définitive de son gouvernement. Et nous ne doutons pas qu'à ce moment

elle ne se rallie à l'idée d'une République sage et libérale dont l'établissement réaliserait tous nos vœux.

Jusque là, notre préoccupation principale serait de rétablir l'ordre et l'économie dans les finances, de faire une loi électorale, qui assure la juste représentation de tous les intérêts, enfin de rendre au pays le travail, la sécurité et la paix.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, professant le respect le plus absolu de la légalité, nous réproouvons tous les appels à la violence, et que nous avons condamné hautement l'insurrection qui vient d'ensanglanter Paris.

Signé : LEBRETON, ancien constituant. MORVAN, médecin à Lannilis. DE POMPERY, agriculteur à Rosnoën. ROUSSEAU, ingénieur des ponts et chaussées.

L'Electeur du Finistère, 24 juin 1871

Chronique Electorale(1)

Quimper, 22 Juin 1871.

Mon cher Rédacteur,

La campagne électorale entre à Quimper dans la période d'effervescence. On y attend avec confiance le manifeste commun que préparent les candidats conservateurs, c'est-à-dire républicains et avec curiosité celui que ne manqueront pas d'adresser aux électeurs les candidats révolutionnaires, c'est-à-dire monarchiques, pour dissiper l'obscurité des formules usées derrière lesquelles se sont retranchés jusqu'ici leurs secrets desseins.

Il faut, en effet, choisir entre M. Thiers et un roi; pas de moyen terme auquel on puisse s'arrêter à mi-chemin. Conservation ou restauration, tranquillité ou aventures, tel est le problème qui se pose en ce moment solennel devant les 47 départements pris pour juges par l'Assemblée. Il ne suffit pas de dire vaguement qu'on veut l'ordre et qu'on hait le désordre, son contraire. Il faut sortir des nuances; il faut, si on a le courage de désapprouver le programme de M. Thiers, qu'on ait le courage de le condamner publiquement. Il faut qu'on dise si l'on veut rompre avec ce programme, au risque d'ouvrir un abîme où s'engloutiraient les dernières ressources et le dernier espoir de régénération de la France.

Il faut qu'il n'y ait plus en face de nous qui disons clairement qui nous sommes, des monarchistes honteux qui se cachent de la publicité et font sortir leurs drapeaux comme d'une boîte à surprise, de l'urne électorale. Le premier devoir des électeurs est de dissiper les équivoques,

de demander au candidat : Qui es-tu ? De lui faire déclarer s'il veut renverser M. Thiers et au profit de qui ; s'il veut un roi et quel roi; s'il appelle de ses vœux la restauration belliqueuse du pouvoir temporel : s'il entend, en un mot, faire œuvre de parti là ou il n'y a plus désormais qu'une œuvre nationale à entreprendre. Il ne serait digne, ni de l'électeur, ni du candidat, que les votes donnés à un petit-fils de la rue de Poitiers servissent, par un abus de suffrage indirect, à restaurer Henri V, ce dont le suffrage universel serait assurément le premier surpris.

Nous espérons que nos adversaires satisferont amplement à ces questions nécessaires. Le temps qu'ils prennent pour dévoiler leurs hommes et leurs programmes nous en est une garantie. Jusqu'ici, il ne semble pas qu'ils se soient mis d'accord sur les diverses compétitions entre lesquelles ils ont à choisir. Un projet de liste cléricale , dont l'*Electeur* parlait dernièrement , portait les noms de MM. Le Guen, Cloarec, Revault et De la Grandière. Si cette composition a prévalu quelques jours, elle n'a pu qu'être modifiée par les réunions privées qui ont suivi dans le cours de cette dernière semaine. C'est ainsi qu'à Châteaulin on parle, outre M. Revault, de M. le docteur Halléguen déjà victime d'une fausse couche électorale. A Quimper, le nom de M. de Carné , beau-frère de M. l'abbé Du Marhallac'h, avait été avancé concurremment avec celui de M. de la Grandière, beau-frère de M. De Carné. — Un autre nom est prononcé aujourd'hui : celui de M. le chanoine De Léséleuc. Quelle liste sortira-t-il

de cette gestation prolongée? Nous ne nous sentons pas assez clairvoyant pour le prédire, ni assez impatient pour nous plaindre de cette sage réserve qui rendra sans doute plus éclatante la franchise *in extremis* de nos adversaires.

Nous faisons tout à l'heure allusion à des réunions privées qui se sont succédé, dans le sein du parti cléricomonarchiste pendant ces derniers jours. Samedi 24 juin est annoncée une autre réunion à laquelle il a la prétention d'attribuer une autorité toute particulière. Elle se produit— et non pour ses débuts — sous le titre pompeux de *Comité des représentants élus de l'arrondissement de Quimper*. Ce comité date d'un an et a eu une glorieuse origine. La première de ses réunions fut destinée à glorifier et à propager parmi nous le plébiscite impérial. Les principaux de ses organisateurs, MM. Roussin, du Frétay et de Rosencoat, en sont restés les chefs de file. D'autres sont venus de camps opposés s'unir aux plébiscitaires dans une haine commune de la République.

Ils ont rempli sans doute les lacunes que les derniers scrutins avaient laissées dans les rangs du *Comité des représentants élus*. Mais le gros est resté, et l'esprit ne paraît pas avoir subi de sensible retour. C'est ce comité que nous avons vu, pour substituer MM. Fleuriot de Langle et Cloarec à MM. Trochu et Thiers, battre le rappel des notables électeurs cantonaux. La circulaire qu'ils avaient lancée était couverte de signatures. Seulement, les

signataires n'apprirent, qu'en la recevant par la poste, qu'on leur faisait l'honneur grand d'emprunter leur nom. Plusieurs eurent le scrupule de ne pas se rendre à cette invitation qu'ils s'étaient, à leur insu, adressée à eux-mêmes. Il existait alors à Quimper un journal qui interpella les promoteurs du *Comité des représentants élus*, sur ce procédé commode pour se créer des adhérents. Il n'obtint naturellement de ces Messieurs qu'un silence près duquel eût pali la prudence même de Conrart.

C'est ce comité indestructible qui, après avoir travaillé à consolider l'empire, est jaloux de nous donner de sa main une royauté. Encore a-t-il la prétention d'avoir en monopole la confiance des populations. Quiconque s'avise de convoquer un membre des conseils élus de l'arrondissement à une réunion électorale attente à ses droits et lui paraît dûment convaincu de contrefaçon. Les conseillers municipaux de Quimper viennent d'en avoir l'exemple. Il leur était venu à l'esprit qu'on ne peut se fier de l'éclosion des candidatures à la génération spontanée, que les sympathies des conseils municipaux sont chose à ne pas dédaigner en semblable cas, et qu'une réunion de délégués des conseils municipaux donnerait, dès sa naissance, de l'autorité dans l'arrondissement à la candidature qui enfin en sortirait. Cela pensé, on le réalisa. Une commission désignée par le conseil de Quimper fit appel à ses collègues des autres conseils. Le 17 juin, fut tenue une réunion à laquelle se firent représenter plus de trente conseils locaux. Les candidatures

se produisirent, et après deux tours de scrutin, celle de M. Th. de Pompery triompha par 20 voix contre deux fractions, l'une de 10, l'autre de 4 voix accordées à ses concurrents.

Le conseil municipal de Quimper se félicitait naïvement de ce succès obtenu au profit de nos mœurs publiques sur l'inertie du tempérament national, cas damnable ! Effroyable hérésie ! On lui a vertement démontré son erreur. Le *Comité des représentants élus*, effrayé de la concurrence, le lui a crié par la voix de *l'Impartial* et l'a publié par de petits placards glissés dans la main des conseillers ruraux: " Gardez-vous, a-t-il dit, de confondre notre entreprise avec celle des Messieurs du conseil hétérodoxe de Quimper. »

Je regrette que cet avis n'ait pas eu un appendice. Je me le figure à peu près ainsi : « Ne nous oubliez pas et ne nous abandonnez pas, électeurs ruraux ! — C'est nous qui vous avons recommandé le plébiscite comme une marchandise bon teint et de long usage. Aussi a-t-elle duré trois mois. C'est nous qui avons fait servir nos lumières , nos conseils et notre influence à accumuler dans l'urne électorale les petits bulletins *oui*, qui se sont si joyusement envolés vers le trône et en sont retombés, comme au temps des plaies d'Egypte, sous la forme de sauterelles qui vinrent dévaster la France. Nous vous avons promis la paix, et vous avez eu la guerre ; nous vous avons assuré le repos, et vous n'avez pas même aujourd'hui la certitude du lendemain. Nous avons fait briller devant vos yeux un mirage de prospérité sans

pareille, et vous ne trouvez plus que des ruines à relever et des calamités sur vos pas. Eh bien ! C'est nous qui venons vous conseiller de nouveau si vous nous en croyez , « laissez là la République et fiez-vous à notre amour de l'O-o-rdre. Ce qu'il vous faut, c'est une bonne petite monarchie qui pourra bien durer cinq ans, si elle reçoit le baptême d'une nouvelle guerre civile; puis, quand elle succombera sous l'impopolarité à laquelle paraissent vouées en France les monarchies, une bonne petite révolution, après laquelle nous accourrons de nouveau à votre secours. Ce sont là les habitudes de la France, et il nous répugne de rompre avec les habitudes. Tant pis pour elle si elle meurt pendant l'expérience. Molière a dit, par la bouche de M. Purgon : *"Mieux vaut cent fois mourir selon les règles que se sauver en dépit d'elles."*

Voilà, ce nous semble, le petit discours que pourrait tenir à ses féaux l'ex-comité plébiscitaire de Quimper. Devons-nous le voir en placard sur les murs, ou faut-il nous contenter de l'avoir entrevu dans notre imagination ? Nous ne pouvons le préjuger sans trop de témérité ; mais ce que nous pouvons préjuger aussi , c'est que la petite note du *Comité des représentants élus* rappelle à s'y méprendre un vaudeville du 18è siècle, intitulé: *La précaution inutile*. Personne ne songera à confondre ce Comité qui se recrute parmi les représentants élus ou officieux de l'arrondissement de Quimper avec un Comité qui se compose par voie de délégation des représentants de tous les conseils convoqués

par le plus important d'entre eux. *Le comité élu* n'avait donc pas à craindre la confusion. Nous lui laissons à penser au profit de qui se fera la comparaison.

De son côté, le parti républicain et les libéraux que le patriotisme commun lui a raliés se mettent en devoir de faire face à la lourde responsabilité qui leur échoit dans la question électorale. Faisant sagement litière des préférences personnelles ou des divergences de principes qui pourront les séparer en d'autres temps, ils se sont mis d'accord sur la question urgente, dominante, unique, le maintien des pouvoirs de M. Thiers et la défense de son programme. Ils sentent unanimement qu'au-delà de cette perspective est l'inconnu, c'est-à-dire la pire des calamités pour un pays qui en a tant d'autres à réparer. Les Républicains ont fait au bien public le sacrifice des fonctions dont l'avidité monarchique les chasse tous les jours, sans attendre la monarchie. Ils lui font tous les jours le sacrifice de leur action politique dans l'Assemblée. Ils vont lui faire le sacrifice, plus méritoire encore, de la partie de leur programme qui peut attendre, pour tenter la discussion, la régénération du pays. C'est l'attitude générale du parti dans les élections: nous espérons qu'elle sera récompensée par le scrutin du 2 juillet. Ce que nous demandons pour ce jour-là au suffrage universel, ce n'est autre chose qu'un vote de *sécurité*.

Aveugle qui ne reconnaît que son intérêt: sa fortune, sa liberté, sa vie civique , sont là où nous les indiquons.

Aveugle qui ne veut se fier à M. Thiers et aux hommes d'ordre que nous voulons lui donner pour auxiliaires: MM. Rousseau, Le Breton, Morvan et de Pompery.

Aveugle qui se refuse à voir que, sous prétexte de mieux servir l'ordre, nos adversaires veulent envoyer là-bas, pour un but inavoué , des candidats qui seront, par la force de leur situation même, en dépit de leur tempérament et de leur honnêteté, des hommes de désordre et des politiques d'aventure .

Ainsi est comprise la situation par nos amis politiques de Quimper. Vous parlerai-je de la façon dont elle est traitée dans la presse ? Vous vous en douterez... depuis le décès violent de notre pauvre petite *Vigie*, un seul journal — et quel journal ! — traite ici les questions publiques.

Un joli paradoxe y a été jeté en circulation par M. Henri de Chamillard, fils, dont le catholicisme juvénile ne doute de rien. Henri de Chamillard a entrepris de démontrer — et par syllogismes , s'il vous plaît — que l'intervention du clergé dans la lutte politique est non seulement un droit, mais un devoir. La proposition n'était pas moins audacieuse que le plébiscite de M. Ollivier: elle n'a pas été moins savamment tranchée . M. Ollivier se recommandait de Fra Paolo Sarpi: M. de Chamillard a trouvé un auxiliaire qui ne lui laisse rien

à envier. Cette célébrité... exotique n'est rien moins que Donoso Cortés, marquis de Valdegamas. Ne vous semble-t-il pas que ce nom est, à lui seul, un argument ? Mais il y en a d'autres. Le marquis de Valdegamas a dit, selon son commentateur, "entre mille autres choses", celle-ci qui fait concevoir une haute idée des neuf cent quatre-vingt-dix-neuf autres": Le corps social ressemble au corps humain". Idée grandiose , mais qui pourrait passer pour une banalité, tant elle a été pillée au préjudice du philosophe de Valdegamas, qui l'avait lui-même méritée des sept Sages de la Grèce, aussi philosophes, sinon aussi gentilshommes que cet hidalgo glorieux. C'est de là que part l'érudition de M.de Chamillard pour conclure , après une série d'arguments trop longs à déduire , mais que je garantis solides, que le clergé est maître des élections selon l'Écriture... et les Cortes. *Ce qu'il fallait démontrer.* Et voila le plébiscite... pardon, la proposition de M. de Chamillard établie par des axiomes espagnols et des raisonnements français à l'abri de la controverse .

Il s'est trouvé qu'un autre écrivain catholique M. de Chabre qui joint à des croyances dogmatiques en religion, une recherche sincère de l'esprit libéral en politique, soit dessein, soit coïncidence, traitait quelques jours après dans la même feuille le même sujet. M. de Chabre n'avait pas recouru à Donoso Cortés, marquis de Valdegamas. Il s'en était tenu à l'histoire de France et y avait vu clairement que de l'immixtion du clergé dans la politique datait sa

décroissance morale dans le pays. Cela est vrai , et nous semble dans l'ordre de la logique ou plutôt de l'inconséquence humaine . Nous, républicains, savons combien sont prompts à remonter jusqu' à la République , les passions soulevées par les fautes de ses représentants. *De même la religion, être impersonnel, doit pâtir de l'ardeur qu'introduisent ses ministres dans le gouvernement des choses temporelles et des représailles que cette ardeur prépare pour les jours critiques.* Nous n'avons nulle qualité pour adresser, comme M. de Chabre, des conseils au clergé catholique , mais nous nous sentons, en toute sincérité , effrayé pour la liberté et pour lui de la somme de haines et de dangers que son intervention politique travaille à amasser contre la religion. La thèse de M. de Chabre, qui est celle d'un catholique clairvoyant, n'avait que le tort de choisir pour écrire un journal comme *l'Impartial*. Aussi a-t-elle subi de la part de la rédaction ordinaire des réserves qui ressemblent fort à un désaveu. Le rédacteur éminent qui préside aux destinées de *l'Impartial* donnait naguère de la liberté une définition que M. de Chabre a eu le tort de ne pas lire : "En principe , disait cet homme de talent et de goût l'erreur et le mal n'ont aucun droit; la liberté c'est pour chacun *le droit de faire le bien, rien que le bien.* Dans la pratique , nous le savons, il faut souvent *tolérer* le mal et l'erreur ; ce n'est pas une raison de leur reconnaître les mêmes droits qu'au bien et à la vérité . »

Si ces lignes ne contenaient une concession malheureuse , la tolérance de l'erreur qu'on ne peut empêcher, M. Pénel, grand juge du bien et du mal, nous apparaîtrait avec la rigidité de l'homme d'Horace :

Justum ac tenacem...

Mais le juste d'Horace ne faisait pas de concession . Jugez comment a pu être accueilli dans un tel camp la sincérité de M. de Chabre. Il n'a fallu attendre que le numéro suivant pour le voir excommunier par un abonné de *l'Impartial*, stupéfié de cette hardiesse d'un catholique.

M. de Chabre pourra se consoler aisément de l'anathème de *l'Impartial* et de son abonné . Il lui suffira de se souvenir qu'un pareil anathème est jadis tombé sur le front de Montalembert des mains familières de M. Veuillot.

A bientôt de prochaines nouvelles électorales, et pardon de la longueur à laquelle je me suis abandonné dans cette épître.

.

Croyez, mon cher Rédacteur à me meilleurs sentiments.

Louis HÉMON

L'Electeur du Finistère, 24 juin 1871

Le clergé républicain

Nous reproduisons encore dans notre dernier numéro la magnifique profession de foi républicaine de Monseigneur l'Evêque de Quimper, lors de sa candidature à l'Assemblée Constituante en 1848.

Nous sommes heureux de reconnaître que les principes politiques formulés par notre Prélat, ne sont pas restés sans écho dans le clergé.

Voici la déclaration que vient de faire aux électeurs de l'Aisne, M. Joseph Dupont, curé de Retheuil :

Messieurs les Electeurs,

Agréé par l'ancien Comité démocratique du département de l'Aisne, séant à St-Quentin, pour former la liste primitive des onze, je me présente de nouveau à vos suffrages.

Je vous ai dit dans mon opuscule : *Le Peuple souverain*, qui je suis et quels sont mes principes. Si j'étais élu, ce serait pour concourir à l'établissement de la République, le seul

gouvernement qui puisse mettre un terme à nos divisions intérieures, qui réponde aux aspirations de la France, et qui doive nous octroyer les institutions et les réformes vainement réclamées jusqu'à ce jour par la nation.

Liberté de conscience, de la presse, de l'enseignement, liberté de la commune, du département, décentralisation sage, qui ne rompe point l'unité nationale.

Meilleure répartition des impôts, économie dans les finances, réduction des gros traitements, augmentation des petits, juste distribution des charges et des avantages de la société entre tous les citoyens, amélioration du sort des classes ouvrières.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Voilà en substance ce que voterait l'humble prêtre démocrate qui partage tous vos instincts généreux, tous vos principes d'ordre et de liberté, à qui rien ne ferait trahir la République, et que nul souci de famille, nulle visée ambitieuse ne distrairait de vos intérêts particuliers et généraux.

Il est bien entendu que pour épargner à la France de nouvelles commotions politiques, je soutiendrais de tout mon cœur la présidence de M. Thiers.

Vive Dieu, vive la France que Dieu protège !

Retheuil, le 13 juin 1871.

Joseph DUPONT, Curé de Retheuil,

canton de Villers- Cotterets.

L'Electeur du Finistère , 27 juin 1871

Saint-Thomas

Nos adversaires ne craignent pas de publier que nous nous contentons d'affirmer au pays que la République fera sa grandeur et sa prospérité sans donner aucune raison à l'appui de nos préférences et de nos convictions politiques.

Leurs lecteurs exclusifs seuls pourront accorder foi à cette accusation ; si, usant du procédé loyal de polémique dont nous leur donnions l'exemple, nos adversaires avaient reproduit notre réfutation d'un article paru dans *l'Océan*, sous le titre « **République ou Monarchie !** » article inséré *in-extenso* dans *l'Electeur* du 22 juin, les lecteurs des deux journaux auraient pu juger en connaissance de cause de la valeur des arguments présentés de part et d'autre.

Mais nos adversaires aiment que leur voix seule soit entendue de ceux auxquels ils s'adressent. Affaire d'intérêt et d'habitude ; ils pratiquent la chaire où toute parole, quelle qu'elle soit, n'a pas à craindre de contradiction, et ils

redoutent la tribune où les opinions peuvent être discutées et combattues.

L'article en faveur de la monarchie, paru hier dans l'*Océan*, sous la rubrique " le droit national " n'est qu'une répétition des mêmes arguments que nous avons déjà réfutés. La grande raison qu'on invoque encore en faveur du rétablissement d'un monarque, c'est que pendant longtemps le gouvernement français a été monarchique. D'après le même raisonnement qu'il convient de conserver ce qui a existé parce qu'il a existé, il n'aurait point fallu, en 1789. abolir les privilèges, ni proclamer l'égalité devant la loi ; et on aurait dû, au contraire, garder précieusement tous les droits iniques que les rois et les seigneurs s'étaient arrogés au détriment de la masse des citoyens. Il suffit d'exposer une pareille argumentation pour en faire justice.

On nous ressasse aussi que le *Droit divin* n'est autre chose que le *Droit national*... sans doute , parce qu'il retire à la nation le droit de choisir son gouvernant. Nous laisserons sur ces points , déjà jugés, nos adversaires sophistiquer tout à leur aise.

La cause qu'ils défendent est à ce point insoutenable, que même en parlant en sa faveur, on est amené à produire des arguments contre elle. C'est ainsi que nous relevons dans l'article d'hier de l'*Océan* une citation, entr'autres, de laquelle le journal clérical et royaliste voulait sans doute

s'étayer : « *Omnis potestas, dit Saint-Thomas, a deo per populum.* »

Nous ignorons quel sens les latinistes de *l'Océan* veulent donner à cette phrase. Pour nous, la traduction en est fort claire : « Toute autorité vient de Dieu, par le peuple, par le moyen du peuple. »

Certes, nous n'avons pas besoin de Saint-Thomas pour croire à la souveraineté du peuple ; mais nous applaudissons de tout cœur à ces mots du célèbre doctrinaire qui sont une consécration très nette du principe électif, principe diamétralement opposé au principe de l'hérédité monarchique que prétend défendre *l'Océan*.

Léon Glandut.

L'Electeur du Finistère, 27 juin 2021

Editorial du 29 juin 1871

Nous publions de nouveau la profession de foi républicaine de Monseigneur Sargent , évêque de Quimper et de Léon. Nous ne serions pas revenu sur un sujet déjà connu de tout le monde , si nous n'avions eu à reproduire aujourd'hui une nouvelle pièce émanant du même Prélat. Notre amour des confrontations exactes et, par suite, des jugements éclairés, nous fait un devoir de présenter à nos lecteurs, en regard l'un et l'autre, des deux documents suivants :

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Club de l'Egalité de la commune de Brinon-les-Allemands, arrondissement de Clamecy (Nièvre).

Séance du 26 mars 1848

Les citoyens de Brinon, dans leur séance du 23 mars, ayant à l'unanimité pris la résolution de porter comme Candidat pour l'Assemblée Constituante M. l'Abbé Sergent, Curé de leur Commune , une Commission a été nommée pour lui faire part de cette détermination , et lui demander quels seraient, le cas échéant, les principes politiques et la ligne de conduite qu'il adopterait.

M. l'abbé Sergent s'est rendu au sein de l'assemblée , et après avoir remercié ses concitoyens du témoignage de confiance et de haute estime dont ils l'honoraient, il a répondu qu'il ne voyait de salut et d'avenir possible que par la République , à laquelle il fallait se dévouer entièrement et sans garder le moindre souvenir des différents régimes qui jusqu'ici ont pu exister en France . Travailler à consolider les grandes libertés, qui, devenues le patrimoine de tous, seront la base forte et puissante de notre Constitution:

Liberté de conscience et d'enseignement, liberté de la presse et d'association, liberté d'élections avec le suffrage direct et universel.

Egalité devant la loi, principe électif appliqué à presque tous les emplois; ce qu'il ne peut atteindre, dominé par le concours et les conditions d'un avancement légitime et gradué .

La propriété respectée, le travail assuré et honoré , l'agriculture aidée et développée, l'habitant des campagnes éclairé et secondé, *l'instruction primaire plus étendue , gratuite et obligatoire.*

La production des objets de première nécessité augmentée et leur prix abaissé, ce qui s'opérera sans détriment pour le producteur, en allégeant les charges qui grèvent ces objets : le pain, le vin, la viande, le sel, etc.

Les gros traitements rognés énergiquement, les rouages administratifs simplifiés et les sinécures retranchées ; les impôts diminués progressivement et à mesure qu'on pourra le faire sans gêner la marche du Gouvernement.

Pour extrait : Les Secrétaires du Club,

Signé : *Garnier et Dubois.*

CETTE COURTE ANALYSE DE LA SÉANCE , REPRODUISANT AVEC FIDÉLITÉ TOUS MES PRINCIPES ET MES SENTIMENTS , JE L'ADOpte SANS RESERVE ET LA PRÉSENTE COMME PROFESSION DE FOI AUX SUFFRAGES DES ÉLECTEURS .

BRINON-LES-ALLEMANDS, LE 28 MARS 1848

SERGENT, Curé de Brinon

oooooooooooooooo

**Copie d'une récente circulaire
de M. Sargent**

Évêché de Quimper et du Léon (N°117)

Quimper, le 22 juin 1871.

Monsieur Le Recteur,

Des personnes graves me disent que dans les élections prochaines on pourrait abuser d'une pièce qui a été publiée en 1848 et que j'ai approuvée alors.

Je suis très loin de mépriser les intentions de ceux qui ont produit cette machine de guerre. Cependant elle ne mérite pas l'importance qu'on lui donne, et je ne veux entrer là-dessus dans aucune polémique: d'un autre côté , je ne dois

pas laisser subsister un malentendu qui aurait des inconvénients.

La forme insolite de cette pièce, les circonstances dans lesquelles elle a paru, et le témoignage facile à retrouver de ses premiers promoteurs, établiraient clairement qu'elle a été faite sans moi, et que mon consentement a été un peu surpris : à cela , on répondrait qu'ayant signé, je suis responsable, et on aurait raison.

II y a des choses que je crois justes et qu'aujourd'hui encore je soutiendrais volontiers ; d'autres apparaissaient pour la première fois, n'étaient pas bien connues, pas définies exactement, pas éprouvées par l'expérience. Les événements qui se sont succédés pendant 23 ans ont éclairé et jugé tout cela.

La République de 1848 et celle de 1871 ont calmé l'enthousiasme que pouvait inspirer cette forme de Gouvernement.

Au reste, bien que tout homme ait le droit et parfois le devoir de modifier ses idées, les miennes ont peu varié sur ce point. Dans une circulaire du 22 Septembre 1870 , je disais : *"Peu importe la forme sous laquelle se présentera le Gouvernement à établir, qu'il protège la religion, la famille et la propriété, avec leurs libertés et leurs droits imprescriptibles, alors il sera le bienvenu, alors on verra refleurir avec lui la paix, la sécurité et la prospérité."*

La liberté de conscience, la liberté d'enseignement, etc..., n'impliquent pas du tout qu'on puisse accorder à l'erreur le droit de la vérité et qu'on mette indistinctement l'une et l'autre sur le même pied. Cette question a été précisée et décidée par le *Syllabus*.

Le suffrage direct et universel ne reflète point les sentiments du peuple, et n'a pu être apprécié que lorsqu'on l'a vu à l'œuvre.

L'élection appliquée à tous les emplois est une de ces hautes extravagances qui sont quelquefois prises au sérieux dans les jours de bouleversements.

Beaucoup de gens avant 48 parlaient de l'instruction gratuite et obligatoire, sans bien discerner ce qu'il y a au fond de cette formule. La gratuité n'est qu'une dérision, attendu que l'Etat, le Département et la Commune paieront. La coaction est une violence faite au père de famille qu'elle prive de ses droits : demander à Messieurs Mottu et consorts.

En Nivernais, où j'étais très connu, personne ne se méprit sur la portée de cette déclaration que j'adoptais avec bonne foi, mais sans faire d'ailleurs aucune autre démarche. Beaucoup de suffrages me furent donnés : ils appartenaient à ce qu'il y avait de plus respectable parmi les conservateurs. Les révolutionnaires comprirent que tout en

aimant la liberté, je n'allais pas à eux : ils ne vinrent pas à moi.

Il m' a semblé que je vous devais ces explications , veuillez en faire part à ceux qui auraient été induits en erreur.

Pour ce qui concerne les élections, reportez-vous à la circulaire du 22 Septembre, je maintiens les avis qu 'elle renferme et n'en ai pas d'autres à donner.

Recevez l'assurance de mes plus affectueux sentiments,

RENÉ,

Evêque de Quimper et de Léon

Nous avons peine à nous représenter l'impression sous laquelle la lecture de la circulaire épiscopale du 22 Juin a pu laisser les subordonnés de l'ex-Curé de Brinon. Leur méditation quotidienne en a dû être singulièrement troublée. C'est là bel et bien une confession, et de celles qu'il n'est pas donné d'entendre tous les jours au confessionnal. On ne peut regretter qu'une chose : c'est que Monseigneur Sergent , ne voulant « entrer là-dessus dans aucune polémique, » s'en soit tenu à une circulaire confidentielle à ses recteurs. En la publiant, nous faisons sans doute violence à ses sentiments; mais nous donnons à sa confession un des mérites qu'imposait aux grands pécheurs la primitive Eglise : celui d'être publique.

Comme toutes les confessions, celle-ci est un acte d'humilité. L'auteur de la circulaire avoue ses opinions d'autrefois comme des péchés de jeunesse , et s'en rejette sur une excuse inattendue , son inexpérience.

C'est par inexpérience que le Curé de Brinon choisissait le Club de l'Egalité pour y faire comparaître sa candidature.

C'est par inexpérience qu'il embrassait étroitement la République comme le seul gouvernement de salut et d'avenir.

C'est par inexpérience qu'il jurait, au profit de la République, de ne « pas garder le moindre souvenir des différents régimes qui avaient pu exister en France », serment qu'il a tenu plus tard, au profit de l'Empire.

C'est par inexpérience qu'il acclamait jusqu'à la passion toutes les libertés républicaines ; libertés qui n'étaient pas sans être connues, même à cette époque reculée, mais qui, comme il le dit fort bien, étaient encore « inexactement définies, » puisqu'elles n'avaient pas reçu la définition du Syllabus. -

C'est par inexpérience qu'il a écrit au bas d'une telle déclaration de principes ces lignes qui avaient à nos yeux toute la valeur d'un acte réfléchi : « Cette courte analyse de la séance- reproduisant avec fidélité tous mes principes et mes sentiments - je l'adopte sans réserve et la présente comme profession de foi aux suffrages des électeurs. »

« SERGENT, Curé de Brinon. »

Qui ne jurerait, n'était l'inexpérience de l'auteur, que voilà un consentement en bonne forme ? Eh bien ! Ce n'est autre chose qu'un consentement « *un peu surpris* » et un peu rend inquiet.

Dans quelle mesure a été exercée la surprise ? Quels artifices a-t-on mis en œuvre pour obliger l'honorable candidat à trahir ses convictions présentes ou futures ? On peut tout croire des farouches assesseurs de ce *Club de l'égalité*, de ces hommes qui, en 1848 et en 1871, ont si bien calmé l'enthousiasme du signataire de la profession de foi de Brinon pour la forme de gouvernement, qu'à force de surprise, ils lui faisaient proclamer comme sienne.

Fatale inexpérience ! Déplorable défaut de discernement : C'est ainsi que Monseigneur Sergent en est arrivé à contresigner des principes qu'il taxe aujourd'hui de « *hautes extravagances* ».

Que penseront les membres du *Club de l'égalité* du candidat qui se présentait à la députation avec une si fragile notion des choses de la politique ?

Que penseront MM. les recteurs, tenus à l'obéissance et sans doute à la confiance envers le pasteur, de la façon dont il juge lui-même ce qu'il écrivait autrefois ? Et ne vont-ils pas être amenés, par son excès d'humilité, à concevoir sur la

direction qui leur est donnée des doutes dangereux pour la discipline ecclésiastique ?

Nous serons moins sévère pour Mgr Sergent que lui-même. Il est telle de ses opinions de 1848 qui, même à distance, ne nous paraît d'aucune façon avoir les caractères de l'extravagance. Tel est, à notre sens, *le principe de l'instruction gratuite et obligatoire*. Nous ne croyons pas devoir le défendre, une fois de plus, sur le chef de l'obligation. Mais il ne nous paraît pas qu'on puisse se contenter de l'argument qu'une réflexion de vingt ans a suggéré à Mgr Sergent, pour croire que la gratuité ne saurait être effective. En réclamant l'instruction gratuite, ses défenseurs n'ont pas la prétention de faire qu'elle ne coûte rien à personne. Ce serait égaler l'œuvre de la création, sur laquelle ils n'ont pas la pensée téméraire d'empiéter : tirer quelque chose de rien. Leur seule prétention est de faire payer à la collectivité des citoyens, représentée par l'Etat, le département ou la commune, l'instruction des citoyens qui ne peuvent se la procurer de leurs seules ressources. *L'instruction est une nécessité générale : c'est à ce titre que nous la voulons obligatoire ; c'est à ce titre aussi qu'elle est due, en bonne raison, par la généralité à l'individu.*

Quand Mgr de Quimper, dont on reconnaît l'esprit charitable, fait une libéralité à un indigent, il la fait gratuite sans nul doute ; mais il ne peut avoir la pensée qu'elle ne soit

pas un sacrifice pour celui de qui vient le don , puisque dans toute libéralité il y a quelqu'un qui donne et quelqu'un qui reçoit.

Du reste, les opinions de Mgr Sergent, au temps de sa *première manière*, n'ont pas paru si extravagantes aux électeurs de la Nièvre, puisqu'il recueillit, de son propre aveu, beaucoup de suffrages, et que ces suffrages appartenaient à ce qu'il y avait de plus respectable parmi les conservateurs. Temps héroïque, où les conservateurs s'assemblaient en cénacle sous le nom de *Club de l'Egalité* et communiaient sous les espèces de la République, des libertés de toutes natures, et de l'instruction gratuite et obligatoire! Si c'étaient là, en 1848, les conservateurs de la Nièvre, qu'étaient donc les révolutionnaires?

Quatre ans plus tard, moins d'une année après le coup d'Etat, M. l'abbé Sergent avait passé de la cure de Brinon au rectorat d'académie de la Nièvre. Délivré de l'influence pernicieuse des *conservateurs* de Brinon, il faisait amende honorable, entre les mains de Louis Bonaparte, et recevait de ce prince d'aventure la croix de la Légion d'honneur, pendant qu'il faisait à Nevers une étape de sa tournée triomphale de 1852.

Au demeurant, ces souvenirs n'auraient pas d'opportunité, si nous n'étions forcés de nous souvenir, en voyant les candidats de 1871 rechercher l'apostille épiscopale et

mettre les chances de succès de la légitimité sous le couvert de l'autorité diocésaine.

Ce n'est pas le curé de Brinon, défenseur de la liberté d'élection, qui aurait souffert une candidature officielle à l'ombre d'une cure ou d'un évêché. Ce n'est pas le curé de Brinon qui serait intervenu ou aurait laissé intervenir ses vicaires, avec l'autorité de leur mandat et l'influence de leur situation, au milieu du conflit des passions électorales.

La circulaire du 22 septembre 1870, si l'on juge du sens général par le passage cité plus haut, était un retour de l'évêque de Quimper aux premiers penchants du curé de Brinon. S'il est vrai que la forme du gouvernement soit indifférente au clergé, pourvu qu'il y trouve des garanties de protection pour la religion, la famille et la propriété, qu'il s'en tienne donc à cet engagement, et que la République lui soit la bienvenue, puisqu'elle lui assure tous ces biens. Que celui qui a écrit la circulaire du 22 septembre et que ceux qui l'observent si singulièrement se souviennent du proverbe oriental : « Qui sème le vent récolte la tempête. »

Ils sèment aujourd'hui. Dieu veuille écarter de nous et d'eux cette moisson !

Qu'en pense Mgr de Quimper... et de Brinon ?

L'Electeur

L'Electeur du Finistère, 29 juin 1871

Devoir de voter

"Voter encore , c'est ennuyeux à la fin."

Voilà ce que nous avons entendu dire l'un de ces derniers jours. Nous n'hésitons pas à flétrir un pareil langage, indigne d'un homme libre. Celui qui y conformerait sa conduite serait un mauvais citoyen !

Depuis le vote du plébiscite, il est vrai, vote de funeste mémoire, le peuple a été souvent appelé dans ses comices. Des circonstances impérieuses et multiples nous ont imposé de nombreux scrutins. A qui la faute? Si l'on avait mieux voté tout d'abord, peut-être bien n'aurait-on pas à voter de nouveau aujourd'hui.

Electeurs ! La question qui vous est posée sera résolue dans trois jours. République ou monarchie, que voulez-vous? Maintien de M. Thiers au pouvoir pour conjurer loin de la patrie tout trouble, toute agitation, toute guerre civile ; ou bien tentative hasardeuse d'une restauration quelconque , qui nous ramènerait encore, non seulement les déchirements intérieurs, mais peut-être aussi la guerre au dehors: et quelle guerre ? Folle, insensée, entreprise non

pas pour reprendre à la Prusse ce que nous lui reprendrons un jour, non pas pour venger nos défaites, non pas pour reconquérir un peu de notre gloire, mais... pour rétablir le pouvoir temporel du pape !

Electeurs , choisissez ! Et songez qu'il dépend de vous d'affirmer votre volonté.Votez ! Chaque voix qui fera défaut dans le parti républicain sera un appoint porté au camp des réactionnaires. *Sachez-le, ils ne triomphent pas tant par le nombre des leurs que par les abstentions des nôtres.* Ces abstentions ne doivent donc plus se produire. Celui-là ment d'ailleurs qui se dit républicain et n'apporte pas son concours aux affaires publiques.

Sauf quelques exceptions dont le nombre va heureusement s'agrandissant chaque jour, nos pauvres campagnes restent encore soumises, vous le savez, aux influences de la réaction. C'est donc vous, bourgeois et ouvriers des villes et des environs des villes, qui êtes la vraie force de la démocratie ! Et comment voulez-vous que la démocratie triomphe, si vous lui retirez sa force !

Le jour du scrutin approche. Dans ces luttes pacifiques , conformes surtout à l'idée républicaine, nous sommes tous des soldats du vote, et notre arme est le bulletin ; combattons ! On ne déserte pas à l'heure du combat ! S'il se produit des vides dans nos rangs, nous serons vaincus par l'armée réactionnaire qui s'avance compacte sous l'oeil de ses maîtres et seigneurs.

Au nom de la Patrie, qui a besoin de tranquillité et d'économies , au nom du maintien de la République sage et modérée que vous aimez, Civils, Militaires et Marins, qui êtes électeurs, votez tous pour la liste républicaine de l'ordre et de la paix. Votez sans abstention. Votez, c'est votre droit : votez, c'est votre devoir !

LEON GLANDUT

L'Electeur du Finistère, 29 juin 1871

Devoir de propagande

Dans les démocraties, les élections sont toujours une chose très sérieuse ; mais celles qui vont avoir lieu empruntent, aux circonstances au milieu desquelles elles se produisent, une importance primordiale. Les électeurs des villes, tous ceux qui lisent, entendent et raisonnent, en sont intimement convaincus : ils voteront et voteront bien, mais cela ne suffit pas ; ils ont un autre devoir à remplir, le voici :

Les réactionnaires nous crient sur tous les tons que les paysans sont hostiles à la République et lui préfèrent la royauté; c'est faux et ils le savent bien. Nous vivons au milieu des paysans, nous sommes constamment en contact avec eux , nous avons la prétention de les connaître, et nous affirmons qu'ils n'ont aucune aversion pour la République;

qu'ils ne se soucient pas le moins du monde de la royauté et qu'ils qu'ils ne donneraient ni une goutte de leur sang, ni la plus mimime parcelle de leur avoir, pour aider à la restauration d'un trône quelconque , impérialiste, orléaniste ou bourbonnien. Ils sont avant tout et surtout conservateurs et ennemis des révolutions : que le gouvernement soit monarchique ou républicain, peu leur importe, pourvu qu'ils vivent en paix et qu'ils écoulent leur produit.

Comment d'ailleurs en pourrait-il être autrement ? Complètement illettrés pour la presque totalité, sans journaux, sans réunions publiques, condamnés à l'isolement par la nature même de leurs travaux, obligés de lutter sans cesse et sans trêve pour arracher à la terre des récoltes qui font toute leur richesse, ils sont dans l'impossibilité absolue d'acquérir ces notions politiques sans lesquelles il n'y a pas de citoyens ; et comme ils sont essentiellement jaloux de leur droit d'électeur, et qu'ils tiennent à l'exercer quand même, ils sont conduits par la force des choses à devenir les instruments dociles de quelques meneurs. De là, ces votes inconscients, néfastes, qui nous ont conduits où nous sommes et qui, si nous n'y prenons garde , se reproduiront le 2 juillet prochain. Il importe de conjurer ce péril; imitons donc nos adversaires , faisons de la propagande.

Les électeurs des villes, à très peu d'exceptions près, ont tous, avec les paysans, des intérêts de famille ou d'amitié ;

qu'ils se mettent en campagne et démontrent aux électeurs ruraux en termes simples, clairs et précis :

Que la République seule est capable de clore l'ère des révolutions, et que son maintien est la condition essentielle et, *sine qua non*, de l'ordre, de la liberté et de l'égalité ;

Qu'elle seule peut réaliser les économies dont le pays a un si grand besoin, en supprimant les grosses listes civiles, les traitements monstrueux, les sinécures scandaleuses, et en réduisant peu à peu ces grandes armées permanentes qui enlèvent à l'agriculture les bras les plus robustes;

Qu'elle seule peut résoudre, sans chocs violents, les questions sociales qui se dressent de toutes parts, et avec lesquelles il faudra compter tôt ou tard, et bon gré mal gré;

Qu'elle ne peut et ne saurait être un danger pour la religion puisqu'elle a pour base les sublimes doctrines prêchées par le Christ;

Que, par contre, le rétablissement d'une royauté quelconque, aurait pour conséquences inévitables et fatales la guerre à l'intérieur, la guerre à l'extérieur, et le retour des épouvantables calamités que nous venons de traverser et qui ont mis la France à deux doigts de sa perte .

Une semblable propagande serait bien accueillie et aurait infailliblement de bons résultats.

Mettez-vous donc à l'oeuvre, vous tous qui voulez sincèrement la consolidation de la République et le triomphe définitif des principes démocratiques ; mais hâtez-vous, car le temps presse, car les instants sont comptés !

Saillet

L'Electeur du Finistère, 29 juin 1871

LES CANDIDATS MYSTERIEUX

Dans notre dernier numéro , nous avons mis MM. Cloarec, Le Guen , de Carnée et Paul de Saisy , candidats, en demeure de déclarer au public leurs opinions politiques et les moyens qu'ils emploieraient à l'Assemblée pour faire prévaloir ces opinions. Notre demande était basée sur le droit légitime et indéniable qu'ont les électeurs de connaître la ligne de conduite que comptent suivre les candidats qui se présentent à leurs suffrages. Notre demande s'étayait en outre d'une demande identique, lancée par l'honorable M. Du Breil, marquis de Rays, dans l'*Océan* lui-même , et restée sans réponse dans ce même *Océan* qui l'avait accueillie.

Le journal mystérieux continue à garder sur ces sujets un silence qui peut paraître prudent à quelques uns , mais qui est , à coup sûr, incompatible avec les égards de dignité et

de franchise que les candidats se doivent à eux-mêmes et doivent aux électeurs.

Par contre , l'*Océan* nous apprend qu'un de ses candidats, M. Paul de Saisy, a habité jusqu'en 1860 son château de Kerampuil, qu'il a été élu président du comice agricole de Carhaix, qu'en 1860 il s'est engagé pour la défense de la papauté dans les zouaves pontificaux, qu'il est parvenu dans ce corps au grade de chef de bataillon, et enfin qu'à son retour de Rome il a commandé , comme colonel , une légion de mobilisés des Côtes-du-Nord. L'*Océan* nous cite même un acte, fort digne d'éloges d'ailleurs, de la vie de M. Paul de Saisy : le sauvetage de deux maçons tombés au fond d'un puits.

Tout cela peut-être très beau assurément, et le courage et le dévouement sont deux qualités qui ont toutes nos sympathies.

Mais, en fin de compte, comme on n'envoie pas un candidat à l'Assemblée pour présider des comices agricoles, ni pour commander des zouaves pontificaux ou des mobilisés des Côtes-du-Nord, ni, même en cherchant la vérité, pour descendre au fond d'un puits, l'électeur a droit à d'autres renseignements, un peu plus explicites quant aux opinions de ceux qui veulent le représenter.

Pour la seconde fois donc, nous demandons à M. Cloarec, à M. Le Guen, à M. de Carné et à M. Paul de Saisy de sortir d'un

silence que, comme candidats, ils n'ont pas le droit de garder. Nous leur demandons d'arborer loyalement leur drapeau, quel qu'il soit, par une profession de foi publique. S'ils sont monarchistes, qu'ils nomment franchement le monarque cher à leurs vœux ; s'ils veulent le renversement de M. Thiers, qu'ils nous apprennent par qui ils le remplaceraient; s'ils ont la pensée d'entraîner, même au prix d'une nouvelle guerre, notre France toute sanglante, épuisée et ruinée, dans les hasards d'un rétablissement du pouvoir temporel du Pape, qu'ils le disent hautement. Qu'ils exposent nettement toutes leurs opinions, la loyauté leur en fait un devoir.

Trois jours à peine nous séparent du scrutin et les électeurs ne savent rien encore des projets de MM. Cloarec, Le Guen, de Carné et Paul de Saisy. Nous sommes autorisés, par leur silence, à considérer, d'ores et déjà, comme inconscients les votes qui leur seront dévolus. Car on aura voté pour eux sans savoir , sinon pour quels noms , du moins pour quelles institutions et pour quelles opinions l'on votait.

Léon Glandut

L'Electeur du Finistère, 29 juin 1871

Conférence

Sur les moyens de gagner les Campagnes à l'Idée républicaine

La conférence faite samedi soir à la Bourse, par M. Guyho, a eu un succès aussi franc, aussi mérité que sa conférence sur Lamartine. Il s'agissait de la manière dont il faut essayer de gagner les campagnes à la cause républicaine. Tous les moyens proposés par M. Guyho ne nous paraissent pas heureux. Quoi qu'en dise le spirituel orateur, nous croyons que le républicain le plus habile perdrait sa peine, s'il essayait de démontrer à nos paysans les avantages théoriques de la République. *Le paysan qui se défie des théories*, ne récolterait que pour la forme, par pure politesse, et ne serait nullement convaincu.

Mais il est un point sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec M. Guyho. Il ne faut pas mépriser les campagnes ; il faut les étudier. Elles ne sont pas si aveugles qu'on affecte souvent de le dire. Avec un rare bon sens, un remarquable esprit conservateur, elles ont une grande finesse, une verve railleuse à peine soupçonnée dans les villes. Elles sont sobres, patientes, laborieuses. Moins aventureuse que les villes, elles doivent aussi marcher dans la voie du progrès.

Quel est le moyen de les gagner à l'idée républicaine ? C'est de ménager leurs croyances et leurs intérêts. Savez-vous ce qui effraie les campagnes ? C'est la queue du parti républicain. A la tête de ce parti, sont des hommes honnêtes, modérés, respectables, sincèrement amis de la liberté qu'ils réclament pour tout le monde, même pour les Jésuites. Derrière eux s'agit une tourbe violente, passionnée à laquelle appartient tout ce qui a plus d'ambition que de talent, plus de vanité que d'amour du travail. Elle a ses représentants même dans les communes rurales

Irreligieuse, elle inquiète les croyances des paysans ; anarchique, elle menace leurs intérêts. Si le parti républicain veut gagner les campagnes, obtenir la majorité dans le pays, il faut qu'il rompe nettement avec les hommes de désordre, il faut qu'il devienne un parti conservateur, un parti de gouvernement.

Telles sont les idées qu'a développées M. Guyho. Il a monté peut-être encore plus de verve et d'esprit que dans sa conférence sur Lamartine. Son geste était plus souple, plus facile, sa voix plus assurée. Ses idées avaient le même cachet de sagesse et de modération. Faut-il le dire ? Nous regrettons que M. Guyho ne figure pas dans la liste des candidats à la députation présentés par le parti républicain. Nous souhaitons qu'aux prochaines élections il se présente et réussisse. Nous sommes convaincus qu'il siégera un jour

dans nos assemblées nationales. Il ne sera certainement ni le moins sage , ni le moins éloquent des députés du Finistère .

A. D.

L'Electeur du Finistère , 29 juin 1871

Chronique électorale(2)

Nous recevons, de notre ami et collaborateur Louis Hémon, la chronique suivante pleine de curieux renseignements, pleine de grandes vérités :

Quimper, 27 juin 1871.

Mon cher Rédacteur,

Qu'est-ce qu'un conservateur?

Jusqu'au jour où un novateur reprendra le soin de formuler dans un dictionnaire à l'usage des électeurs les règles et les définitions si variables de la langue politique , le nom de conservateur sera un de ceux dont on abusera le plus et sur lesquels on s'entendra le moins.

Exemple : J'ai lu, comme tout le monde, le manifeste de MM. de Pompery , Le Breton, Rousseau et Morvan, à leurs concitoyens. En les voyant , dans un langage simple et franc , repousser les désordres, d'où qu'ils vinssent, s'attacher à la République et à son chef actuel , M. Thiers, j'ai cru , trompé sans doute par le sens apparent du mot, que ce manifeste qui s'attachait à la conservation de ce qui existe, méritait le titre de manifeste conservateur.

Mais voici que leurs adversaires, monarchistes de toute nuance et de tout régime ,mélange d'éléments qui rappellent l'union miraculeuse de la carpe et du lapin, s'emparent, eux aussi, de ce mot. Voici que leur liste, au-dessus de laquelle ils mettraient difficilement un emblème commun , se glorifie de l'épithète *conservatrice*. Et c'est sur cette note qu'ils insistent près de la masse électorale : Nous, les conservateurs... Conservateurs, les légitimistes qui veulent faire remonter la France de 1871 au-delà de 1830; que disons-nous ? Au-delà de 1789, et l'amener, pénitente volontaire, au pied du trône légitimiste faire amende honorable de la déclaration des Droits de l'Homme, glorifiée pendant quatre-vingts années de son histoire.

Conservateurs, les monarchistes constitutionnels qui envisagent sans horreur une nouvelle victoire civile comme un pont jeté de la République à la monarchie , sur lequel leurs ambitions passeront à l'aise.

Conservateurs , les bonapartistes obstinés qui rêvent encore , après Sedan, le césarisme militaire et la restauration , au profit d'une dynastie napoléonienne , de l'Empire de Charlemagne .

Conservateurs, tous ces innovateurs à rebours!

Conservateurs, tous ces hommes dont l'idéal politique aurait encore besoin de faire des ruines pour se fonder !

Pauvre mot de conservateur! Finira-t-il par en venir au discrédit qui a frappé le mot de « libéral »? Il est de ces mots infortunés qui ont perdu leur réputation dans les fréquentations hasardeuses auxquelles ils se sont abandonnés dans le cours de nos vicissitudes politiques. Qui, par exemple , n'est point libéral aujourd'hui, y compris l'auteur du *Syllabus* ? Et qui ne se croit le droit, alors même qu'il met tout en question, de s'appeler conservateur ?

Si le rôle d'un conservateur est de renverser, les monarchistes sont dans la logique du rôle ; mais ils se trouvent exposés à de singuliers accouplements. Troppmann conservait à sa manière la famille Kinck, et les Communeux , en promenant l'incendie dans Paris, ont mérité à ce compte le titre de conservateurs des monuments publics.

Allons messieurs, pourquoi vous cacher de la vérité ? Pourquoi remettre sous le boisseau vos opinions et vos ambitions ? Légitimistes qui vous épouvez à remonter le cours de la révolution française, monarchistes

constitutionnels qui voulez détourner ce fleuve de son lit, bonapartistes qui tentez de le canaliser et d'en faire, entre deux hautes berges, une eau dormante, pourquoi dissimuler le but qui vous réunit? Une seule chose vous est commune, la haine de ce qui existe; à qui ferez-vous croire que vous vous alliez pour conserver? Et qui persuaderez-vous que vos candidats conservateurs ne nous exposent pas, s'ils étaient élus, à la plus redoutable destruction, non seulement de la République, mais de la prospérité française qui commence à reprendre racine à l'ombre de la République? Pensez-vous, de bonne foi, que le conservateur M. Saisy se défendra d'un penchant involontaire aux aventures? Pensez-vous que la trêve demandée aux partis par M. Thiers retiendra éternellement le conservateur M. de Carné, attiré hors de ce programme par la force irrésistible du souvenir? Pensez-vous que l'esprit du conservateur M. Le Guen puisse se soustraire à la signification, manifestement hostile à la République, qu'aurait son élection au milieu d'une population républicaine comme celle de Brest? Pensez-vous que le conservateur M. Cloarec prendra une position solitaire parmi ses collègues, et ne suivra pas la députation du Finistère partout où ira la députation ?

Soyez francs, comme nous nous efforçons de l'être. Nos candidats sont étroitement unis, et ceux qui les suivent savent aussi qu'ils peuvent sans réserve se donner la main.

Mais vous, pseudo-conservateurs, quel lien vous unit ? Quel programme politique vos candidats pourraient-ils signer de concert ? Vous êtes unis pour la destruction ; vous vous déchireriez le jour où il s'agirait de reconstruire. Vous renouvez, pour l'organisation de votre *union réactionnaire*, la tactique de l'*union libérale*. Seulement, l'union libérale, qui rassemblait contre l'empire les légitimistes, les constitutionnels et les républicains, était légitimée par la nécessité de lutter contre la violence de l'intervention gouvernementale, tandis qu'à l'heure présente, la liberté des élections donne à tous les partis qui ont gardé le respect d'eux-mêmes, la faculté de lutter seuls, et de ne pas confondre, pour la conquête du vote, le drapeau tricolore avec le drapeau blanc.

Que j'aime mieux ce comité de Marseille qui, convoquant ses amis à une réunion politique, signe avec une franche audace : *le comité légitimiste*. A la bonne heure ! Voilà des gens dont la sincérité hait les voies détournées. En face de tels adversaires, on sait à quoi s'en tenir et à qui parler. Mais que faire en présence de cette opinion ondoyante qui rassemble des quatre points cardinaux du Finistère tous les mécontents des régimes déchus, sous l'étiquette dérisoire de conservateurs, et ne leur demande pour mot d'ordre que la haine de la République !

Il suffit, pour réprover ces alliances d'occasion, de voir à quels scandales elles peuvent conduire. L'ex-comité

plébiscitaire de Quimper, a fait, depuis la chute de l'empire, une recrue de marque. M. de Carné, qu'il s'est empressé d'appeler à l'honneur de le présider.

Or, savez-vous à côté de qui siège M. de Carné dans le bureau du comité? Il a pour allié offensif et défensif, avec le titre de secrétaire, M. Le Rouxeau de Rosencoat, l'auteur avoué du célèbre *ali eul labourer douar*, ce libellé diffamatoire dirigé en 1869 contre la candidature de M. de Carné et flétri à la tribune du corps législatif. Que vous semble de ce rapprochement édifiant? Voilà, de quelles influences renaît en 1871 la candidature de M. de Carné, étouffée sous les mêmes influences, il y a de deux ans. Les candidats indépendants de l'empire en sont venus à trouver leurs meilleurs soutiens dans les maires à poigne. Que dire à cela ? Le pavillon couvre tout : ils sont conservateurs. Mais ce qu'ils ne conserveront pas assurément par de tels procédés, c'est la moralité électorale.

Ce comité, dont je vous entretenais dans ma dernière correspondance, a tenu le 24 juin à Quimper la réunion qu'il annonçait d'avance avec tant de solennité. Ce n'a pas été sans incident. Des membres appelés à la réunion y ont fait observer que son enseigne: *comité des représentants élus de l'arrondissement de Quimper pourrait bien souffrir discussion*; que chacun de ces messieurs avait reçu du suffrage universel un mandat, mais non un mandat éternel ; que les conseils généraux et les conseils d'arrondissement

de l'Empire n'avaient pas plus d'existence légale ni raisonnable en ce moment que feu le corps législatif: que pour ce qui concernait les conseils municipaux, on les avait fait représenter, non par voie de délégation régulière et universelle, comme le 17 juin, mais à l'aide d'un choix arbitraire parmi leurs membres: que tout cela ne composait pas un ensemble irréprochable et ne justifiait d'aucune façon le principe électif dont se recommandaient les inspireurs du comité. Leur protestation faite, ils se sont retirés et ont été suivis dans leur retraite par une grande partie de l'Assemblée. Ce qui en est resté à ratifier les choix faits la veille dans une réunion électorale du parti conservateur—naturellement— tenue à Landerneau.

Vous savez ce que sont ces choix, dont une partie ne laisse pas que d'être imprévue. Beaucoup qui semblaient appelés ont dû renoncer à être élus. La liste définitive n'en sera pas moins soutenue sans réserve dans la presse cléricale du département, avec cet esprit de discipline qui est une des qualités de nos adversaires. Déjà, l'*Océan* se plie à l'autorité de la réunion de Landerneau avec la même abnégation que naguère à celle du Concile. L'*Océan* avait proposé, il y a deux mois, M. le général de Blois. Il ne s'était pas montré indifférent à M. le docteur Halléguen. Dans ces derniers jours, il avait fort prôné M. le Roy de Kéraniou. Mais ses inclinations se taisent devant la raison d'Etat. Il ferme son cœur à M. de Kéraniou, qu'il avait entretenu dans de cruelles illusions sur son secours, et montre à ses abonnés

éperdus le fantôme de la révolution communale et sociale s'attachant aux pas de nos candidats. Les abonnés ne diront rien ; mais c'est M. de Kéraniou qui aura sujet de n'être pas content.

Un des avantages les plus palpables de la réunion de Landerneau sera de faire faire trêve à la curieuse polémique de *l'Océan* et de *l'Impartial*, dont chacun accusait l'autre d'en vouloir à sa caisse, et, sous ce prétexte, l'accablait des injures les plus réjouissantes pour le public désintéressé qui assistait à ce petit spectacle. Devant l'électeur qui approche, les injures mutuelles vont se changer en une touchante harmonie. C'est le dénouement d'une bouffonnerie célèbre d'Offenbach, *les Deux aveugles*. Patachon, que représenterait assez bien *l'Océan*, et Giraffier, qui n'aurait pas une personnification invraisemblable dans *l'Impartial*, jouent aux cartes leur recette du jour. Chacun abuse de la prétendue cécité de son partner pour faire effrontément sauter la coupe. De tricherie en tricherie, ils en viennent à faire assaut d'épithètes peu choisies, et finalement se précipitent l'un sur l'autre, armés de leurs béquilles. Mais un passant survient ; voilà nos deux ennemis qui se séparent, pour courir à leurs instruments et reprendre vite, dans l'espoir de son offrande, leur duo interrompu.

Le passant s'arrêtera-t-il ? Là est en ce moment, toute la question. Si le passant n'est pas myope, et qu'il ait vu de loin

la mêlée, il faut croire qu'insensible aux accords des deux Bêtisaires, il passera son chemin.

Le bruit court que des électeurs, peu satisfaits des deux listes connues, songeraient à les fondre pour en composer une troisième qu'ils appelleraient liste de conciliation.

Nous prions fort la conciliation, mais à la condition qu'elle vienne en son temps. Or, rien n'est plus brutal et plus rebelle aux transactions que la situation politique à résoudre par les élections prochaines. La question sur laquelle elles vont reposer tout entières est celle de savoir si M. Thiers sera ou non maintenu au pouvoir avec son programme. A cette question, on répondra oui ou non, mais il n'est pas permis de répondre : peut-être. Les 120 députés qu'il s'agit de nommer doivent être le gros d'une majorité sûre, acquise au programme du chef du pouvoir exécutif. Qu'on se garde de l'oublier : jusqu'ici l'Assemblée ne s'est livrée qu'à demi. La majorité que M. Thiers y a conservée à force d'habileté, et parfois au prix de concessions périlleuses, n'a point de consistance et reste exposée aux hasards d'une question de détail.

Qu'arrivera-t-il, si partout, en France, on élit des candidats tels que MM. Le Breton, Rousseau, Morvan et de Pompery? Nous en avons pour garantie la parole de ces honnêtes gens. Ils soutiendront le gouvernement de M. Thiers, et lui seront fidèles, à la seule condition qu'il soit fidèle à lui-

même, jusqu'au jour où nous sortirons du provisoire pour entrer dans le définitif.

Qu'arrivera-t-il, si des candidatures comme celles de MM. de Saisy, de Carné, Le Guen et Cloarec viennent à triompher ? Demandez-le à ces honorables candidats et à ceux qui les patronnent, s'ils veulent mettre le public dans la confiance de leurs desseins. Nous ne savons s'ils entreprendront la tâche difficile de mettre en commun leurs idées et de les exposer avec assez de précision pour ne laisser plâner aucun doute sur leurs actes. Mais jusqu'à ce qu'ils aient cessé d'être des candidats muets, nous sommes forcés de nous en fier aux vraisemblances. Tout ce qui donne couleur à leurs candidatures, c'est l'attitude de la droite qu'ils iraient grossir. Or, l'attitude de la droite se résume en un mot : hostilité à M. Thiers.

Il faut être pour ou contre M. Thiers. Pas de moyen terme auquel puisse s'arrêter l'électeur. S'il est vrai que l'élection soit un débat politique, et non une question de préférence de personnes, ce serait faire un monstre électoral que de chercher à réunir sous un même bulletin des noms d'une signification si opposée. Quant à nous, nous ne pourrions considérer comme des alliés ceux qui s'arrêteraient à un pareil compromis. Nous nous refusons à sortir de la réalité et de la simplicité des faits. D'un côté, les candidats républicains nous jurent une certitude, la politique de M. Thiers. De l'autre les candidats légitimistes nous

présentent... l'inconnu. La question est nettement posée. Il appartient à l'électeur de choisir, mais non de confondre.

Il y a dans les esprits timorés une fâcheuse tendance vers ces demi-mesures. Il faut faire peu de cas du principe politique et des conséquences politiques de l'élection, pour chercher ainsi des biais autour de chaque question en débat. La première qualité d'une liste est de représenter une idée. Celle qu'on créerait entre les deux listes en présence représenterait tout au plus deux moitiés d'idées, que se refuseraient à réunir la raison. Comment allier des noms de la liste républicaine, qui parle et ne cache rien de ses intentions, avec des noms de la liste innommée dont les candidats se taisent et laissent tout soupçonner sous le silence ? C'est en un temps de révolutions comme le nôtre qu'au scrutin, comme à la frontière, il faut demander à chacun ses papiers.

Je m'arrête: la pente où l'on glisse en cette matière est insensible, et le sujet inépuisable. Qu'arrivera-t-il cette fois encore de tous nos efforts ? Qu'arrivera-t-il de la patrie encore une fois maîtresse de ses destinées ? Que de larmes, que de sang, que de désespoirs futurs s'amassent dans cette urne avec chaque bulletin monarchique qui l'emplit ? La France a prouvé souvent que le difficile est de conserver la liberté et non de la conquérir. Saura-t-elle la garder cette fois, et s'épargner avec les restaurations, les révolutions de l'avenir ? — Travaillons-y, nous tous qu'inspire

l'amour de la liberté et de la patrie : Faisons de notre Finistère, jusqu'ici *accablé sous son renom monarchique du siècle dernier*, le premier des autres départements bretons dans les voies du solide et pacifique progrès. Faisons au moins — si l'intérêt général, inconscient de lui-même, repousse nos conseils; si la France, frappée de vertige, descend, avec une nouvelle monarchie, la pente de sa décadence ; — faisons en sorte que nul à ce moment, n'ait le droit de nous dire : Vous avez là, votre part de responsabilité.

Louis HÉMON

L'Electeur du Finistère, 29 juin 1871

Sous le régime républicain, tous les citoyens partageant la même opinion politique doivent , il nous semble , contribuer aux dépenses nécessaires pour la faire triompher.

En conséquence , une souscription est ouverte pour subvenir aux frais de publicité et de distribution de la liste républicaine de l'ordre et de la paix, des candidats à l'Assemblée nationale.

L'on souscrit à Brest :
Aux Bureaux du Journal *l'Electeur*
rue Saint-Yves, n°9.

***L'Electeur du Finistère*, 29 juin 1871**

Erreur à rectifier .

Divers Journaux ont publié que Viard, le Membre de la Commune de Paris, était le même que M. Viard , l'Inventeur du Chromo-duro-phane, 128, rue Saint-Martin , à Paris. — C'est une erreur, M. Viard , le fabricant de Couleurs , est mort depuis 4 ans, et aucune confusion n'est par conséquent possible. Sa maison, si connue, est aujourd'hui gérée par M. A. Gaudin , son Successeur.

7

***L'Electeur du Finistère*, 29 juin 1871**

oooooooooooooooooooo

